Conseil scolaire
de l'île de Montréal

Illustration de première page
Le Creuset
aluchromie de Reynald Piché — mars 1983
Faire du concret en respectant les différences. Au cours de ses dix ans d'existence, l'une des réalisations les plus significatives du Conseil scolaire de l'île de Montréal a été d'agir comme un creuset auprès de partenaires dont la langue, la religion et les valeurs pouvaient souvent différer.

Dix ans de réalisations

Avant-propos

À Montréal, huit commissions scolaires sont responsables, à l'intérieur de leur territoire respectif, de l'enseignement aux niveaux de la maternelle, du primaire et du secondaire. En 1983, elles accueillent 225 661 élèves dans 487 écoles publiques.

Un budget qui dépasse le milliard

C'est au Conseil scolaire de l'île de Montréal, organisme créé par la Loi 71, sanctionnée le 22 décembre 1972, mais devenu vraiment opérationnel en juillet 1973, qu'il incombe de financer les coûts de l'éducation à Montréal, coûts totalisant 1 015 394 688 $ pour l'année scolaire 1982-1983.

Cet organisme de coordination, unique au Québec, a en effet le mandat de fixer le taux de la taxe scolaire et de pourvoir au financement des huit commissions en redistribuant, d'une part, les revenus de cette taxe et, d'autre part, les subventions provenant du ministère de l'Éducation.

La loi confère également au Conseil, qui exerce un rôle important de concertation, la responsabilité de planifier le développement des commissions, d'approuver leurs budgets de fonctionnement et d'immobilisations, d'organiser des services communs et d'adopter des mesures aptes à favoriser le rattrapage scolaire dans les milieux économiquement faibles.

Dix ans de réalisations

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a donc été créé, il y a dix ans, avec la mission de coordonner le développement de l'éducation et de répartir équitablement les ressources entre les commissions scolaires de l'île de Montréal.

Un des premiers objectifs que s'est donné le Conseil au lendemain de sa formation a été de réunir ses nouveaux partenaires et d'assumer harmonieusement son rôle de concertation. Il s'agissait d'une première à Montréal car, jusque-là, les commissions scolaires dont la langue, la situation financière, la religion et les valeurs différaient souvent, fonctionnaient généralement en vase clos.

C'est ainsi que le Conseil scolaire est devenu progressivement un forum de discussion, un lieu privilégié d'échanges d'idées entre les commissions scolaires de l'île, tant au niveau politique qu'au niveau administratif. «Grâce au Conseil scolaire, affirmait M. Marcel Fox, directeur général de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, lors d'un colloque d'orientation tenu en 1979, les commissions scolaires ont appris à se connaître, à se parler, à se comprendre et à se respecter».

Cette interaction a eu des impacts salutaires qui se sont traduits par des gestes concrets et profitables pour l'ensemble de la communauté montréalaise.

Dans ce volume, les légendes correspondent à la grille de lecture suivante: de gauche à droite et de haut en bas.

Me Jacques Mongeau
Président fondateur du
Conseil scolaire de
l'île de Montréal

Le siège social du Conseil scolaire est situé, depuis le mois de mars 1980, au 500, boulevard Crémazie est, dans l'ancienne école St-Alphonse d'Youville. Cet emplacement a été choisi à cause de sa situation centrale qui en facilite l'accès à tous ses partenaires.

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal est composé de 17 membres. Ces membres sont nommés comme suit: six par la Commission des écoles catholiques de Montréal, deux par la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, un par chacune des six autres commissions scolaires de l'île de Montréal et trois par le gouvernement du Québec. Chaque commission scolaire qui ne compte qu'un membre choisit un substitut qui le remplace au besoin.

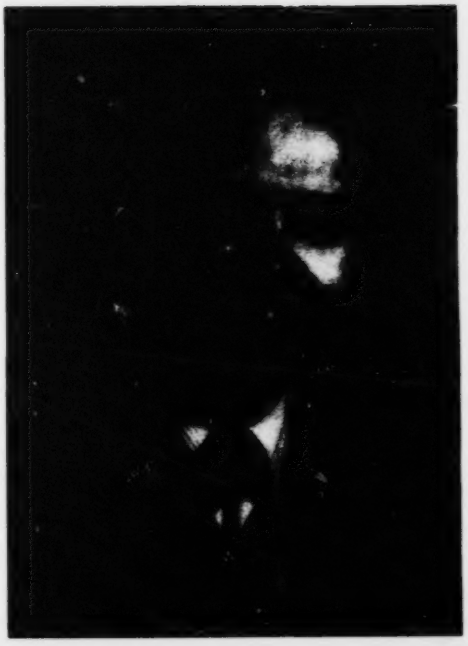

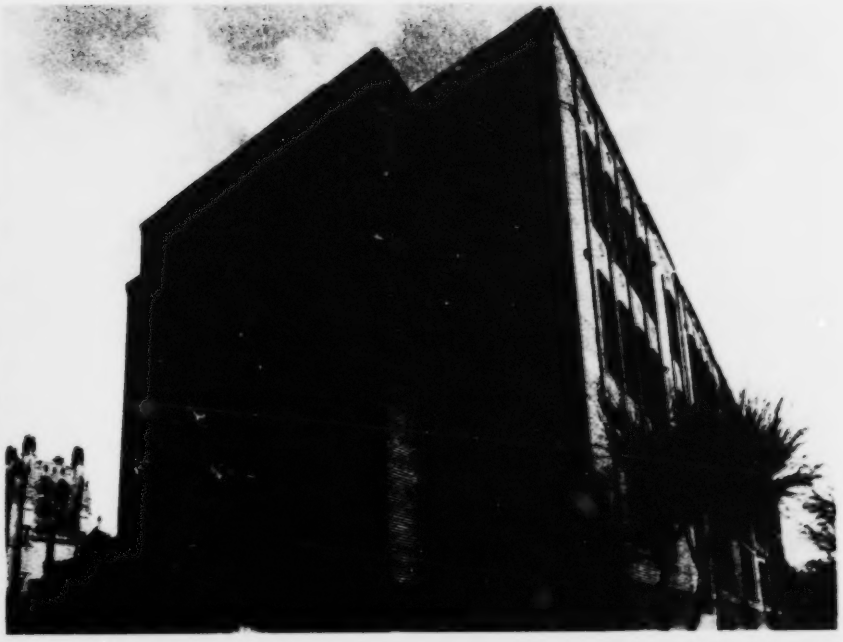

Qu'on en juge:

— le Conseil a assumé depuis sa formation, de concert avec les commissions scolaires, une série de fonctions financières et administratives qui ont permis d'épargner plus de 22 000 000 $;

— le Conseil a établi et révise annuellement un inventaire des biens immobiliers scolaires de l'île et un plan quinquennal d'immobilisations. Grâce à cette initiative, les commissions scolaires de l'île de Montréal peuvent évaluer, d'une façon globale, leurs besoins en équipement scolaire et prévoir leurs dépenses d'investissement en conséquence;

— le Conseil a consacré plus de 40 000 000 $, dont 30 000 000 $ proviennent directement des taxes des contribuables de l'île de Montréal, à l'amélioration de l'enseignement aux enfants de milieux économiquement faibles;

— le Conseil a adopté et a étendu à toutes les commissions scolaires de l'île, depuis 1974, une politique alimentaire unique en Amérique du Nord, politique visant à promouvoir de saines habitudes alimentaires chez les jeunes. C'est ainsi que 20 000 000 $ de subventions ont été investis jusqu'à maintenant dans ce programme éducatif;

— le Conseil a piloté et supervise encore trois dossiers pédagogiques prioritaires qui sont respectivement axés 1) sur la coordination et la planification de l'enseignement professionnel, 2) sur les services d'adaptation scolaire destinés aux enfants qui ont des problèmes d'adaptation et d'apprentissage et, 3) sur le rapprochement des groupes ethniques du système scolaire montréalais.

Un partage équitable

Ce rapide survol de quelques-unes des principales réalisations du Conseil depuis sa formation permet de constater que celui-ci a réussi à effectuer un partage aussi juste que possible des ressources en éducation au niveau de l'île tout en respectant l'autonomie de ses partenaires. Dans le contexte des coupures budgétaires, de la diminution de la population scolaire et du projet de restructuration éventuelle dont il est question actuellement, ce volume publié à l'occasion du 10e anniversaire du Conseil présente un bilan sommaire de l'action du Conseil depuis sa formation.

Il constitue également un hommage à tous les commissaires démocratiquement élus qui se sont succédé à la tête des huit commissions scolaires de l'île de Montréal depuis 1973. Sans leur apport, le Conseil scolaire de l'île de Montréal n'aurait pu devenir ce qu'il se propose d'être encore, à l'aube de sa deuxième décennie d'existence, à savoir: un micro-organisme efficace et le lieu privilégié de concertation des huit commissions scolaires de l'île de Montréal.

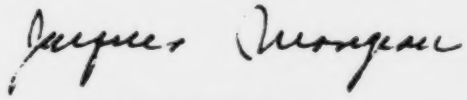

Me Jacques Mongeau
Président fondateur du
Conseil scolaire de
l'île de Montréal

Dès le départ, le Conseil scolaire s'est fixé l'objectif de demeurer un micro-organisme. Son effectif n'a jamais dépassé le total de 50 employés. En 1983, il est de 44 employés soit: 2 hors-cadres, 11 cadres, 9 professionnels. 20 employés de soutien et 2 employés d'entretien.

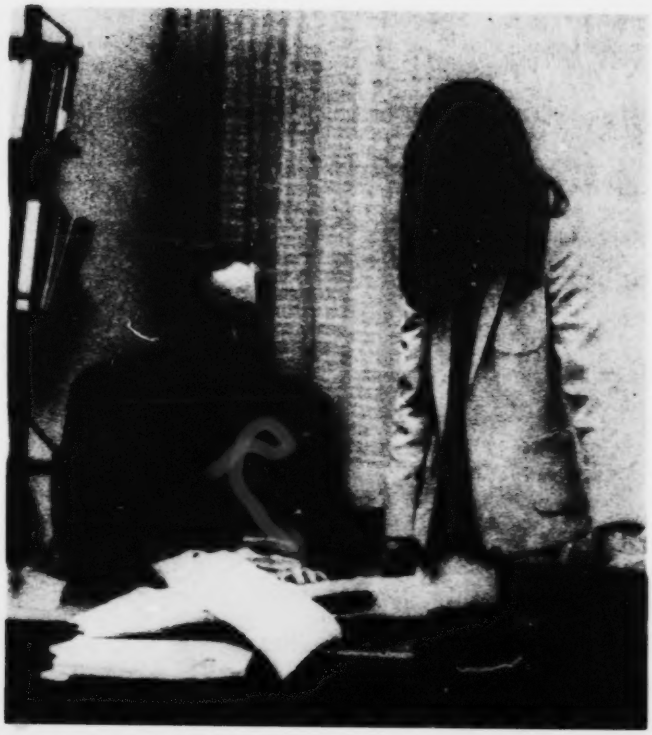

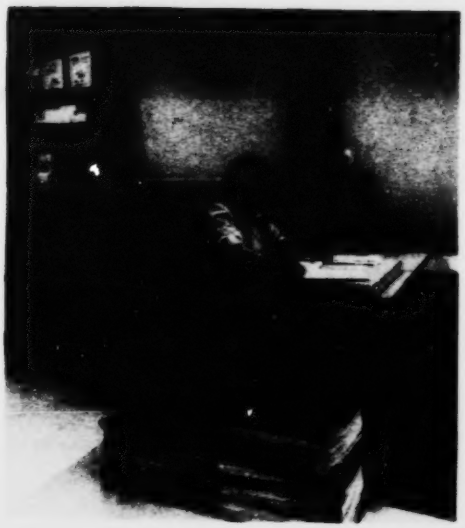

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal — dix ans de réalisations

La création du Conseil scolaire de l'île de Montréal, en décembre 1972, constitue un point tournant dans l'évolution sociologique et culturelle de la communauté montréalaise. Pour la première fois, des représentants francophones et anglophones, catholiques, protestants et autres se réunissaient autour de la même table pour administrer le système d'éducation d'un quart de la population scolaire du Québec. Pour la première fois aussi, ils pouvaient se rendre compte de la similarité et de la diversité de leurs problèmes, des valeurs particulières à chaque groupe religieux, linguistique et culturel et de l'utilité de partager leurs ressources humaines et matérielles afin d'offrir de meilleurs services éducatifs à l'ensemble des élèves de l'île de Montréal.

La mise sur pied de cet organisme de collaboration et de partage entre administrateurs scolaires n'a pas tardé non plus à donner lieu à une concertation similaire entre les parents de l'île. Les parents, voulant s'assurer d'une voix au chapitre de cette nouvelle instance métropolitaine, ont fondé la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal en janvier 1974.

Cependant, la collaboration déclenchée par la création du Conseil scolaire n'a pas seulement permis le regroupement des divers agents d'éducation de l'île. Elle a aussi eu un effet direct sur tous les domaines reliés à l'administration scolaire, tant dans les sphères financière et matérielle que dans le champ de la pédagogie. Voici donc, dans leurs grandes lignes, les multiples réalisations du Conseil scolaire de l'île de Montréal depuis ses débuts, il y a dix ans.

1973-1974

En juillet 1973, le Conseil a pris son vrai départ. Après une période d'implantation de six mois entre janvier et juin 1973, le Conseil provisoire a cédé sa place à un Conseil formé majoritairement de commissaires d'écoles représentant les huit commissions scolaires de l'île (14 personnes) et de trois délégués du gouvernement. Le 24 juillet 1973, le Conseil a élu son premier comité exécutif ainsi que son président, Me Jacques Mongeau.

La quantité de projets que le Conseil a entrepris perdant sa première année illustre bien le grand besoin qu'avait le milieu scolaire montréalais de se doter de certains services métropolitains. Dès septembre 1973, le Conseil décida, à la demande d'une de ses commissions scolaires membres, d'étudier la question du transport scolaire et les normes de financement qui régissaient cette activité au niveau de l'île.

Les mesures de rattrapage en milieux défavorisés réclamaient également, et de façon urgente, l'attention du Conseil. Dès 1973, il vota un budget de 3 400 000 $ afin de pallier aux besoins immédiats exprimés par les commissions scolaires dans ce domaine.

Dans le but de mettre fin autant que possible au subjectivisme qui régnait dans l'allocation de ce budget aux commissions scolaires, le Conseil commanda aussi une étude qui avait pour but d'identifier les milieux défavorisés de l'île de Montréal à l'aide des données du recensement fédéral de 1971.

Le concept et la viabilité des écoles polyvalentes étaient d'autres préoccupations du système scolaire montréalais en 1973 et le Conseil décida en décembre de cette année d'étudier la question. Le rapport présenté à ce sujet au Conseil en juin 1974 a d'ailleurs donné lieu à une autre étude sur les écoles publiques et privées.

Un témoignage

Avant le Conseil scolaire, les deux grandes commissions scolaires de l'île, soit la C.É.C.M. et la C.É.P.G.M., qui desservaient des bassins de population suffisamment étendus, avaient établi leur propre service des communications afin d'informer leur clientèle et le grand public en général. Les six plus petites commissions scolaires ne bénéficiaient pas, par ailleurs, de services aussi spécialisés. Lors de la création du Conseil, l'un des premiers comités à être formé fut le Comité directeur des communications.

C'est ainsi que les commissions scolaires de taille plus réduite peuvent bénéficier de services d'information centralisée à l'occasion d'événements spéciaux tels que les élections scolaires, les enquêtes publiques, rapports de recherche, colloques et conférences de presse conjointes.

Guy Allard
Service des communications
Commission scolaire Baldwin-Cartier

Les débuts du Conseil furent très modestes. Pendant trois ans, il allait occuper l'école St-Jude sise au 9900, avenue d'Auteuil. Dans cette école désaffectée et minuscule, les réunions se déroulaient dans la salle de récréation.

En même temps que le Conseil répondait aux besoins qui lui paraissaient les plus urgents, il jetait la base de ses futures structures et activités. Il engageait du personnel dans les domaines de la pédagogie, de l'équipement, de l'administration et de la finance. Il adoptait des politiques pour la répartition des revenus du Conseil, pour le financement des commissions scolaires à court terme, pour l'absorption des déficits et l'utilisation des surplus. Il planifiait aussi le financement à long terme des commissions scolaires et la prise en charge de leur service de la dette. C'est en cette année aussi que le Conseil décida de se doter d'une politique alimentaire permettant à un très grand nombre d'élèves de l'île de Montréal de se procurer à l'école des aliments sains à prix modiques.

Enfin, 1973 fut aussi l'année de la création du comité de restructuration scolaire, comité dont les travaux devaient occuper une place importante dans les délibérations du Conseil pendant quatre ans.

1974-1975

Pendant cette deuxième année de son existence, disposant de ressources humaines adéquates, le Conseil a assumé une partie de plus en plus grande de son rôle de coordonnateur dans l'administration du système scolaire montréalais.

En matière pédagogique, il a reçu les résultats de sa première étude identifiant les milieux défavorisés de l'île et a décidé d' entreprendre une autre recherche afin d'identifier les écoles qui accueillaient les élèves provenant de ces milieux. En outre, il a consacré plus de 220 000 $ à sept projets qui visaient à aider les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. De plus, le Conseil a élaboré la méthodologie qu'il entendait suivre en vue d'arriver à une planification plus rationnelle de l'enseignement professionnel sur l'île. Pendant cette même période, les huit commissions scolaires de l'île ont accepté d'appliquer la politique alimentaire du Conseil.

Dans les domaines des finances, de l'équipement et de l'administration, le Conseil a également assumé son rôle avec une vigueur accrue. Il a mis sur pied un système de financement à court terme sur le marché libre et a négocié des emprunts à long terme de 110 000 000 $. Il a aussi entrepris les démarches nécessaires à l'établissement d'un plan quinquennal d'immobilisations qui comprendrait un inventaire de tous les immeubles scolaires de l'île, des prévisions de la population scolaire du territoire, des priorités en équipement des commissions scolaires de l'île et des principes directeurs devant régir la planification scolaire en milieu urbain. Enfin, il a terminé son étude sur le transport scolaire et a transmis au ministère de l'Éducation des recommandations visant à modifier le système de financement de cette activité sur l'île.

En décembre 1974, le Conseil a également approuvé le plan de travail du Comité de restructuration scolaire, plan qui s'échelonnait sur une période de dix-sept mois et qui impliquait dix étapes avant la remise du rapport final.

Le Dr Gérard Barbeau, premier directeur général du Conseil, et Me Jacques Mongeau, l'actuel président qui occupe cette fonction depuis le 7 février 1973, date de la première réunion du Conseil.

MM. Pierre Carignan et Pierre Légaré sont membres du Conseil depuis sa formation.

1975-1976

En 1975-1976, le Conseil a vu aboutir plusieurs études et projets qu'il avait entrepris dans les deux premières années de son existence. L'étude identifiant les écoles des milieux défavorisés lui fut présentée en janvier 1976 et devait l'amener à modifier sa façon de répartir, entre les commissions scolaires de l'île, les quelque 4,5 millions de dollars qu'il allouerait aux mesures de rattrapage pour 1976-1977 et pour les années subséquentes.

Pendant cette année, le Conseil a aussi effectué une étude comparative des secteurs public et privé de l'éducation, étude qui comparait, entre autres choses, les ressources financières respectives de ces deux réseaux.

Dans le domaine de l'équipement, l'année 1975-1976 fut une année particulièrement importante. En janvier 1976, le Conseil reconnut officiellement le «Comité conjoint Ministère-Conseil» en matière d'équipement. Ce comité avait pour but de suivre de près les projets d'immobilisations des commissions scolaires de l'île pendant leurs divers stades d'autorisation au niveau du ministère. Il visait à accélérer la réception des autorisations et avait été longtemps réclamé par le Conseil. Un mois plus tard, en février 1976, le Conseil approuvait son premier plan quinquennal d'immobilisations, plan qui devait lui permettre, en collaboration avec les commissions scolaires, de planifier plus objectivement les besoins prioritaires en équipement scolaire au niveau de l'île. C'est à la suite de la présentation de ce plan au ministère que le Conseil reçut une autorisation générale pour effectuer tout projet de réaménagement majeur de 100 000 $ et plus si le projet paraissait dans le budget approuvé. Seuls les projets de construction de nouvelles écoles faisaient exception à cette règle. Auparavant, tout projet devait être autorisé à la pièce par le ministre.

Dans d'autres domaines, le Conseil a effectué une étude sur le coût de la politique du livre adoptée par Québec en 1971 et une autre sur la surveillance des élèves, le transport et l'organisation des cafétérias à l'heure du midi.

Il a également fait le premier pas vers l'adoption de sa politique d'autoassurance en permettant, dès mai 1976, aux commissions scolaires de payer leurs primes d'assurances.

Un témoignage

«Rien n'est parfait mais le Conseil scolaire favorise les bonnes relations entre les huit commissions qui en font partie et nous permet d'essayer de résoudre les problèmes de façon rationnelle. Grâce à ses bons offices, nous élaborons des stratégies pour contrer des menaces politiques communes, comme le plan du Dr Laurin de démanteler des commissions scolaires élues. En période plus normale, notre objectif permanent est la répartition équitable des ressources entre les écoles protestantes et catholiques, françaises et anglaises».

Joel Hartt
Président du Conseil des commissaires et de la Commission scolaire Lakeshore

1976-1977

Pour le Conseil et les commissions scolaires de l'île, l'année 1976-1977 fut dominée par le débat sur la restructuration scolaire. Ce sujet a fait l'objet des délibérations des membres du Conseil pendant cinq réunions entre le 1er novembre 1976 et le 18 avril 1977, date de l'acceptation finale du rapport. Deux ans de travail, douze études et trois semaines d'audiences publiques avaient précédé la préparation de ce rapport du Comité de restructuration scolaire. Les recommandations retenues sont traitées ailleurs dans ce document au chapitre sur la restructuration scolaire.

Malgré cette préoccupation importante, le Conseil a continué de jouer son rôle de coordination dans les domaines de la pédagogie, de l'équipement, de l'administration et des finances.

En pédagogie, il a lancé son programme d'éducation en nutrition dans le cadre de sa politique alimentaire et a financé les salaires des diététistes dans les huit commissions scolaires de l'île. Il a également adopté un plan de développement de l'enseignement professionnel dans l'île de Montréal et a reçu le rapport de son comité d'orientation des mesures de rattrapage en milieux défavorisés.

Dès sa formation, le Conseil scolaire a provoqué des échanges entre les commissions scolaires et réalisé des concertations avec elles. Grâce au Conseil, les commissions scolaires de l'île ont appris à se connaître et à se parler, à se comprendre et à se respecter. Le Conseil est devenu un lieu privilégié d'échanges et de confrontations où les nouveaux partenaires ont appris à collaborer et à partager leur expérience et leur savoir-faire, aussi bien au niveau des commissaires qu'à ceux de l'administration et de l'organisation. Ci-contre, trois des premiers comités créés par le Conseil.

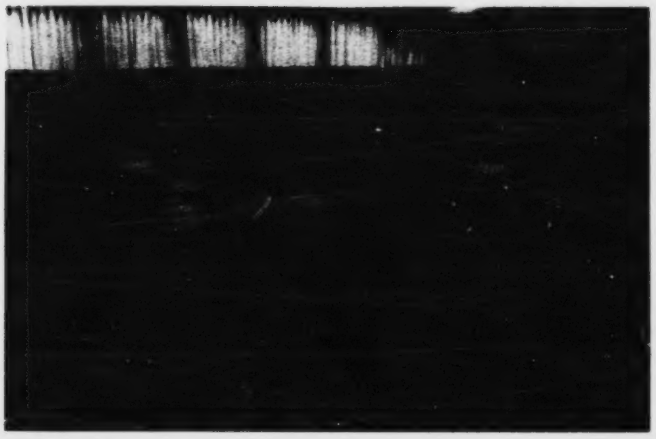

Le domaine de l'équipement a continué de retenir l'attention du Conseil qui a décidé d'établir une politique sur l'utilisation et la disposition des biens immobiliers et de remettre davantage aux commissions scolaires l'administration du dossier de l'équipement. Cette décentralisation s'est concrétisée par une autorisation générale émise par le Conseil permettant aux commissions scolaires d'entreprendre tout projet d'immobilisations d'un montant de moins de 100 000 $ pourvu que ce projet ait été inscrit dans le budget approuvé par le Conseil. Le mandat du comité conjoint Ministère-Conseil fut également modifié afin de permettre aux commissions scolaires une marge de manoeuvre plus grande dans ce domaine. Enfin, en mars 1977, le Conseil a publié pour la première fois une étude sur le taux d'utilisation des écoles de l'île.

En finance et en administration, le Conseil a été également actif. Au printemps 1977, il a publié un rapport détaillé des problèmes de financement reliés à l'administration scolaire de l'île. De plus, en juin, il a adopté son plan d'auto-assurance, plan qui lui a permis pendant les trois années de son opération, d'épargner aux commissions scolaires de l'île, 1 500 000 $ en primes d'assurances. Ce plan fut ensuite adopté par Québec pour toute la province.

1977-1978

Les élections scolaires du 13 juin 1977 ont eu pour effet de modifier sensiblement la composition du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Le nouveau Conseil qui s'est réuni pour la première fois le 18 juillet suivant comptait 11 nouveaux membres. Il élut un nouveau comité exécutif et réélut M. Jacques Mongeau à la présidence.

L'année 1977-1978 a également donné lieu à une nouvelle préoccupation pour le Conseil scolaire de l'île, soit la défense des pouvoirs de taxation du système scolaire. Convaincu que l'autonomie des commissions scolaires dépend en bonne partie du maintien du pouvoir de taxation scolaire locale, le Conseil s'est insurgé contre le désir du gouvernement de transférer le produit de la taxe scolaire normalisée aux municipalités. En mai 1978, il a réclamé une conférence municipale-provinciale-scolaire sur cette question et, en juin, a publié un document intitulé «La dévalorisation des commissions scolaires». Ce document traçait l'historique du financement du système d'éducation au Québec et décrivait les désavantages reliés à la perte du pouvoir de taxation scolaire normalisée.

Cette année fut également celle du Livre vert en éducation et le Conseil a préparé un mémoire dans lequel il recommandait, entre autres choses, l'ouverture des garderies éducatives pour les enfants âgés de 2 à 5 ans et l'abolition du programme professionnel court.

Dans le domaine pédagogique, le Conseil a modifié légèrement sa façon de répartir le budget alloué aux mesures de rattrapage en milieux défavorisés afin d'accorder à sept des huit commissions scolaires des subventions à ce chapitre. Il a également entrepris, avec la collaboration des commissions scolaires, un programme de sensibilisation des élèves aux options professionnelles.

En équipement, le Conseil a décidé de se doter d'un instrument de prévisions démographiques à l'aide de codes postaux et a indiqué dans son étude démographique annuelle que la population étudiante de l'île avait baissé pour la première fois au-dessous du seuil de 300 000. C'est d'ailleurs cette baisse constante de la population scolaire qui a incité le Conseil à travailler conjointement avec la CÉCM et la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal à l'élaboration d'une entente pour l'utilisation conjointe de l'école Dunton par les élèves anglophones catholiques et protestants. Cette baisse de la population scolaire a également donné lieu à la publication d'un rapport sur les immeubles scolaires de l'île qui ne servaient plus aux fins de l'éducation.

Lorsqu'un dossier est étudié au Conseil, il est presque toujours le produit d'une concertation des représentants de chacune des commissions scolaires qui ont analysé ensemble la problématique et ont élaboré conjointement une ou des hypothèses de solutions qui cherchent à concilier les préoccupations individuelles et le bien général de la communauté scolaire montréalaise.

1978-1979

En 1978-1979, le Conseil a continué de défendre les pouvoirs de taxation des commissions scolaires et a organisé un colloque sur le thème: «*L'éducation: autonomie locale, sources de revenus autonomes*». Sur cette question, il a aussi préparé un mémoire intitulé: «*Vers des commissions scolaires et des municipalités plus autonomes et plus responsables*». Dans ce mémoire, le Conseil a proposé une formule de rechange au projet gouvernemental, formule qui fut transmise au gouvernement en décembre 1978.

Outre le problème de la taxation, la pédagogie a constitué la préoccupation majeure du Conseil pendant l'année 1978-1979. En juillet 1978, il a adopté une politique de recherche qui lui permettait de financer, pour un montant de 100 000 $, des projets de recherches venant des huit commissions scolaires de l'île. Ce projet visait à développer chez les éducateurs des attitudes et des habilités relatives à la recherche appliquée et à encourager le personnel des commissions scolaires à considérer la dimension expérimentation et développement comme partie intégrante du processus pédagogique.

De plus, le Conseil a décidé d'entreprendre une étude sur l'école communautaire et d'établir une liste des expériences les plus significatives dans ce domaine sur le territoire de l'île. Plus tard dans l'année, il a autorisé deux autres études approfondies sur des cas-types d'écoles-centres communautaires à la Commission scolaire Lakeshore.

Dans le domaine de l'enseignement professionnel, le Comité de coordination du Conseil a créé des cours intensifs d'une durée d'un an pour les finissants et finissantes du secondaire V. En outre, ce comité a désigné comme «métropolitaines» une trentaine d'options professionnelles offertes dans les écoles polyvalentes de l'île. Cette désignation ouvrait ces options à tout élève de l'île indépendamment de son lieu de résidence.

Ce principe de mise en commun de ressources métropolitaines a également rendu service à quelque 200 élèves inadaptés de l'île dans le domaine du transport scolaire. Selon un rapport remis au Conseil en septembre 1978, les recommandations de son comité de transport ont permis aux commissions scolaires de former un «pool» régional afin de transporter ces élèves et de réduire ainsi les trajets parfois très longs (d'une heure et plus) qu'ils devaient subir.

Un témoignage

«Forum de discussions et de coopération entre les huit commissions scolaires qui en font partie, le Conseil scolaire de l'île de Montréal permet un effort collectif pour diminuer le coût élevé des emprunts et pour privilégier, à l'échelle de l'île, les besoins d'immobilisations qui s'imposent le plus.

Le Conseil encourage aussi certains projets éducatifs spéciaux, notamment les moyens de venir en aide aux milieux défavorisés et la politique alimentaire qui profite à tous les écoliers.

Le Conseil constitue aussi une force politique significative face au ministère de l'Éducation».

Joseph Vilagos
Commissaire
Commission scolaire
Lakeshore

1979-1980

1979-1980 fut une année mouvementée sur plusieurs fronts. En pédagogie, le Conseil a publié un répertoire annoté des documents pédagogiques et administratifs disponibles dans les commissions scolaires de l'île. Dans le domaine de l'équipement, il a adopté sa politique sur les biens immobiliers et il a reçu un rapport intitulé «Prévisions des populations scolaires francophones et anglophones de l'île de Montréal», rapport qui prévoyait une population de 195 675 en 1984, soit environ 44 000 de moins que prévu pour l'année 1980-1981.

En matière de finance, le Conseil s'est opposé fermement à tout mode de freinage du pouvoir de taxation des commissions scolaires de même qu'à toute forme de référendum préalable à l'exercice de ce pouvoir. Il a aussi reçu les résultats de ses premières vérifications auprès des municipalités de l'île sur la perception des taxes scolaires. Ces vérifications lui ont permis de facturer les quatre premières municipalités vérifiées pour une somme additionnelle de 1 425 641 $ en taxes scolaires et intérêts.

Tout comme au début du Conseil, le Comité métropolitain des directeurs généraux joue un rôle particulièrement stratégique et constitue un carrefour où toutes les questions d'intérêt commun peuvent être discutées.

Le Conseil s'est toujours perçu comme une structure de services à la disposition de ses partenaires. C'est dans ce cadre de concertation que furent organisés les colloques du Conseil.

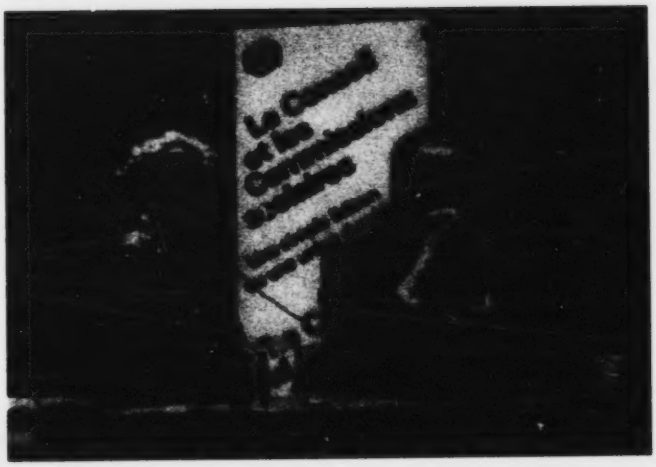

Dans le domaine administratif, le Conseil a reçu une étude sur la valeur des caisses de congés de maladie des commissions scolaires de l'île. Cette étude a fixé à plus de 61 000 000 $ la valeur des caisses monnayables des huit commissions scolaires et a permis aux commissions de remettre à chacun de leurs employés affectés un état de compte précis concernant ces caisses de congés de maladie.

La sécurité dans le domaine du transport scolaire a également été retenue par le Conseil comme thème devant faire l'objet d'une étude dans le but d'évaluer, entre autres choses, l'opportunité de placer des moniteurs à bord des autobus.

De plus, le colloque organisé par le Conseil sur son rôle a influencé de façon importante et positive les relations entre le Conseil et les huit commissions scolaires de l'île. Ce colloque a mené à la création du comité des présidents des commissions scolaires, comité qui a contribué grandement à améliorer les communications entre le Conseil et ses huit partenaires.

Enfin, l'année 1979-1980 fut aussi l'année où le Conseil s'installa dans ses propres locaux, l'ancienne école St-Alphonse de la C.É.C.M. rénovée et aménagée en édifice à bureaux.

1980-1981

Un nouveau comité exécutif fut élu et M. Jacques Mongeau fut réélu comme président du Conseil pour un troisième mandat consécutif.

L'année 1980-1981 fut celle où le ministère de l'Éducation du Québec implante un nouveau mode de financement pour les commissions scolaires dit «financement à budget fermé».

Ces nouvelles règles budgétaires furent déposées auprès du Conseil dans la dernière semaine de mai sans consultation véritable, laissant très peu de temps aux commissions scolaires et au Conseil pour adopter leur budget pour le 1er juin 1980 conformément à la loi. Par la suite, le ministère fit plusieurs modifications à ses règles et ce, jusqu'à janvier 1981 ce qui modifiait également le budget du Conseil. Ces modifications entraînaient suivant l'estimation de l'époque du Conseil une perte de revenu de 12 000 000 $. Le Conseil présenta alors une requête pour jugement déclaratoire devant les tribunaux. Des pourparlers se poursuivirent avec le ministère jusqu'en février 1981. Aboutissant à une impasse, la cause fut entendue par le tribunal qui rendit jugement le 31 mars 1981 donnant raison au Conseil scolaire sur ses prétentions à l'effet, entre autres, que le Conseil était en droit de recevoir des règles budgétaires à temps pour effectuer ses budgets le 1er juin et que ces règles devaient faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil et des commissions scolaires. Le jugement énonçait également que le ministre ne pouvait pas rétroactivement édicter des règles qui seraient postérieures à l'adoption des budgets du Conseil et qui le défavoriseraient. Le procureur général du Québec a porté cette cause en appel et à ce jour, elle est toujours pendante devant les tribunaux.

Sur le plan pédagogique, l'année 1980-1981 fut également active. Pendant cette année, le Conseil a décidé d'élaborer un plan pour mieux servir les élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Il a également décidé d'affecter une somme de 36 300 $ à une recherche portant sur les élèves de niveau secondaire qui ont des difficultés graves de comportement. Il a de plus adopté une politique pour favoriser le dialogue entre les commissions scolaires et les communautés ethniques.

Un des colloques les plus réussis du Conseil scolaire se déroula en 1982 à la polyvalente Pierre-Dupuy. Pendant deux jours, plus de 500 personnes: commissaires, administrateurs scolaires, enseignants, parents et étudiants dressèrent un bilan de l'éducation en milieux défavorisés et adoptèrent des orientations qui débouchèrent dès cette année sur des modifications de la politique du Conseil. Il s'agissait du dixième colloque du Conseil depuis sa formation. Lors des précédents, d'autres dossiers, tout aussi importants, avaient pu progresser grâce à une volonté commune des intervenants scolaires montréalais de travailler ensemble à améliorer leur système d'éducation.

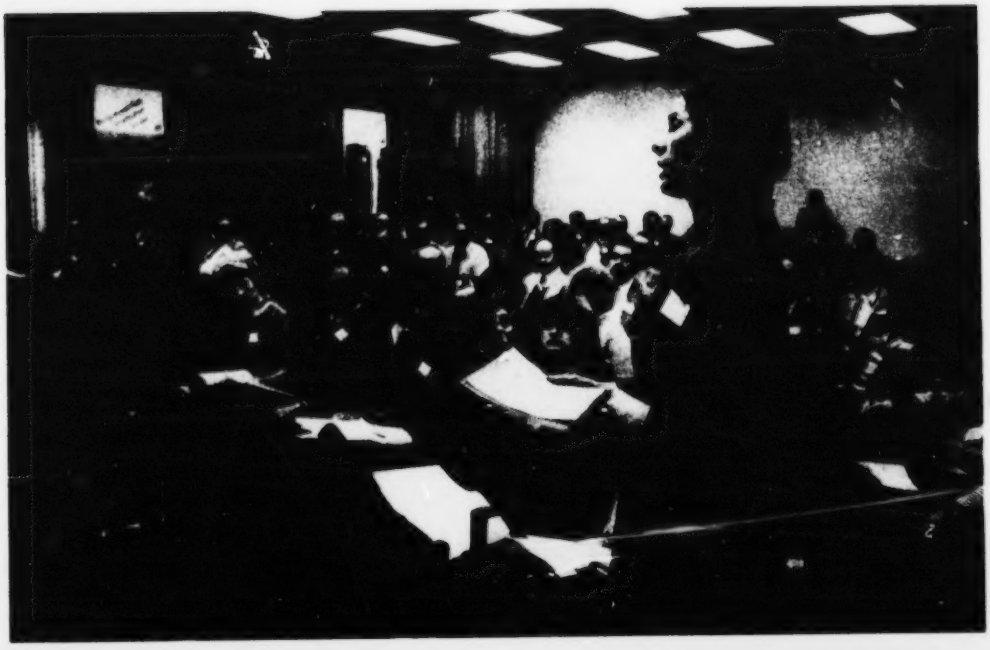

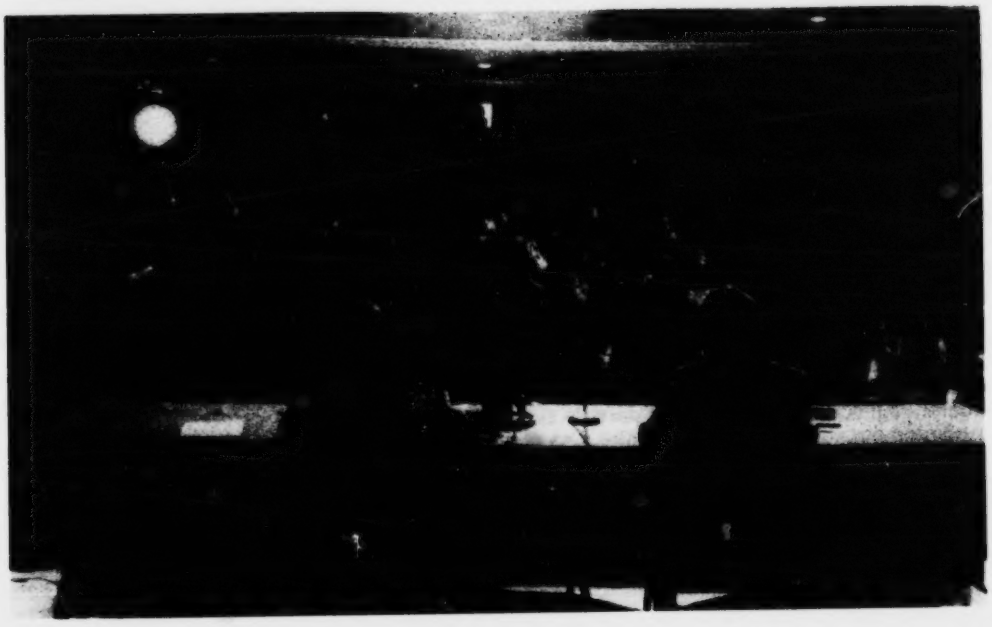

Le transport scolaire et la sécurité routière furent également au nombre des préoccupations du Conseil en 1980-1981. Après avoir reçu un rapport sur la question, le Conseil recommanda l'organisation d'un programme d'éducation obligatoire à l'intention de tous les écoliers, quel que soit leur mode de transport.

Au lendemain d'élections, il était normal que le Conseil se penchât sur la question de la démocratie scolaire. Après étude, il recommanda des changements à la loi dans ce domaine afin d'améliorer la participation de la population aux élections des commissaires. Il demanda également l'élaboration d'un programme d'information sur le système scolaire montréalais.

Enfin, l'année 1980-1981 fut aussi marquée par le départ du Dr Gérard Barbeau, directeur général, qui prit sa retraite à la fin de l'année après avoir consacré une grande partie de sa vie à l'éducation et après avoir mis sur pied les services du Conseil. Lui a succédé M. Raynald Laplante, auparavant directeur général de la Commission scolaire Baldwin-Cartier.

1981-1982

Des rumeurs de restructuration scolaire planaient au début de l'année 1981-1982, le ministre ayant laissé entendre qu'il voulait absolument s'attaquer à ce problème. Le Conseil, comme tout autre organisme scolaire de la province, s'intéressait grandement à cette question.

En septembre 1981, le Conseil a publié un bilan de ses réalisations et d'un certain nombre de recommandations en ce qui a trait à la restructuration scolaire.

Dans le domaine pédagogique, l'organisation d'un colloque sur l'éducation en milieux défavorisés fut une des activités les plus importantes. Ce colloque avait pour but de faire le point sur les mesures spéciales implantées dans les écoles de ces milieux depuis une dizaine d'années et de préciser les orientations que le système devrait poursuivre à l'avenir dans ce domaine. Ce colloque a regroupé plus de 500 participants pendant deux jours et demi dans des ateliers portant sur 25 thèmes différents.

De plus, le Conseil a étudié la question des services de garde en milieu scolaire et a décidé de publier une série de monographies sur des programmes spéciaux à l'intention des élèves surdoués. Il a aussi publié sa recherche sur des élèves en difficulté grave de comportement et a voté 16 500 $ pour évaluer un programme pour décrocheurs.

Dans le domaine de l'équipement, le Conseil a procédé à une révision majeure de sa politique d'utilisation et de disposition des biens immobiliers. Le changement le plus important de cette révision fut la clause qui permet à une commission scolaire de retenir pour ses propres dépenses d'immobilisations un pourcentage du produit net de la vente d'un édifice ou d'un terrain.

Ce fut aussi pendant l'année 1981-1982 que le Conseil, en collaboration avec la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal, effectua un sondage auprès des comités d'écoles et comités de parents du territoire dans le but de connaître leur opinion sur sa politique alimentaire. Les résultats de ce sondage se sont avérés extrêmement positifs.

Le Conseil a également produit pendant cette année un autre mémoire sur le transport scolaire, cette fois-ci pour éviter que les commissions scolaires subissent de fortes compressions budgétaires à ce chapitre à la suite de la publication d'un Livre blanc par le ministère des Transports.

Un témoignage

La création du Conseil scolaire de l'île de Montréal en 1973 n'a pas nécessairement suscité d'emblée l'enthousiasme des commissions scolaires impliquées dans les changements qu'apportait la présence de ce nouvel organisme dans leur fonctionnement.

Mais avec dix ans de recul et étant donné qu'au cours de ces dix années j'ai pu suivre de près les activités du Conseil scolaire à titre de Vice-président, puis de Président de la C.É.C.M., je suis en mesure d'évaluer l'importance du rôle joué par le Conseil dans la promotion et la défense des dossiers des huit commissions scolaires de l'île de Montréal.

Ainsi, je suis convaincu que le conseil scolaire, du fait qu'il est le porte-parole de 20% de la population scolaire du Québec, a eu un pouvoir de persuasion considérable dans ses négociations avec le ministère de l'Éducation.

(suite page 21)

L'adoption du budget hors-normes se fait annuellement à la suite d'une réunion de consultation où tous les directeurs généraux et commissaires de l'île de Montréal sont convoqués.

1982-1983

Le thème de la restructuration était omniprésent dans le domaine de l'éducation au début de l'année 1982-1983. Le ministre avait rendu public son Livre blanc en juin 1982 et tous les agents d'éducation, parents, enseignants, administrateurs, s'engageaient dans l'organisation de rencontres d'information et la rédaction de mémoires. Le Conseil partageait évidemment cette préoccupation.

En juillet 1982, il a voté un budget de 980 000 $ pour financer un programme d'information sur le système scolaire montréalais, programme qui visait à expliquer au public montréalais, le fonctionnement des commissions scolaires de l'île et leur contribution considérable à la société. Ce programme était fondé sur un certain nombre de principes reliés à la démocratie scolaire que le Conseil et les commissions scolaires de l'île avaient longuement favorisés et voulaient promouvoir.

Les élections scolaires de 1983 fournirent également matière à discussion. Le Conseil, les commissions scolaires et le grand public se demandaient si ces élections auraient lieu. Finalement, après avoir reçu des assurances du ministre, le Conseil a voté, en mars 1983, un budget de 4,5 millions de dollars pour défrayer le coût de ces élections.

Malgré la présence envahissante du thème de la restructuration et, plus tard dans l'année, du conflit de travail entre le gouvernement et les enseignants, le Conseil a réalisé un certain nombre de projets d'une grande importance pour le système scolaire de l'île.

En pédagogie, il a voté 36 500 $ pour lancer des projets pilotes visant à mieux servir les élèves en difficulté grave de comportement au niveau secondaire. Afin de mieux connaître les problèmes de ces élèves au niveau primaire, il a alloué une autre somme de 13 500 $. De plus, le Conseil a approuvé une dépense de 10 000 $ pour améliorer les services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Dans le domaine administratif, le Conseil a institué, de façon expérimentale, au mois de janvier, un système d'achats coopératif pour l'achat regroupé d'un certain nombre de produits. Six des huit commissions scolaires ont accepté de participer à ce plan. De plus, au mois de février 1983, le Conseil a approuvé en principe la mise sur pied d'un régime partiel d'auto-assurance pour absorber les pertes non couvertes par le régime provincial d'auto-assurance. Le Conseil a également décidé d'entreprendre une étude sur l'accroissement des coûts dans les commissions scolaires.

Dans le domaine de l'équipement, le Conseil a adopté une résolution modifiant sensiblement sa politique d'utilisation et de disposition des biens immobiliers. Il a décidé de verser, à même les revenus de ses taxes, des primes à la vente aux commissions scolaires qui vendent des édifices et de permettre à celles-ci d'utiliser ces sommes pour des dépenses de fonctionnement.

Enfin, autre fait notable, pour la première fois, la somme des budgets d'immobilisations et de fonctionnement du système scolaire montréalais a dépassé en 1982-1983 le cap de 1 milliard de dollars.

Je pense, entre autres dossiers, à celui du financement des commissions scolaires de l'île et à celui touchant le financement spécifique de ces commissions scolaires dans le domaine de l'éducation en milieux défavorisés. En outre, je tiens à souligner le rôle de coordination qu'a exercé le Conseil dans les champs de la formation professionnelle au secondaire ainsi que dans celui du partage du budget d'immobilisation pour la rénovation des écoles de l'île de Montréal. Il faut aussi mentionner que c'est grâce à l'intervention et aux subventions du Conseil que la politique alimentaire de la C.É.C.M., visant la qualité des menus offerts dans les écoles secondaires, a pu être étendue à l'ensemble des commissions scolaires de l'île.

Luc Larivée, m.d.
Président de la C.É.C.M.

Lorsqu'une difficulté se présente, que ce soit pour interpréter une directive budgétaire, pour compléter le dossier d'un projet de transformation majeure dans une école, pour obtenir une opinion légale... les commissions scolaires de l'île peuvent compter sur l'aide du personnel du Conseil constitué majoritairement d'experts dans les sphères de la gestion, de la pédagogie, de l'administration, du droit scolaire, des équipements et de la communication.

Le Conseil, un lieu de coordination et de mise en commun

Comme ce bilan permet de le constater, le Conseil est le lieu de coordination où les commissions scolaires de l'île de Montréal mettent en commun problèmes et solutions. On l'a souvent dit au cours des années: «S'il n'y avait pas de Conseil scolaire de l'île, il faudrait en créer un, ne serait-ce que pour permettre à la communauté scolaire montréalaise de se rencontrer et de se concerter».

À cet égard, il est intéressant de noter que parmi les nombreux comités qui siègent au Conseil, plusieurs existent à la suite de souhaits exprimés par l'un ou l'autre des partenaires montréalais. En venant au Conseil, commissaires, cadres et professionnels savent que cet organisme leur appartient et qu'il sera toujours à leur service sans empiéter sur l'autonomie nécessaire au fonctionnement de chaque organisme.

C'est ainsi qu'au cours des années, cette coordination assumée par le Conseil a le plus souvent abouti à étendre à l'ensemble de l'île des initiatives particulièrement heureuses de l'une ou l'autre des commissions scolaires.

Les comités qui siègent au Conseil actuellement sont les suivants:

Comité métropolitain des directeurs généraux (C.M.D.G.)
Établi par le règlement numéro 12 du Conseil, le 4 mars 1974, conformément à l'article 611 de la Loi sur l'instruction publique (l'article 611 est devenu l'article 530 des lois refondues de 1977), et modifié par le règlement numéro 59 du Conseil le 19 juin 1978.

Comité de coordination de l'enseignement professionnel
Sous-comité reconnu par le CMDG le 26 juin 1974.

Comité de coordination des services de l'adaptation scolaire
Créé en juillet 1982 dans une structure provinciale de consultation et reconnu par le CMDG le 15 mai 1974.

Comité de coordination des mesures de rattrapage en milieux défavorisés
Établi par le règlement numéro 15 du Conseil, le 18 mars 1974, conformément à l'article 591 de la Loi sur l'instruction publique qui est devenu l'article 504 des lois refondues de 1977.

Comité consultatif sur la politique alimentaire
Créé par le Conseil le 22 avril 1974.

Comité des régisseurs de transport
Sous-comité du CMDG qui a été créé par le Conseil en novembre 1974 pour donner suite à une recommandation d'un comité ad hoc.

Comité technique de protection des biens
Sous-comité du CMDG, dont la mise sur pied est stipulée dans le règlement numéro 85 du Conseil (système d'incitation à la protection des biens), lequel est une émanation du régime d'auto-assurance du Conseil. Ce comité est en quelque sorte une reconduction du comité technique des assurances qui exista de 1977 à 1980.

Comité des achats
Sous-comité du CMDG formé le 5 mai 1982.

Comité d'étude sur les services de garde en milieu scolaire
Créé par le Conseil par la résolution numéro 7, adoptée le 17 décembre 1979.

Des statistiques permettent d'établir qu'au cours d'une année, les membres et le personnel du Conseil accordent en moyenne 600 entrevues aux médias et que son service de relations publiques répond à plus de 2 000 demandes provenant de la presse et du grand public. Il est révélateur de constater que le premier comité à être créé au Conseil fut le Comité directeur des communications qui, dès 1974, se donnait comme objectif de faire connaître l'action du Conseil à tous ses publics.

Comité d'étude sur les ententes de fréquentation scolaire
Créé par la résolution numéro 11 du Conseil, adoptée le 13 juillet 1981.

Comité d'étude sur les services aux anglophones
Créé à l'automne 1981 pour donner suite à un objectif de la Direction générale.

Comité directeur des communications
Créé par le comité exécutif du Conseil provisoire, le 26 mars 1973. Les membres ont été désignés par les directeurs généraux pro tempore des comités d'implantation.

Comité consultatif du plan-réseau
Créé par le Conseil, le 17 décembre 1979, résolution numéro 5.

Comité de planification à l'aide des codes postaux
Comité de travail qui origine de la nécessité de compléter le projet de planification des équipements scolaires à l'aide des codes postaux. Début en avril 1981.

Comité conjoint MÉQ/CSIM
Créé par le Conseil en septembre 1975.

Comité du plan quinquennal
Origine de la résolution numéro 5, adoptée par le Conseil le 27 août 1973.

Comité des directeurs de l'équipement
Origine d'un objectif de service pour 1981-1982.

Des politiques et règlements réduits à un strict minimum

Lorsqu'un dossier est étudié par le Conseil, il est presque toujours le produit d'une concertation des représentants de chacune des commissions scolaires qui ont analysé tous les aspects du problème et élaboré ensemble des hypothèses de solution. Or, ces solutions débouchent rarement sur une réglementation. En regard des obligations que lui crée la loi et pour lesquelles le Conseil doit émettre des politiques et règlements, on constate finalement qu'il y a peu de cas où le Conseil édicte des règlements et des politiques.

Comme on peut le constater par la liste qui suit, les règlements et politiques du Conseil sont en définitive peu nombreux:

- Politique de financement à court terme
  (adoptée le 21 janvier 1974)
- Mesures de rattrapage en milieux défavorisés
  (règlement adopté le 18 mars 1974 — amendé plusieurs fois depuis)
- Politique alimentaire
  (règlement adopté le 4 juin 1974 — amendé plusieurs fois depuis)
- Plan de développement de l'enseignement professionnel
  (adopté le 17 octobre 1977)
- Politique concernant l'assistance legale du Conseil aux commissions scolaires
  (adoptée le 17 juillet 1978)
- Politique pour favoriser la recherche et le développement en éducation
  (adoptée le 19 mars 1979 — amendée depuis)

Dès le mois de mai 1973, le Conseil publiait «Le Bulletin du Conseil scolaire de l'île de Montréal» qui allait devenir «UNISSON». Bien des publications se sont succédé depuis qui témoignent de l'importance que le Conseil attache à la diffusion de l'information.

— Politique d'utilisation et de disposition des biens immobiliers
(adoptée le 17 décembre 1979, plusieurs fois modifiée depuis)
— Système d'incitation à la protection des biens des commissions scolaires
(adopté le 17 novembre 1980)
— Politique pour favoriser le dialogue entre les commissions scolaires et les communautés ethniques
(adoptée le 17 novembre 1980)
— Système d'achats coopératifs (projet pilote)
(adopté le 31 janvier 1983)

Par contre, la liste des mises en commun, à la suite desquelles le Conseil a préparé des outils de travail, des recherches, des mémoires, des activités de perfectionnement et de soutien, est de beaucoup plus impressionnante. Il faut savoir qu'un problème posé au Conseil peut et doit trouver une solution, sans toutefois prendre la forme d'instruction ou de directive comme c'est trop souvent le cas dans l'administration publique.

Le Conseil est avant tout un organisme de services et de soutien aux commissions scolaires de l'île de Montréal.

Création de la Fédération des comités de parents

Dès le départ, le Conseil scolaire s'est ingénié à rapprocher les commissaires et les cadres des huit commissions scolaires de l'île de Montréal en créant divers comités de concertation.

Les parents de l'île de Montréal oeuvrant au sein des comités d'école voulurent, eux aussi, au lendemain de la restructuration de 1973, profiter de l'existence du Conseil pour mettre en commun des idées et des ressources.

Dans un premier temps, on vit surgir dans chacune des commissions scolaires, des comités de parents constitués de délégués de chacune des écoles.

Une première à Montréal

Puis, le 31 janvier 1974, la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal, formée de parents délégués de chaque commission scolaire, tenait sa première réunion officielle. Elle se donnait alors comme mandat de représenter l'ensemble des parents de l'île auprès du Conseil scolaire qui, pour sa part, reconnaissait officiellement l'existence de cet organisme de consultation en lui allouant, par résolution officielle datée du 18 mars 1974, un budget de fonctionnement annuel et divers services de secrétariat.

Pionnière de la participation des parents à Montréal, Mme Claudette Sauvé commente ainsi la naissance de cet organisme qui devait être incorporé officiellement le 7 octobre 1980. «Le premier défi de la Fédération des comités de parents a été, dit-elle, de susciter un dialogue entre les parents catholiques, protestants, francophones et anglophones. C'était la première fois à Montréal qu'un tel organisme voyait le jour et ce qui m'a emballée, c'est que, malgré nos différences, nous nous sommes rapidement aperçus que nous poursuivions tous un même but, celui de s'impliquer dans l'orientation de l'école que fréquentent nos enfants».

Pour le Conseil, les parents oeuvrant au sein de comités de parents des écoles de l'île de Montréal constituent des interlocuteurs privilégiés. Un des premiers gestes posé par le Conseil fut de reconnaître officiellement, le 18 mars 1974, la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal comme organisme consultatif.

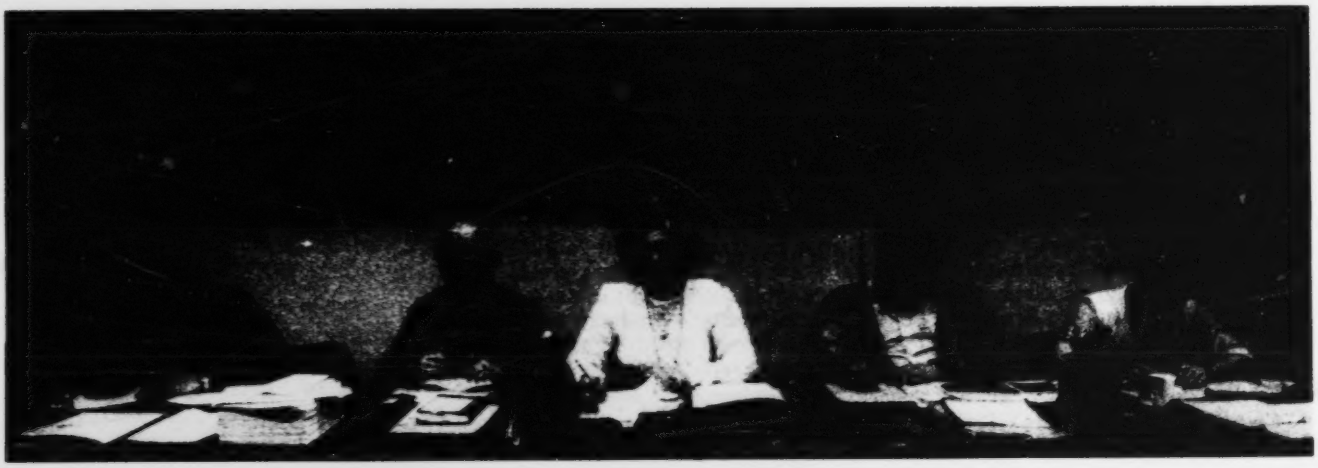

Les grands dossiers

C'est ainsi qu'au cours des dix premières années d'existence du Conseil plus de 200 parents se sont relayés au sein de cet organisme constitué de parents bénévoles qui se réunissent au moins une fois par mois en assemblée générale.

Les grands dossiers sur lesquels la Fédération a été consultée depuis sa formation donnent une idée de la multiplicité, de la diversité et surtout de l'ampleur du rôle consultatif de cet organisme qui agit comme porte-parole des quelque 30 000 parents impliqués activement dans les comités de parents de l'île de Montréal.

Au nombre de ceux-ci, rappelons le dossier scolaire cumulatif, le transport scolaire, les mesures de rattrapage en milieux socio-économiquement faibles, les services de garde en milieu scolaire, la Loi sur la protection de la jeunesse, le programme d'éducation à la sexualité et les divers projets de restructuration scolaire. Fait à mentionner, la Fédération participe activement aux différents colloques qu'organise le Conseil. Elle est aussi consultée systématiquement par celui-ci lors de recherches ou de sondages divers.

Statistiques vitales sur les huit commissions scolaires

Nom	Budget	Territoire	Nombre d'élèves	Nombre de professeurs	Nombre total d'écoles
Commission des écoles catholiques de Montréal	459 437 506 $	Montréal, Hampstead, Westmount, Côte St-Luc, Montréal-Ouest, Montréal-Nord	112 500	7 500	234
Commission des écoles protestantes du Grand Montréal	134 604 190 $	Montréal, Montréal-Est, Montréal-Nord, Anjou, St-Léonard, Outremont, Mont-Royal, St-Laurent, Hampstead, Westmount, Côte St-Luc, Roxboro, Montréal-Ouest, Dorval, Pierrefonds, Lachine, Ville St-Pierre, La Salle, Verdun	32 900	2 200	84
Commission scolaire Jérôme-Le Royer	83 757 825 $	Anjou, Montréal-Est, St-Léonard, Montréal (Pointe-aux-Trembles)	22 450	1 445	42
Commission scolaire Baldwin-Cartier	61 460 066 $	Dorval, Ste-Geneviève, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Roxboro, Pierrefonds, Kirkland, Beaconsfield, Baie d'Urfé, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue, Ile-Bizard	17 000	1 019	1
Commission scolaire du Sault-Saint-Louis	50 584 993 $	LaSalle, Lachine, Ville St-Pierre	13 708	838	25
Commission scolaire Lakeshore	43 915 892 $	Ste-Geneviève, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Pierrefonds, Kirkland, Beaconsfield, Baie d'Urfé, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue, Ile-Perrot, Ile-Bizard, Comté de Vaudreuil-Soulanges	12 100	698	25
Commission scolaire Sainte-Croix	34 381 934 $	Mont-Royal, Outremont, St-Laurent	8 725	512	22
Commission des écoles catholiques de Verdun	23 857 341 $	Cité de Verdun	6 075	371	12

Avant l'avènement du Conseil, on comptait 34 commissions scolaires dans l'île de Montréal. Certaines comme St-Pierre-aux-Liens et Très-Saint-Sacrement de Lachine couvraient un territoire minuscule et comptait moins de 450 élèves. La Loi 71 devait réduire ce nombre à six commissions scolaires catholiques et à deux commissions scolaires protestantes. En instituant le Conseil scolaire de l'île de Montréal, cette loi permettait aussi aux huit nouvelles commissions scolaires de combler ensemble d'autres carences qui existaient dans l'île: absence de coordination administrative et disparité de l'effort fiscal aussi bien que des services scolaires offerts à la population.

TERRITOIRES DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

TERRITORIES OF THE CATHOLIC SCHOOL BOARDS
OF THE ISLAND OF MONTRÉAL

1 — Commission des écoles catholiques de Montreal
2 — Commission scolaire Jérôme-LeRoyer
3 — Commission scolaire Baldwin-Cartier
4 — Commission scolaire du Sault-Saint-Louis
5 — Commission scolaire Sainte-Croix
6 — Commission des écoles catholiques de Verdun

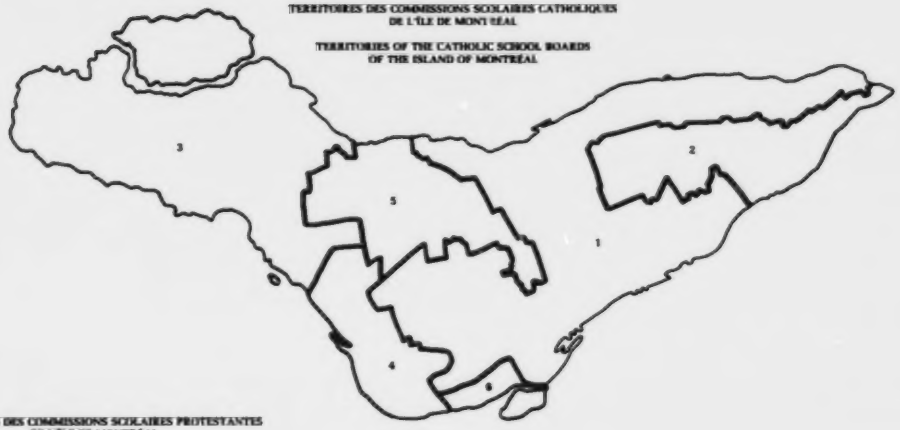

TERRITOIRES DES COMMISSIONS SCOLAIRES PROTESTANTES
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

TERRITORIES OF THE PROTESTANT SCHOOL BOARDS
OF THE ISLAND OF MONTRÉAL

A — Commission des écoles protestantes du grand Montreal
The Protestant School Board of Greater Montreal
B — Commission scolaire Lakeshore
Lakeshore School Board

Le Conseil scolaire et le financement

Le Conseil scolaire est responsable de la révision et de l'approbation des budgets de dépenses courantes et d'immobilisations des commissions scolaires et de l'approbation de la plupart de leurs dépenses d'immobilisations.

Il doit également pourvoir à leur financement par voie de taxation, de subventions gouvernementales et d'emprunts.

Outre les nombreuses opérations que le Conseil a dû effectuer depuis sa formation dans le cadre de son administration courante, plusieurs de ses réalisations significatives dépassent les obligations que la loi lui impose.

Égalisation de l'effort fiscal

La première de ces réalisations fut d'étendre dès 1973 à l'ensemble de l'île l'effort fiscal imposé aux corporations plutôt que d'échelonner cette augmentation sur trois ans comme le permettait la loi.

Et c'est ainsi que le taux de la taxe scolaire est depuis uniforme sur toute l'île de Montréal.

Opération de la dette obligataire

Le Conseil est devenu, de par la Loi 71, débiteur de la dette obligataire émise par les anciennes commissions scolaires de son territoire. Lorsque le Conseil fut formé, cette dette s'établissait à 350 000 000 $. Respectant les obligations des anciennes commissions scolaires, le Conseil devait se conformer aux échéances des remboursements.

Il a dû financer aussi les dépenses d'immobilisations à long terme du système scolaire de l'île en émettant, depuis 1973, pour 350 000 000 $ d'obligations.

On recommence à neuf

Il est intéressant de préciser qu'avant l'avènement du Conseil, quatre commissions scolaires enregistraient des déficits d'opération dont un dépassait les 1,2 million de dollars. La Loi 71 prévoyait que les nouvelles commissions scolaires devenaient responsables de ces déficits.

Dans le but de recommencer à neuf, le Conseil a proposé, d'une part, d'assumer entièrement les déficits de ces commissions scolaires au 30 juin 1973 et de récupérer, d'autre part, 50% des surplus accumulés par trois autres commissions scolaires.

Budgets de dépenses courantes et d'immobilisations

Chaque année, le Conseil doit approuver les budgets d'opérations et d'immobilisations de chacune des commissions scolaires de l'île de Montréal.

Pour l'année 1982-1983, ces budgets s'élèvent à plus d'un milliard de dollars (1 015 394 688 $). Soucieux d'exercer cette obligation légale en respectant l'autonomie des commissions scolaires, le Conseil s'est ingénié à simplifier le plus possible les contrôles que la loi lui prescrit d'exercer sur les budgets des commissions scolaires. De cette façon, les commissions scolaires de Montréal ne sont pas défavorisées par rapport à celles de l'extérieur.

Il est aussi important de préciser que les commissions administrent leurs budgets d'une façon complètement autonome.

À la fin de chaque exercice, chaque commission scolaire prépare cependant des états financiers qui se conforment aux critères et normes du M.E.Q. et du Conseil. Ce dernier procède alors à la consolidation des états financiers.

15,6% du budget de l'éducation au Québec

Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations du Conseil s'élèvent, en 1982-1983, à plus d'un milliard de dollars, ce qui représente 15,6% du budget total du M.E.Q.

Comme le budget du Conseil ne représente que les dépenses afférentes au niveau primaire et secondaire, en 1982-1983, il constitue 26,7% du budget affecté à l'enseignement primaire et secondaire au Québec.

Il est intéressant de préciser ici que le Conseil a le mandat de fixer le taux de la taxe scolaire et de pourvoir au financement des huit commissions en redistribuant, d'une part, les revenus de cette taxe et, d'autre part, les subventions provenant du ministère de l'Éducation. Celles-ci servent à défrayer les coûts généraux de l'éducation alors que les revenus de la taxe perçue localement (limitée à un maximum de 6% des budgets de fonctionnement) comblent des besoins spécifiques de la population de l'île.

Les taxes scolaires et l'évaluation

Dans le territoire du Conseil scolaire, les taxes scolaires sont facturées par les municipalités et remises, perçues ou non des contribuables, au Conseil scolaire le 1er avril de chaque exercice financier.

Le Conseil scolaire fixe, chaque année, le taux de taxe requis pour payer ses dépenses non admissibles aux subventions d'équilibre budgétaire. Le taux fixé par le Conseil scolaire s'applique à l'évaluation uniformisée de tout bien imposable situé dans l'île de Montréal, l'île Bizard et l'île de Dorval.

Dans le territoire de Harwood, le taux fixé par le Conseil scolaire s'applique à l'évaluation uniformisée des biens appartenant aux contribuables protestants et à une portion de l'évaluation uniformisée des biens appartenant aux compagnies.

Depuis l'exercice financier 1980-1981, le taux de la taxe scolaire ne peut dépasser 25¢ par 100 $ d'évaluation uniformisée et le produit des taxes scolaires ne peut pas représenter plus de 6% des dépenses nettes du Conseil scolaire à moins que celui-ci n'obtienne l'assentiment des électeurs à la suite de la tenue d'un référendum.

Dans le budget du Conseil pour l'exercice 1982-1983, le taux de taxe scolaire est fixé à 14,4¢ par 100 $ d'évaluation uniformisée et son produit se trouve inférieur à 6% des dépenses nettes du Conseil scolaire puisqu'il se situe à 5,84%.

Le directeur des services financiers du Conseil entretient des relations constantes avec son syndicat financier, la firme Lévesque, Beaubien Inc. (LBI). Photo de groupe: MM. Paul Pommier, vice-président exécutif de LBI et gérant du syndicat financier du CSIM, L.G. Serge Gadbois, directeur des services financiers du CSIM, Pierre Brunet, directeur général et vice-président exécutif de LBI, et André Charron, président de LBI.

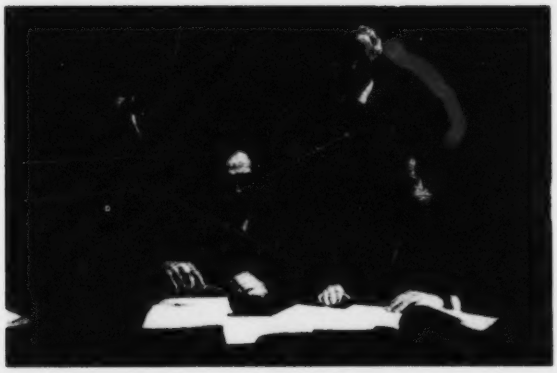

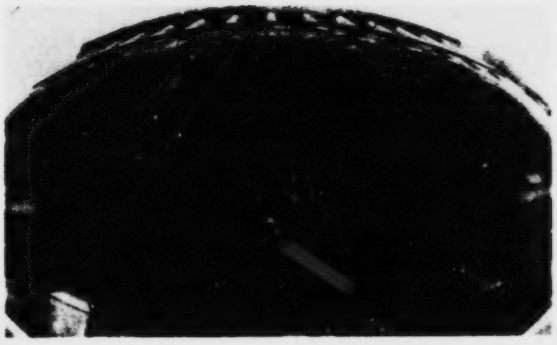

32,2 milliards de dollars d'évaluation

À l'exception du territoire de Harwood, l'évaluation des biens assujettis à la taxe scolaire est faite par la Communauté urbaine de Montréal. Sur le territoire du Conseil, cette opération résulte de la multiplication des valeurs inscrites au rôle d'évaluation d'une corporation municipale par un facteur établi par le ministre des Affaires municipales. Pour l'exercice financier 1982-1983, l'évaluation uniformisée des biens imposables dans le territoire du Conseil scolaire est budgétisée à 32,2 milliards de dollars environ et elle inclut 182 millions de dollars pour le territoire de Harwood.

Disparition de la surtaxe

Lors de l'exercice financier 1979-1980 et précédemment, le taux de la taxe scolaire sur les immeubles appartenant exclusivement à des particuliers différait du taux qui s'appliquait aux immeubles détenus par des corporations ou pour leur compte.

Les immeubles appartenant à des particuliers se trouvaient alors assujettis à une surtaxe sur l'évaluation excédant 100 000 $ à un taux égal à la différence entre le taux des corporations et celui des particuliers. Le gouvernement du Québec déterminait de temps à autre les règles et conditions relatives à la valeur imposable pour fins scolaires des immeubles situés dans le territoire du Conseil scolaire.

Ces règles et conditions avaient pour effet que les évaluations pour fins scolaires étaient inférieures à la valeur au marché des propriétés dans le territoire du Conseil scolaire. De plus, pour l'exercice financier 1979-1980 et les exercices financiers antérieurs, les taxes scolaires comprenaient une partie normalisée qui servait à payer une partie des dépenses du Conseil scolaire admissibles aux subventions d'équilibre budgétaire. Cette partie normalisée des taxes scolaires a été remplacée par des subventions gouvernementales à compter de l'exercice 1980-1981.

Le tableau suivant montre pour les années indiquées les taux de taxe scolaire, le montant des taxes scolaires et les évaluations imposables pour fins scolaires dans le territoire du Conseil scolaire:

Tableau des taux, des taxes et des évaluations

Exercice financier	Taux des particuliers	Taux des corporations	Évaluations	Total des taxes scolaires
1982-83*	0,144%	0,144%	32 273 646 429 $	46 474 051 $
1981-82	0,148%	0,148%	28 085 520 270	41 566 570
1980-81	0,138%	0,138%	26 909 556 696	37 135 188
1979-80	0,740%	1,340%	17 814 355 225	184 970 602
1978-79	1,310%	2,450%	16 749 511 738	316 093 247
1977-78	1,310%	2,430%	16 377 463 806	307 189 592
1976-77	1,310%	2,430%	14 614 909 444	273 674 780
1975-76	1,310%	2,350%	13 444 097 608	245 418 560
1974-75	1,540%	2,640%	12 312 366 508	255 906 659
1973-74	1,560%	2,660%	11 570 261 550	241 243 830

* Prévisions budgétaires.

Le Conseil publie annuellement un rapport financier qui peut être obtenu du Bureau des relations publiques de cet organisme.

Le rôle des services financiers

Comme on l'a vu, les commissions scolaires de l'île de Montréal effectuent des déboursés pour l'ensemble de leurs budgets d'opérations et d'immobilisations. Le Conseil s'occupe, pour sa part, du financement de ces déboursés en négociant des emprunts à long ou à court terme.

Le financement à court terme

Le Conseil a obtenu auprès des principales banques à charte canadiennes des marges de crédit bancaire qui ont évolué progressivement. Ainsi en 1976, le Conseil disposait d'une marge de crédit bancaire de 160 000 000 $. En 1983, celle-ci s'établit à 230 000 000 $ et elle est négociée auprès d'un consortium de banques parmi les plus importantes au Canada.

Le Conseil a toujours su obtenir le taux préférentiel pour ses emprunts à court terme auprès des banques. Il a de plus réussi à minimiser et même à éliminer plusieurs frais bancaires.

Comme les besoins de financement à court terme sont importants, le Conseil a pu émettre son propre papier commercial, ce qui lui donne donc accès au marché monétaire pour son financement à court terme.

La limite que s'est imposée le Conseil sur le marché monétaire a constamment évolué. De 50 000 000 $ qu'elle était en 1975, elle est passée en 1983 à 125 000 000 $.

Le recours à ce marché a permis au Conseil, depuis 1976, d'économiser 2 300 000 $ par rapport à ce qu'il en aurait coûté pour se financer au taux préférentiel des banques.

Le financement à long terme

Seul le Conseil est autorisé à emprunter à long terme pour financer les dépenses d'immobilisations des commissions scolaires de l'île de Montréal. Il négocie lui-même ses emprunts à long terme et travaille en collaboration avec un syndicat financier qu'il lui appartient de former.

Depuis 1973, le Conseil a effectué 14 émissions d'emprunts à long terme totalisant 385 000 000 $. En 1974, il procédait à un emprunt de 50 000 000 $ sur le marché américain. Il a obtenu à cette occasion la cote de crédit «A» de Moody's.

En février 1982, le Conseil a réalisé une première dans le secteur scolaire au Québec. Il a effectué, en effet, un emprunt de 30 000 000 $ sur le marché des euro-dollars canadiens. On sait que le marché des euro-dollars canadiens n'est accessible qu'aux emprunteurs prestigieux jouissant d'une excellente cote financière.

En juillet 1982, Moody's a reconfirmé la cote «A» au Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Un témoignage

«Le rôle du C.S.I.M. dans l'analyse du budget de dépenses, dans la coordination des nombreuses exigences du ministère de l'Éducation qui ont trait aux immeubles et à l'équipement, dans la politique de vente des immeubles, dans la méthode d'attribution des fonds, dans la révision des budgets d'immobilisations, s'est révélé partout utile et salutaire. Il est difficile de savoir si nous trouverions avantage à traiter seulement avec le bureau régional du ministère de l'Éducation. À mon avis, l'avantage que nous avons présentement est que toutes ces questions sont discutées en comité avec les sept autres commissions scolaires, ce qui constitue une bonne occasion pour partager toutes les informations. Aurions-nous le même avantage au bureau régional du ministère?

Dans le domaine de la gestion financière et des budgets d'opérations, je crois que le rôle du Conseil a également été utile et pour les mêmes raisons. Le Conseil a accompli son rôle en examinant et révisant les données des budgets d'opération et des états financiers et il a aidé à éclaircir plusieurs questions avec le ministère de l'Éducation».

David LeBaron
Sous-directeur général et directeur des services financiers
Commission scolaire Lakeshore

Depuis 1974, le Conseil a obtenu et maintenu une cote de crédit de niveau «A» sur les marchés financiers à long terme, ce qui lui a permis d'emprunter à de meilleurs taux.

$5000
$5000

Quelques faits saillants

- Le Conseil a pu, dans le passé, prêter sur le marché les excédents de caisse qu'il possédait. Il a ainsi réalisé des revenus d'intérêt de 3 800 000 $.
- Étant responsable de la taxation, le Conseil a exercé, depuis 1978 particulièrement, un contrôle très serré sur la perception des taxes scolaires par les municipalités. Il a ainsi effectué des vérifications qui ont entraîné pour le système scolaire des révisions favorables totalisant 9 000 000 $.
- Le Conseil administre son service de la dette de manière à ne payer les intérêts et le capital qu'au fur et à mesure de leurs encaissements plutôt qu'à la date même de leur échéance. Grâce à cette procédure, des économies de 600 000 $ sur les dépenses d'intérêt à court terme ont été réalisées.
- Le Conseil agit depuis le début comme fiduciaire et agent de transfert pour la gestion de sa dette à long terme. Cette politique lui a permis de réaliser des économies très substantielles.
- Les actifs immobilisés du Conseil et des commissions scolaires, calculés au coût initial de construction, représentaient, au 30 juin 1982, 975 122 066 $.
- Les services financiers du Conseil publient annuellement un rapport financier qui peut être obtenu de son Bureau des relations publiques.
- En 1982-1983, le budget propre à l'administration générale du Conseil s'établit à 2 885 434 $.
- Les surplus consolidés du Conseil s'élèvent, au 30 juin 1982, à 21 millions de dollars.

Dans son rôle d'agent de financement du Conseil scolaire de l'île de Montréal, M. Marcel St-Amour communique sans arrêt avec les banques, les courtiers et les compagnies de fiducie afin d'obtenir les meilleurs taux sur les emprunts à court terme. Depuis 1976, le recours au marché monétaire a permis au Conseil d'économiser 2 270 481 $ par rapport à ce qu'il en aurait coûté pour se financer au taux préférentiel des banques.

Le Conseil scolaire et les équipements

Le C.S.I.M., depuis sa création, a porté une attention constante aux obligations que lui confère la loi en matière d'équipement scolaire. Les responsabilités du Conseil, en ce domaine, portent principalement sur les sujets suivants: les autorisations des dépenses d'investissement des commissions scolaires et la planification des équipements scolaires et des investissements.

Dans le but de répondre adéquatement aux exigences de cette loi, le Conseil créa dès le 16 août 1973 le poste de conseiller cadre en équipement à qui il confiait la responsabilité d'identifier, en collaboration avec les commissions scolaires de l'île de Montréal, les principaux problèmes reliés aux équipements scolaires, d'élaborer diverses solutions et de formuler au Conseil les recommandations appropriées.

Les effectifs du Service de l'équipement du Conseil ont été recrutés dès les premiers mois d'existence du Conseil et maintenus, jusqu'à présent, au minimum compte tenu du contexte économique et démographique qu'ont dû subir l'ensemble des commissions scolaires et le Conseil lui-même. Malgré ces difficultés, on peut affirmer, quant aux équipements scolaires, que le Conseil a voulu, par ses interventions, faciliter aux commissions scolaires de l'île la gestion de l'ensemble des activités reliées aux équipements en simplifiant les procédures administratives et en favorisant une plus grande décentralisation.

Diminution dramatique des inscriptions

De 1970 à 1982, le nombre d'élèves des commissions scolaires de l'île de Montréal a diminué de 44%, passant de 403 299 à 225 661. On prévoit qu'en 1984 il n'y aura plus qu'environ 195 000 élèves.

Cette baisse rapide des inscriptions dans les écoles est avant tout attribuable au phénomène de dénatalité qui s'est particulièrement fait sentir entre les années 1964 (39 473 naissances) et 1973 (22 599 naissances): ceci représente une diminution annuelle moyenne de 1 875 naissances (ou – 6,4% par année).

À cela s'ajoute l'effet du développement résidentiel accéléré de la périphérie de Montréal qui a attiré, au cours de la même période, un bon nombre de jeunes familles. Les migrations ont ainsi entraîné, conjointement avec les inscriptions dans les écoles privées, une perte annuelle moyenne de plus de 6 800 inscriptions potentielles (au niveau des entrées en première année) au cours de la période de 1970 à 1982. Ainsi, les quelque 39 500 naissances de 1964 ne signifiaient que 32 700 inscriptions en première année en 1970.

Cette chute spectaculaire du nombre d'élèves a graduellement amené les commissions scolaires de l'île de Montréal à se trouver devant un nombre impressionnant d'écoles sous-utilisées. Afin de maintenir la qualité des services pédagogiques offerts à leurs élèves et dans le but de parvenir à boucler un budget établi principalement sur des montants alloués selon le nombre de leurs inscriptions, les commissions scolaires de l'île ont dû se résoudre à fermer plus de 225 écoles au cours des dix dernières années. Pendant cette période toutefois, plusieurs dizaines d'écoles qui voyaient leur vocation modifiée ont aussi été transformées en profondeur. Quelque 40 nouvelles écoles ont enfin été ouvertes pour répondre aux besoins de la polyvalence du niveau secondaire ou pour satisfaire la demande de service dans les secteurs résidentiels en développement.

Il importe aussi de noter que le ministère des Affaires sociales a confié aux commissions scolaires la gestion pédagogique de ses 38 écoles du territoire depuis 1976.

Décroissance et équipements scolaires

Ces problèmes nouveaux venaient s'ajouter au vieillissement de certains équipements et au souci toujours existant de conserver en bon état de fonctionnement un réseau de plusieurs centaines de bâtiments.

Pour aider les commissions scolaires à gérer cette décroissance et afin de pourvoir à la planification de leur développement tel que la loi le lui demande, le Conseil scolaire a adopté, d'une part, au cours de cette période, un mode de planification quinquennale des investissements requis et, d'autre part, une politique d'utilisation et de disposition des biens immobiliers.

Création d'un plan quinquennal d'investissement

Tôt après sa création, le Conseil s'est fixé comme objectif prioritaire l'établissement d'un premier plan quinquennal d'immobilisations qui lui permettrait de voir, d'une façon globale, les besoins en équipement scolaire au niveau de l'île et de prévoir ses dépenses d'investissement en conséquence. Depuis lors, ce plan est remis à jour annuellement en tenant compte des réalités nouvelles.

L'ensemble de cette planification quinquennale se fonde sur l'établissement de prévisions des populations scolaires à court, moyen et long termes, par réseau linguistique et à l'échelle de chaque commission scolaire, ainsi qu'au niveau de projets spécifiques pour une partie de leur territoire.

Un programme informatique a été mis au point récemment par la section d'études démographiques du Service de l'équipement, pour rendre possible l'analyse des besoins scolaires en fonction des lieux de résidence des élèves en utilisant le code postal de leur adresse comme élément de référence. Cet instrument nouveau de planification révolutionne en quelque sorte la planification sectorielle puisqu'il localise les besoins de façon fiable.

Ainsi, depuis 1976, le Conseil, à la lumière des demandes des commissions scolaires de l'île et de sa capacité de payer, a investi en moyenne 24 millions de dollars par année dans les secteurs suivants:

	Investissement annuel moyen de 1976 à 1983 (en million $)	**% du budget d'investissement**
Projets de construction	7,0	29%
Projets d'agrandissements ou de réaménagements majeurs	2,0	8%
Projets de réaménagements mineurs et remplacements	11,0	46%
Mobilier, appareillage et outillage (incluant l'enseignement professionnel)	3,5	15%
Aménagements de jeux extérieurs	0,5	2%
	24,0	100%

Les projets de construction

Bien que le nombre total d'écoles disponibles dépasse depuis longtemps les besoins pour l'ensemble de l'île, le Conseil a autorisé certaines commissions scolaires de l'île, dont une partie du territoire s'associe plus à la proche banlieue qu'à la ville même, à construire des écoles pour accueillir la population des secteurs périphériques. De plus, certaines écoles à vocations spéciales, comme le garage-école, ont dû être autorisées. Ainsi, depuis 1976, même en cette période de décroissance rapide, le Conseil a financé les projets de construction suivants:

Série chronologique du nombre de naissances survenues sur l'île de Montréal, entre 1961 et 1980

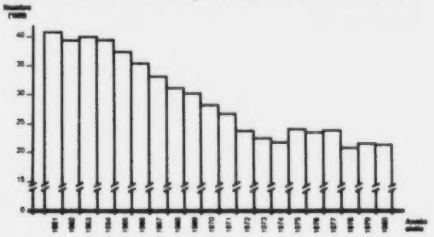

Évolution des inscriptions globales des élèves entre 1970 et 1982

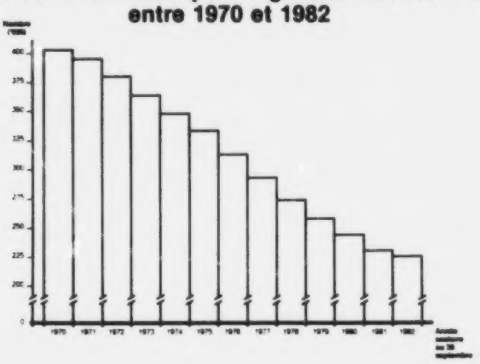

Nombre annuel d'écoles utilisées à des fins d'enseignement entre 1970 et 1982

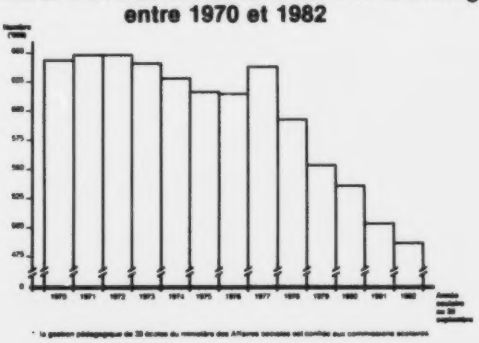

C.S.	Projet	Année	Coût
CÉCM	Garage-école	1980	7 124 000 $
CÉCM	Joseph-Charbonneau	1979	10 131 260 $
J.-Le Royer	Gabrielle-Roy	1977	2 303 203 $
J.-Le Royer	John Paul 1st	1977	2 303 203 $
J.-Le Royer	Semi-éducable	1976	1 840 975 $
B.-Cartier	Polyv. des Sources	1978	9 264 000 $
Lakeshore	Spring Garden	1976	1 962 483 $
CÉCM	Leonardo da Vinci Denise-Pelletier	1981 1982	5 130 000 $
J.-Le Royer	Polyv. anglophone	1983	7 795 000 $
B.-Cartier	Primaire Secteur Nord	1983	2 415 000 $

De plus, le Conseil s'apprête à autoriser cinq commissions scolaires à entreprendre six nouveaux projets de construction, d'agrandissements ou de réaménagements majeurs. Il s'agit des projets suivants:

C.S.	Projet	Année	Coût
CÉCM	Rivière-des-Prairies, sec.	1986	10 000 000 $
CÉCM	Rivière-des-Prairies, prim.	1986	3 000 000 $
B.-Cartier	Ile Bizard, primaire	1986	2 500 000 $
Lakeshore	Mount Pleasant, agrandissement	1986	2 700 000 $
CÉPGM-Verdun	Hudson, réaménagement Ile des Soeurs	1986	1 635 000 $

Les projets d'agrandissements ou de réaménagements majeurs

A ce chapitre, le Conseil a consenti des sommes importantes aux commissions scolaires afin d'améliorer le réseau d'écoles appelé à demeurer à long terme au service de la population. Ainsi, le Conseil a autorisé les commissions scolaires à transformer certaines écoles secondaires traditionnelles en écoles polyvalentes en y ajoutant les services de l'enseignement professionnel. Il a aussi amorcé un programme de construction d'aménagements sportifs dans certaines écoles qui en étaient privées.

Ce programme qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années se réalise selon des priorités qui sont fixées et révisées régulièrement par le Conseil à partir des recommandations d'un comité ad hoc formé des représentants de chacune des commissions scolaires.

C'est ainsi que 15 projets, totalisant des investissements globaux de 15,5 millions de dollars et dont le coût variait entre 243 000 $ et 3 704 905 $ ont été réalisés entre 1976 et 1982.

Les projets de réaménagements et de remplacements

C'est à ce chapitre que le Conseil a consenti les investissements les plus importants au cours de la dernière décennie. Cette priorité s'explique d'elle-même si l'on songe qu'en fermant plus de deux cents écoles, les commissions scolaires se sont vues obligées de réorganiser et de rationaliser complètement leur réseau.

Ainsi, on a dû rendre mixtes certaines écoles secondaires qui ne recevaient jadis que des élèves d'un seul sexe, ce qui obligeait les commissions scolaires à prévoir de nouveaux services sanitaires et de nouveaux ateliers.

Pour les fins de l'éducation publique à Montréal, les commissions scolaires utilisent, en 1982-1983, 521 immeubles. Il appartient au Conseil d'autoriser les dépenses d'investissement en ce domaine et de voir à la planification des équipements scolaires.

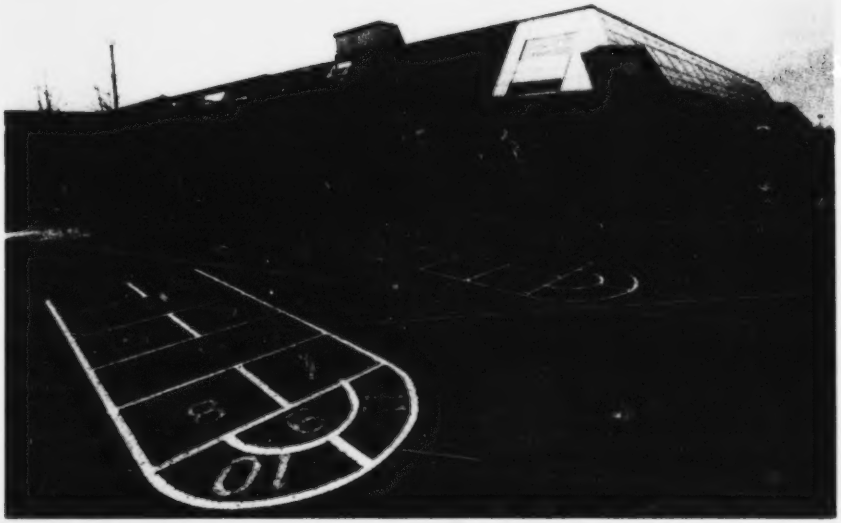

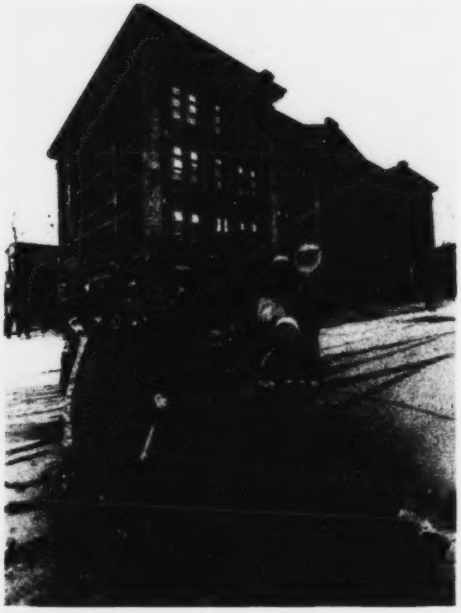

Certaines écoles secondaires ont été transformées en écoles primaires et vice-versa, ce qui a entraîné également des dépenses importantes de réaménagement.

De vieilles écoles, plusieurs datant du début du siècle et qui étaient stratégiquement bien placées dans le réseau ont dû être conservées et réaménagées à grands frais (chauffage, fenestration, services sanitaires, sécurité) afin d'assurer à la population qui les fréquentait des services de qualité équivalente à ce que l'on pouvait retrouver ailleurs.

En tout, 34 écoles ont subi des réaménagements depuis 1976-1977 et les sommes requises à cette fin frôleront les 88 millions de dollars à la fin du présent exercice.

Tout cet effort financier qu'ont dû consentir le Conseil et ses partenaires au niveau des réaménagements d'écoles a été fait à l'intérieur d'un budget fermé, normalement autorisé par le MEQ. Les commissions scolaires de l'île ont donc dû se contenter d'un minimum en ce qui concerne les dépenses de remplacement reliées aux toitures, aux bouilloires, aux fenestrations, aux travaux de maçonnerie et autres qui ont été réalisés depuis l'année 1976-1977.

En voici un bref aperçu:

— 119 cas de remplacements de toitures (complet ou partiel) pour une somme de 7 600 000 $;
— 81 cas de remplacements de fenêtres pour une somme de 4 170 000 $;
— 69 cas de rénovations de systèmes de chauffage pour une somme de 3 360 000 $.

Afin d'assurer une juste et équitable distribution des fonds attribués à ce type de projets, le Conseil en plus d'établir, après consultation des commissions scolaires, des critères de priorité pour le choix des projets a mis en place un comité consultatif du budget et du plan quinquennal. Formé de deux représentants de chacune des commissions scolaires et de deux représentants du Conseil, ce comité analyse et visite chacun des projets soumis par les commissions scolaires et fait des recommandations au Conseil. C'est grâce à ce travail de collaboration Conseil-commissions scolaires que cet important budget a été jusqu'ici investi à la satisfaction de tous.

Le mobilier, l'appareillage et l'outillage

À ce chapitre, le Conseil a consenti annuellement des sommes d'environ 3,5 millions de dollars aux commissions scolaires sous la forme d'un per capita d'élèves afin de permettre à ces dernières de remplacer le mobilier et l'équipement brisés et pour assurer l'achat d'équipement nouveau sans cesse nécessaire pour suivre la rapide évolution technologique. Cette somme comprend également les fonds courants au niveau de l'enseignement professionnel (⅛ du montant) qui sont consentis aux commissions scolaires selon la recommandation d'un comité ad hoc.

L'aménagement de jeux extérieurs

Afin d'assurer à certaines écoles secondaires récentes qui n'avaient malheureusement pas été pourvues d'aires de jeux extérieurs, le Conseil a consenti des sommes annuelles moyennes d'environ 0,5 million de dollars. Ce programme voulait permettre à tous les élèves du secondaire, quel que soit leur lieu de fréquentation, de jouir des mêmes facilités pour leur développement physique et il a été appliqué dans 16 écoles depuis 1976-1977.

La plus petite école de l'île de Montréal et, sans contredit, la plus pittoresque appartient à la Commission scolaire Lakeshore. On y dénombre, en 1982-1983, 13 élèves et elle ne compte qu'un seul professeur.

Avec ses 2 647 élèves, l'école polyvalente Calixa-Lavallée est actuellement la plus grosse école du territoire. En 1975-1976, elle comptait 3 224 élèves.

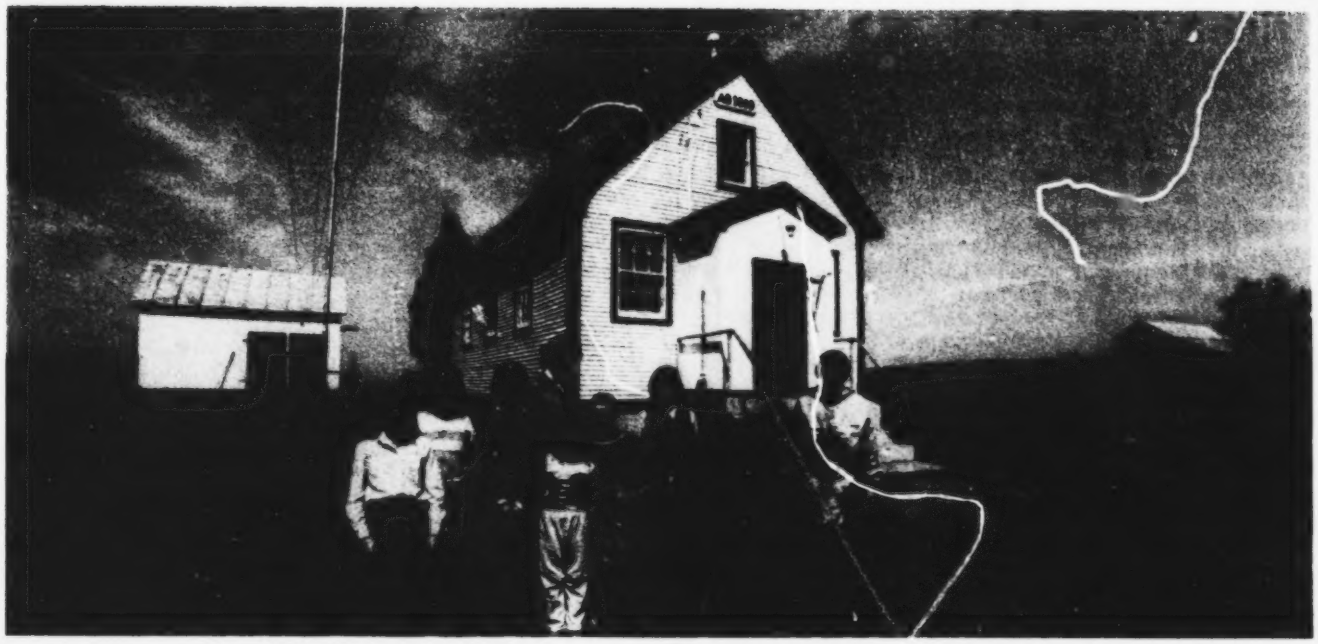

Utilisation et disposition des biens immobiliers

Comme il a été souligné précédemment, la diminution spectaculaire de la clientèle a laissé les commissions scolaires de l'île avec des immeubles sous-utilisés et, surtout, non utilisés.

Les dépenses reliées à l'entretien des édifices fermés, ajoutées au coût supplémentaire qui résultent de la sous-utilisation de nombreux autres édifices, risquaient d'entraîner une baisse des services que les commissions scolaires se doivent d'abord d'offrir aux plans pédagogique et para-pédagogique.

Les sommes d'argent que les commissions scolaires devaient affecter à la gestion des immeubles auraient pu en effet compromettre de façon sérieuse les efforts que ces dernières souhaitaient faire à un niveau plus essentiel et surtout plus près de la mission éducative qui leur revient.

De façon à circonscrire ce problème et à y apporter des solutions, le Conseil, après consultation des commissions scolaires et après plusieurs années de réflexion et de recherches, a adopté en décembre 1979 une politique d'utilisation et de disposition des biens immobiliers. Les principales orientations de cette politique se résument de la façon suivante:

a) **la mise en place d'un réseau-cible d'écoles**, c'est-à-dire d'un ensemble des biens immobiliers que les commissions scolaires entendent utiliser à long terme pour fins d'éducation. Ce réseau permet de s'assurer que les dépenses d'investissement dont il a été question plus haut sont affectées de façon rationnelle. On prévoit que le réseau final d'écoles pour les prochaines décennies devrait s'établir à environ 450 écoles au niveau de l'île.

b) **la location, par les commissions scolaires, des locaux libres des écoles du réseau-cible.** En encourageant les commissions scolaires à louer certains locaux des écoles sous-utilisées, le Conseil veut atteindre un double objectif: celui de l'ouverture de l'école au milieu et celui de la viabilité financière des écoles.

c) **La classification des biens excédentaires** par les commissions scolaires.

d) **La location ou la vente, par les commissions scolaires, des biens excédentaires** dans les meilleurs intérêts publics en favorisant d'abord les organismes publics et parapublics. Cette orientation se base sur le principe suivant: l'utilisation ou la disposition des biens doit être rentable pour les commissions scolaires et dans les meilleurs intérêts financiers des contribuables de l'île de Montréal.
Au 30 juin 1983, les commissions scolaires auront vendu pour au-delà de 17 millions de dollars d'immeubles et la totalité de ce montant a été et sera affectée à la réduction des engagements de la dette à long terme du Conseil et des commissions scolaires. On s'attend à ce que, au cours des cinq prochaines années, ce chiffre de ventes se maintiendra à environ 3 000 000 $ annuellement.

La forte baisse démographique et l'exode vers les banlieues ont incité le Conseil et les commissions scolaires de l'île de Montréal à fermer 225 écoles au cours des dix dernières années. Les ventes déjà réalisées ont rapporté 17 036 000 $.

À la suite d'ententes, le Conseil scolaire de l'île de Montréal et les commissions scolaires ont décidé de céder une quinzaine d'écoles, qui autrement auraient dû être démolies, à la Ville de Montréal. Vendues pour le coût du terrain, ces écoles ont été avantageusement transformées en coopératives d'habitation, en résidences pour l'âge d'or ou en HLM.

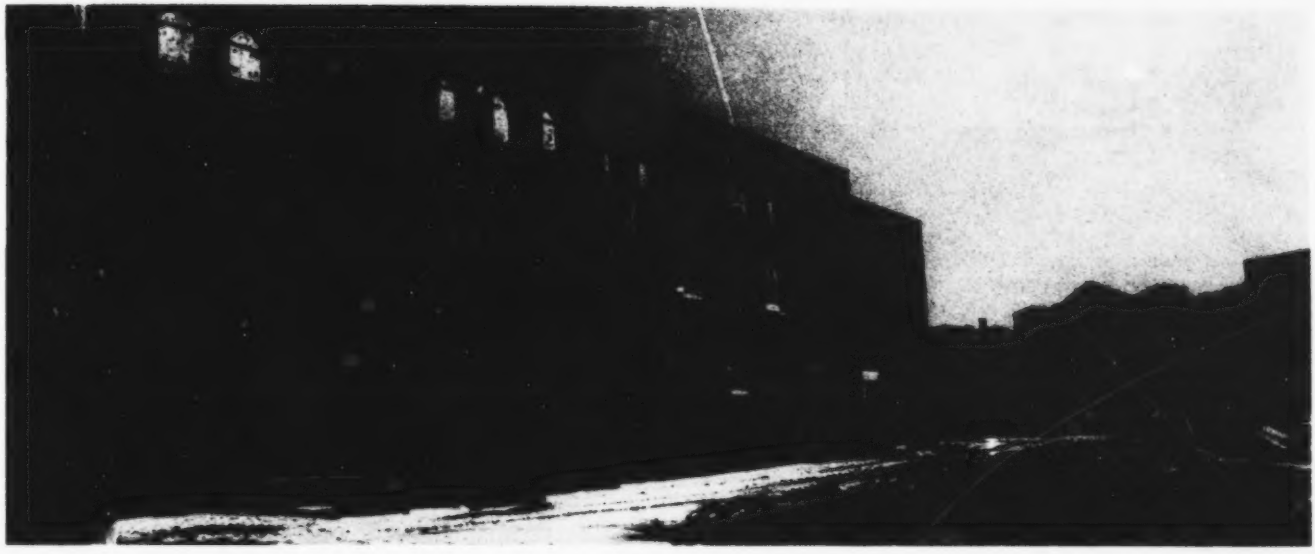

On peut résumer de la façon suivante les ventes déjà réalisées par les commissions scolaires:

• CÉCM	10 332 000 $
• CÉPGM	4 621 000 $
• Jérôme-Le Royer	14 000 $
• Sault-St-Louis	405 000 $
• Lakeshore	712 000 $
• Ste-Croix	574 000 $
• CÉCV	378 000 $
	17 036 000 $

e) **La mise en place d'un comité du plan-réseau au niveau de chacune des commissions scolaires** afin de préparer un réseau-cible, ainsi que la formation d'un comité consultatif du plan-réseau au niveau du Conseil scolaire, formé de deux représentants de chacune des commissions scolaires et de deux représentants du Conseil. Le rôle de ce dernier comité serait de coordonner le travail des commissions scolaires. Il aurait la responsabilité d'assurer une certaine uniformité en suggérant les critères permettant de désigner:
   - — les biens immobiliers du réseau-cible;
   - — les cas d'exceptions, s'il y a lieu;
   - — les écoles hors du réseau-cible qu'on entend conserver par prudence.

   Il jouerait aussi un rôle de concertation pour tous les secteurs où la planification touche les territoires de deux ou plusieurs commissions scolaires; il serait aussi responsable de la préparation d'un calendrier de réalisation en s'assurant du suivi du projet.

f) **La conservation par les commissions scolaires de revenus provenant des locations.**

g) **La remise aux commissions scolaires, dans le cas d'un bien immeuble, en plus de frais directs reliés à la vente, d'une prime à la vente valant environ le tiers du montant net de la vente.** Ces primes s'élèvent déjà à plus de cinq millions de dollars et se répartissent comme suit:

• CÉCM	3 359 505 $
• CÉPGM	1 526 449 $
• Jérôme-Le Royer	8 214 $
• Sault-St-Louis	134 601 $
• Lakeshore	207 892 $
• Ste-Croix	188 350 $
• Verdun	126 527 $
	5 551 538 $

Les dépenses consenties annuellement par le Conseil pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage dans les écoles s'élèvent à 3,5 millions de dollars. Depuis 1976, près de 25 millions de dollars ont été investis dans ce poste budgétaire.

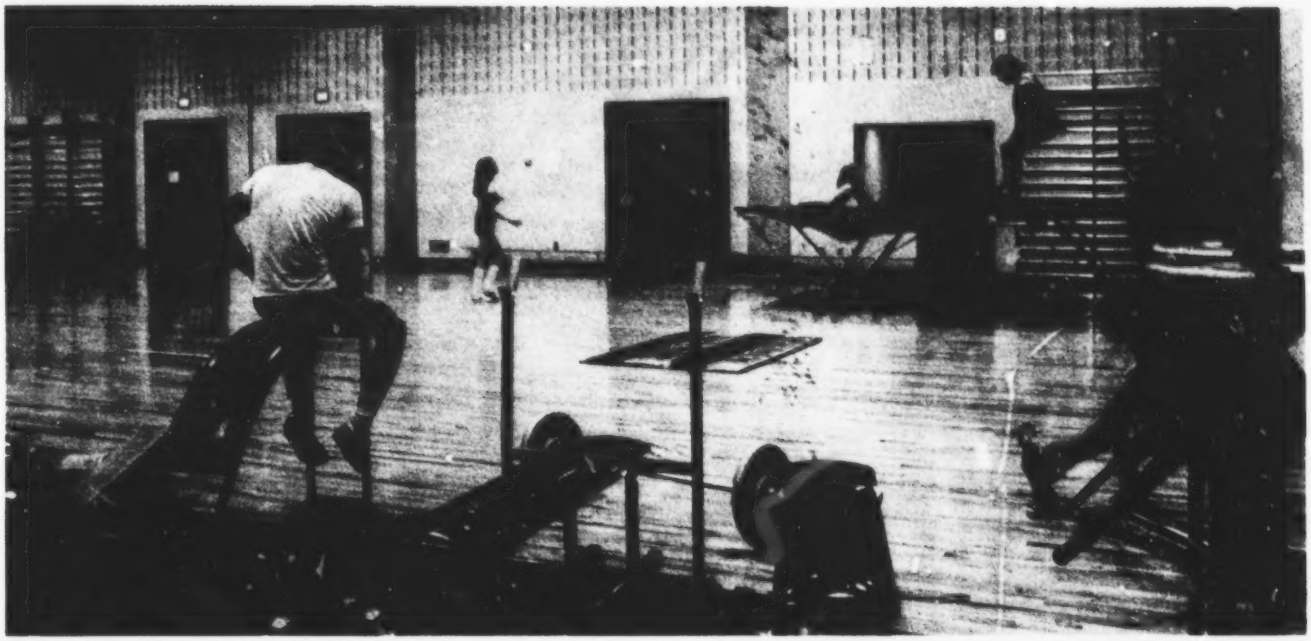

Quelques statistiques sur l'équipement

Savez-vous

- que c'est en 1969 que l'on comptait sur l'île de Montréal le plus grand nombre d'élèves de niveaux primaire et secondaire, soit quelque 405 000 élèves;
- que cette année (1982-1983) il ne reste qu'environ 225 000 élèves pour ces deux mêmes niveaux scolaires;
- que, pour accueillir ces 225 000 élèves, les huit commissions scolaires de l'île de Montréal utilisent 521 bâtisses réparties comme suit:
    - 339 écoles primaires
    - 110 écoles secondaires
    - 34 bâtisses pour des fins administratives
    - 38 bâtisses appartenant au MAS
- que, en 1982-1983, les commissions scolaires de l'île de Montréal doivent faire l'entretien d'une superficie d'environ 36 200 000 pieds carrés de plancher d'écoles (ou 3 360 000 mètres carrés) pour servir cette population;
- que, si on traçait à l'aide de cette superficie un sentier de 1 pied de largeur, il vous faudrait 43 semaines pour parcourir la longueur de ce sentier en marchant 8 heures par jour et 5 jours par semaine et en maintenant une vitesse moyenne de 4 milles à l'heure;
- que la plus petite des écoles représente une superficie d'environ 600 pieds carrés (56 mètres carrés) et ne comprend qu'un seul local de classe régulière et appartient à la Commission scolaire Lakeshore (Soulanges Protestant School);
- que cette plus petite école ne peut recevoir plus de 25 élèves et qu'en 1982-1983, elle en reçoit 13 et ne compte qu'un seul professeur;
- que la plus grosse école primaire sur l'île de Montréal accueille présentement 939 élèves dans 50 locaux de classe et se nomme «école primaire Jules-Verne»;
- que la plus grosse école secondaire (école polyvalente Calixa-Lavallée) sur l'île accueillait, en 1975-1976, 3 224 élèves alors qu'aujourd'hui, elle en reçoit toujours 2 647;
- que l'école Adélard-Langevin de la CÉCM, qui a été construite en 1878 et fermée en 1981, est présentement le plus vieil édifice scolaire sur l'île de Montréal;
- que depuis le 1er juillet 1973, date de la création du Conseil scolaire de l'île de Montréal, ce dernier a versé aux huit commissions scolaires la somme totale de 290 000 000 $ pour des dépenses d'investissement.

Chaque année, les spécialistes en équipement du Conseil et des commissions scolaires font une tournée des écoles qui exigent des réaménagements et déterminent collégialement les gestes à poser en fonction des priorités.

Il se construit encore des écoles dans l'île de Montréal dans les quartiers en voie de développement. Certaines écoles sont aussi pourvues de gymnase moderne quand leur survie est assurée.

Le Conseil et la gestion scolaire

Dès le début, le Conseil s'est rendu compte que des économies appréciables pouvaient être réalisées si les commissions scolaires acceptaient des programmes axés sur la mise en place de services communs.

Au fil des ans, les services de gestion du C.S.I.M. se sont exercés dans des domaines variés et ont favorisé des échanges et des initiatives bénéfiques à l'ensemble des commissions scolaires.

Cinq dossiers particulièrement importants indiquent les retombées des services de gestion offerts par le Conseil.

Le transport scolaire: 20 millions de dollars par année

En 1982-1983 dans l'île de Montréal, 68 489 élèves recourent au transport scolaire pour se rendre à leur école matin et soir ainsi que le midi dans certains cas. La règle qui prévaut pour que l'élève puisse bénéficier d'un tel service peut se résumer ainsi: dans le cas d'un élève du primaire, il doit habiter à plus de 1,6 km de l'école qu'il fréquente et au secondaire, cette limite peut varier de 1,6 km à 3,2 km selon la commission scolaire. Les élèves handicapés ou qui fréquentent certaines institutions du ministère des Affaires sociales peuvent également se prévaloir du transport scolaire.

Les huit commissions scolaires utilisent deux types de transport. Là où la chose est possible et au niveau secondaire principalement, les élèves reçoivent une carte CAM ou des billets de la CTCUM. Dans les secteurs où les services de la CTCUM sont inexistants et au niveau primaire, on recourt surtout aux services de transporteurs privés qui opèrent des autobus réguliers, des minibus ou des berlines. Le nombre de véhicules nécessaires à ce type de transport est de 629 en 1982-1983 et le coût global du transport scolaire à Montréal s'élève à 21,2 millions de dollars.

Afin de coordonner le transport scolaire, un comité des régisseurs comprenant un représentant de chaque commission scolaire et du Conseil fut formé dès 1974. Il joue auprès du Conseil un rôle d'aviseur technique en ce qui concerne des problèmes d'intérêt commun ou de nature métropolitaine touchant le domaine du transport scolaire (service de brigadiers scolaires, coordination avec la CTCUM, revendications conjointes auprès du ministère des Transports, problèmes de sécurité de transport, etc.).

L'écolier et la sécurité routière

Un des dossiers les plus importants du comité des régisseurs du transport fut celui de «*L'écolier et la sécurité routière*». Cette analyse exhaustive, faite à partir de statistiques et de rapports d'accidents fournis par le ministère des Transports, a permis de dégager la problématique suivante:

- une quarantaine d'écoliers du Québec périssent chaque année alors qu'ils se rendent ou reviennent de leur école;
- de ce nombre, 29 sont des piétons, 6 sont des cyclistes, 4 sont véhiculés dans des autobus scolaires;
- les accidents mortels reliés aux autobus surviennent lorsque les écoliers montent ou descendent du véhicule;
- la grande majorité (80%) des victimes sont âgées de neuf ans ou moins.

La sécurité routière constitue une des priorités du Conseil et de son comité des régisseurs du transport, formé de représentants des commissions scolaires.

Tous les jours, 629 véhicules (autobus, minibus, berlines) sillonnent les artères de l'île de Montréal afin d'amener à leur école les élèves qui peuvent bénéficier de transport scolaire.

À l'issue de la publication de ce document qui demeure l'une des études les plus complètes jamais entreprises au Québec sur ce sujet, le Conseil a demandé au ministère de l'Éducation du Québec de mettre sur pied un programme d'enseignement obligatoire en matière de sécurité routière. Suite à cette recommandation, le MEQ a établi, en collaboration avec la Régie de l'assurance automobile, un programme-pilote qui sera bientôt implanté dans tout le Québec.

D'après le Conseil, la mise en place d'un programme d'enseignement de la sécurité routière dans les écoles, comme cela se pratique obligatoirement dans plusieurs pays européens, pourrait signifier statistiquement au Québec chaque année vingt morts de moins d'enfants qui périssent à l'aller ou au retour de l'école.

Si l'on considère de plus le bilan global des mortalités de la route pour la population âgée de 4 à 14 ans: environ 120 annuellement (en majorité des piétons et des cyclistes), un programme d'enseignement, tel que le préconise le comité des régisseurs et le recommande le Conseil, devrait sauver la vie d'une cinquantaine de personnes tous les ans.

Notons enfin que le Conseil a voté, au cours des dernières années, des sommes appréciables pour l'achat de matériel audio-visuel traitant de sécurité routière à l'intention des élèves de Montréal.

Les compressions budgétaires sont évitées

Un deuxième dossier, celui du Livre blanc sur la réforme du système de transport des écoliers au Québec, a également permis au comité des régisseurs de transport d'influer sur le gouvernement.

C'est ainsi qu'en novembre 1981, en réponse à l'invitation du ministre des Transports, le Conseil soumettait un mémoire sur la réforme préconisée dans le Livre blanc. Plusieurs commentaires concernaient les allocations de subventions de transport ainsi que le transport en commun.

L'intervention du Conseil scolaire, lui-même appuyé par plusieurs commissions scolaires du territoire, a contribué de façon significative à diminuer les compressions budgétaires d'abord proposées par le ministère des Transports.

L'auto-assurance: une initiative qui fait boule de neige

C'est en 1977-1978 que le Conseil scolaire a établi, après consultation de ses partenaires, un régime d'auto-assurance des biens immobiliers des commissions scolaires afin de réaliser des économies appréciables sur les primes d'assurances. Il s'agissait du premier régime du genre au Canada et son succès fut tel qu'il devait rapidement être étendu à toute la province.

Au cours des trois années où il fut en vigueur, ce régime a permis à six commissions scolaires de l'île de Montréal d'épargner environ 1,5 million de dollars.

Une expérience concluante de prévention

En plus des assurances ou indemnisations, le régime incorporait un système d'incitation à la prévention qui tendait à diminuer les risques, c'est-à-dire à minimiser le nombre et l'importance des sinistres, particulièrement les incendies.

À la suite d'un rapport suivi d'une demande du Conseil, le ministère de l'Éducation et la Régie d'assurance automobile du Québec ont décidé d'implanter un programme d'enseignement obligatoire de sécurité routière destiné aux élèves. Des représentants de la Régie expliquent ici aux membres de la Fédération des comités de parents du Conseil en quoi consistera un programme expérimental de formation de brigadiers scolaires recrutés parmi les élèves.

Afin de minimiser les risques de sinistre, le Conseil a proposé à ses partenaires un système d'incitation à la prévention. C'est ainsi que les commissions scolaires ont été pourvues d'équipements perfectionnés qui permettent un contrôle à distance des systèmes de chauffage, d'alarmes, d'incendie, de protection antivol et antivandalisme installés dans les écoles de leur territoire.

Dynamisme et créativité ont caractérisé la politique alimentaire du Conseil qui est unique en Amérique du Nord. Au cours d'une conférence de presse plutôt inusitée, le Conseil lance un projet de mise en marché visant à accroître la consommation du lait dans les écoles.

Si vous aviez à éclairer plus de 3,3 millions de mètres carrés de plancher d'école, vous n'achèteriez évidemment pas les ampoules et les lampes à la pièce. Le système de regroupement des achats pour les biens de grande consommation que le Conseil prévoit implanter avec la collaboration des commissions scolaires permettra des économies annuelles qui pourraient dépasser le million de dollars.

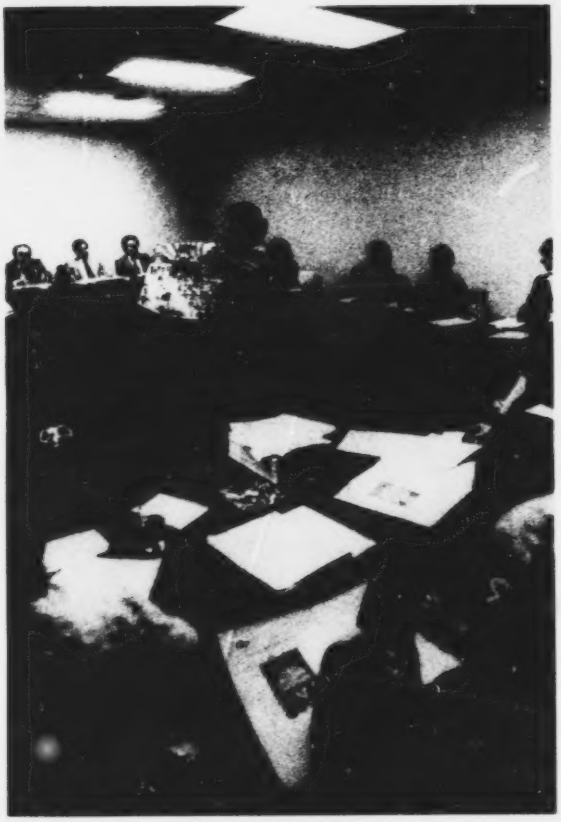

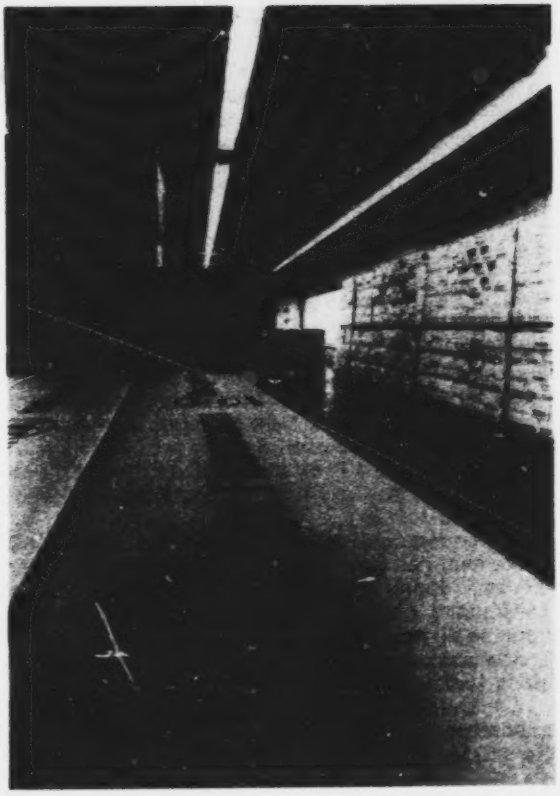

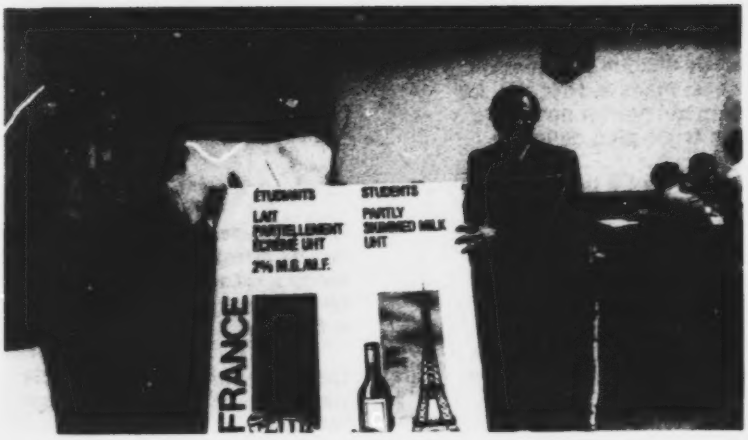
ÉTUDIANTS
LAIT
PARTIELLEMENT
ÉCRÉMÉ UHT
2% M.G./M.F.
STUDENTS
PARTLY
SKIMMED MILK
UHT
FRANCE

Ce système comprenait trois volets particuliers: inspections des appareils sous pression, inspections de prévention des bâtiments scolaires et primes d'incitation à la prévention (équivalentes à 1 $ par élève) versées aux commissions scolaires participantes pour la réalisation de divers projets visant à diminuer les risques.

Le régime d'auto-assurance du Conseil a pris fin en juillet 1980 alors que le ministère de l'Éducation, à la lumière de l'expérience très positive du Conseil, décidait d'établir un régime d'indemnisation à l'intention des commissions scolaires de toute la province.

Toutefois, le MEQ n'ayant pas jugé opportun d'incorporer dans son régime, à l'instar du Conseil, un système d'incitation à la prévention, celui-ci, en réponse aux attentes des commissions scolaires, décida de maintenir ce système en le rebaptisant «système d'incitation à la protection des biens des commissions scolaires».

Moins de sinistres que prévus

Le système d'incitation à la protection des biens et son prédécesseur, le système d'incitation à la prévention, ont eu des effets très positifs.

Ainsi, pour 1977, 1978 et 1979, les actuaires conseils avaient estimé que les indemnités atteindraient en moyenne environ 500 000 $ par année pour le territoire. Or, l'expérience des quatre dernières années indique que les indemnités se situent en moyenne à moins de 250 000 $ par an.

Le système d'incitation à la protection des biens n'est certes pas étranger à cette diminution des risques. En réalité, les économies réalisées à cet égard permettent au système de s'autofinancer, d'améliorer la sécurité des écoliers et de minimiser les inconvénients (fermeture d'écoles, transport temporaire) causés par les sinistres.

Un témoignage

En tant que responsable de la politique alimentaire à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, j'assiste, une fois par mois ou à peu près, aux réunions tenues au Conseil de l'île. Ces réunions favorisent les échanges d'idées et de renseignements entre les huit commissions scolaires. Le regroupement de ces commissions dans le Conseil de l'île permet d'éviter les duplications et constitue une méthode de fonctionnement efficace.

Nancy Croitoru
Diététiste
Responsable de la politique alimentaire
C.É.P.G.M.

Le Conseil et le regroupement des achats

Le Conseil scolaire, après consultation des commissions scolaires, a mis sur pied, à titre de projet pilote, un système d'achats coopératifs ou de regroupement des achats. L'essai expérimental se limitera à l'année 1983-1984 et n'englobera que six produits: le mazout, le papier pour impression, le papier hygiénique, le papier essuie-mains, les sacs à ordures et les ampoules et lampes.

Un comité des achats composé d'un représentant de chaque commission participante et du Conseil scolaire est chargé de la mise en marche du projet. Le comité préparera à l'automne 1983 un rapport d'évaluation qui devrait permettre au Conseil et aux commissions scolaires de s'orienter de façon plus définitive quant à ce dossier.

Le regroupement des achats, qui consiste essentiellement à lancer conjointement des appels d'offre, devrait permettre de réaliser des économies d'échelle appréciables, étant donné les commandes plus volumineuses et, par conséquent, plus intéressantes pour les fournisseurs. Une première analyse à l'origine du projet pilote estimait que des économies de l'ordre de 600 000 $ par année pourraient être réalisées en présumant la participation des huit commissions scolaires et leur adhésion entière pour les six produits regroupés.

Enfin, le système d'achats coopératifs devrait entraîner d'autres rationalisations notamment en ce qui concerne les spécifications des produits, les expertises et les analyses de laboratoires, etc.

Pour agrémenter son lunch... rien de mieux qu'un jus de fruits vendu à rabais puisqu'il fait partie des mets subventionnés par le Conseil.

Les fruits frais font aussi partie des aliments sains financés par le Conseil.

La politique alimentaire du Conseil

C'est en septembre 1974 que le Conseil scolaire de l'île de Montréal décida d'adopter une politique alimentaire pour les écoles de son territoire.

Ce geste constituait une première. Plus de 20 millions de dollars provenant de la taxe locale ont été depuis injectés dans ce programme qui demeure unique aussi bien au Québec qu'au Canada.

Promouvoir la saine alimentation

La politique du Conseil est d'abord et avant tout une mesure éducative d'hygiène alimentaire. Son objectif consiste à encourager les élèves à se nourrir de façon équilibrée en améliorant, d'une part, leurs connaissances en nutrition et en modifiant, d'autre part, leurs attitudes et leur comportement à l'égard des aliments sains.

Ce programme, élaboré par le Conseil, en concertation avec les commissions scolaires, se traduit par les mesures suivantes: bannir complètement les friandises et les aliments à calories vides, offrir des portions raisonnables de mets variés et sains à des prix bas et en partie subventionnés, sensibiliser la majorité des élèves du primaire avec le concours des enseignants et assurer les services de spécialistes en alimentation et en nutrition dans chaque commission scolaire. Afin d'atteindre le plus grand nombre d'élèves possible, le Conseil crée et met enfin à la disposition des éducateurs divers instruments et du matériel didactique axés sur l'hygiène alimentaire.

Les mets subventionnés

La politique alimentaire du Conseil a rencontré dès le départ un consensus. Les commissaires, les administrateurs scolaires, les enseignants et les parents de l'île de Montréal ont unanimement reconnu que l'école devait inciter les jeunes à acquérir de bonnes habitudes alimentaires dès le jeune âge.

Ce programme a surtout suscité beaucoup d'intérêt chez les élèves. C'est ainsi que les aliments subventionnés ont connu une grande popularité. Qu'on en juge: 40 millions de berlingots de lait nature, 20 millions de mets principaux, 20 millions de portions de légumes cuits ou crus et 10 millions de fruits frais ont été consommés jusqu'à maintenant. Du côté de la participation, les chiffres sont également convaincants. Plus de 60 000 dîneurs fréquentent quotidiennement à Montréal les 110 écoles pourvues de services complets de cafétéria et, au total, 150 000 élèves bénéficient de services alimentaires complets ou d'appoint lors du lunch ou de la collation du matin.

Éduquer les élèves

Avant que le Conseil n'invente sa politique alimentaire, il n'existait dans notre système scolaire aucun programme officiel visant à éduquer les élèves des divers niveaux en matière de nutrition.

À cet effet, le Conseil a créé plusieurs instruments de formation et du matériel didactique. Il a aussi organisé, avec la collaboration des commissions scolaires de l'île, divers ateliers de perfectionnement qui ont rejoint à ce jour plus de 10 000 enseignants.

Depuis l'avènement du Conseil, plus de 40 000 000 de berlingots de lait ont été consommés dans les écoles de l'île de Montréal.

L'implantation de la politique du Conseil a obtenu aussi beaucoup de succès auprès des élèves. Les sondages permettent en effet d'affirmer que ces jeunes élèves manifestent un intérêt réel pour l'apprentissage des principes d'une saine alimentation.

Les élèves du secondaire n'ont pas contesté, pour leur part, l'absence des friandises et d'aliments camelotes dans les écoles. À preuve, la consommation des desserts du type gâteau baisse annuellement depuis 1974 alors que celle des desserts au lait et aux céréales à grain entier tend à augmenter.

Les jus de fruits et le lait nature, seules boissons froides disponibles, restent bien accueillies par la majorité. Les légumes crus, achetés comme supplément de la boîte à lunch ou pour accompagner le mets principal offert, sont appréciés. On aime aussi les potages composés d'ingrédients plus nutritifs que les soupes commerciales.

Fait à noter, la clientèle scolaire a aussi appris à lire les inscriptions sur les articles préemballés (date, composition, format). Grâce aux menus variés servis dans les écoles, le vocabulaire culinaire s'apprend: ratatouille, courgettes, gratiné, espagnol, moussaka sont devenus des mets que les enfants de Montréal ont appris à découvrir. La relation prix de vente et valeur d'achat commence également à être perçue par les jeunes. Des mythes se détruisent...

20¢ par jour

La mise en place de la politique alimentaire du Conseil représente un investissement quotidien moyen de 20¢ seulement par élève. Même si les dépenses reliées à ce programme sont faibles, compte tenu de l'impact éducatif et de la portée sociale à long terme, le Conseil s'est ingénié sans cesse à réaliser sa politique aux plus faibles coûts possibles.

Dès 1975, il implantait à cet effet un système annuel d'achats de groupe pour les accessoires de base et les denrées utilisées dans les écoles du territoire, à l'exception de la viande, des fruits et des légumes qui subissent quotidiennement les fluctuations du marché.

À ce jour, on évalue à près de 1,2 million de dollars les économies réalisées grâce à ce système.

Précisons enfin que le Conseil offre un répertoire de recettes culinaires pour des cycles de plusieurs semaines. Outre le fait que cet instrument permet aux élèves d'avoir des menus très variés, il s'avère un instrument de gestion efficace puisque les coûts y sont normalisés et révisés périodiquement.

Comme l'affirmait un numéro récent de *Nourrir*, périodique distribué par le Conseil aux parents des élèves de l'île de Montréal sur la bonne alimentation: favoriser les aliments sains, lutter contre la suralimentation, faire la guerre aux friandises par l'enseignement et l'action... voilà notre politique d'éducation!

À l'élémentaire, les élèves disp
sent de services d'appoint qui
leur permettent d'enrichir leur
lunch ou de déguster des colla
tions.

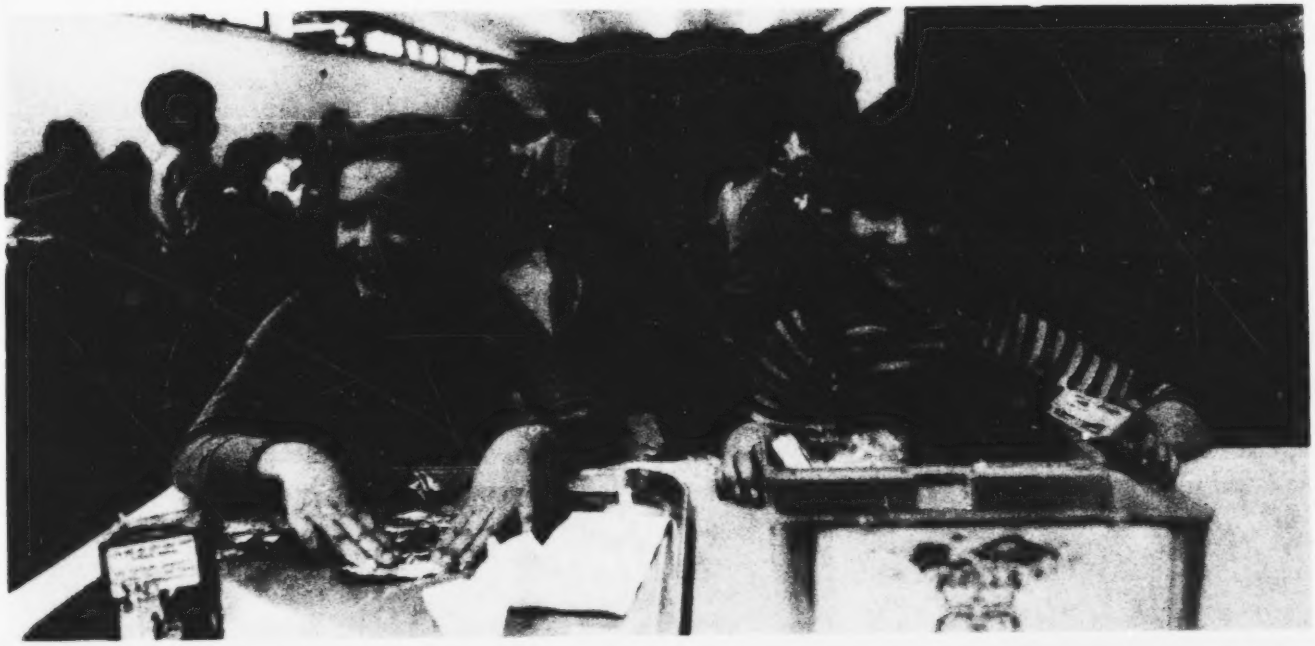

Les services d'assistance légale du Conseil

Le Conseil scolaire emploie deux avocats en vue de répondre prioritairement à ses besoins en services légaux.

En 1978, à la demande de commissions scolaires, le C.S.I.M. s'est doté d'une politique concernant l'assistance légale aux commissions scolaires de son territoire.

Cette politique fut modifiée en 1982 en vue de répondre plus adéquatement aux besoins des commissions scolaires.

Ces dernières ont recours aux avocats du Conseil scolaire pour obtenir des opinions légales sur des sujets allant de la Loi sur l'instruction publique jusqu'aux problèmes de construction.

Plusieurs des commissions scolaires de l'île de Montréal ont également recours aux services légaux du Conseil pour les représenter devant les tribunaux civils et administratifs. Les avocats du Conseil rendent aussi des services dans des matières qui sont d'intérêt commun tels les problèmes de financement et de taxation.

Ces services répondent aux attentes des partenaires du Conseil puisque, au cours des deux ou trois dernières années, ils y ont eu recours d'une manière accrue.

Au secondaire, la majorité des écoles sont dotées de cafétérias ultramodernes où, pour une somme de 1,75 $, les élèves peuvent déguster un repas complet.

Le Conseil et la pédagogie

Dans le domaine de la pédagogie, la loi qui a institué le Conseil lui fait une obligation d'adopter des mesures propres à assurer «le rattrapage dans les milieux défavorisés en matière d'éducation». Le Conseil peut aussi intervenir dans d'autres dossiers pédagogiques si l'ensemble de ses partenaires le souhaitent.

En pédagogie, le Conseil constitue un organisme de service. Les commissions scolaires demeurent seules responsables de l'organisation et de la gestion pédagogiques de leurs écoles. Le rôle du Conseil en pédagogie en est un de support, dans les dossiers où, d'un commun accord, les commissions scolaires acceptent de se concerter.

De fait, depuis son existence, le Conseil a joué ce rôle de soutien et a constitué un carrefour d'échanges et d'études pour les commissions scolaires de son territoire, principalement en adaptation scolaire, en enseignement professionnel et en recherches et développement, en plus, bien entendu, de s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de l'éducation en milieux défavorisés.

L'éducation en milieux défavorisés

Depuis 1960, le gouvernement du Québec a fait des efforts considérables pour **démocratiser** son système d'éducation et l'on doit reconnaître qu'il a, malgré certaines lacunes, franchi de grands pas, en particulier au niveau de l'accessibilité générale. Mais si l'éducation est devenue plus facilement **accessible à tous**, tous ne profitent pas également du système d'éducation et l'on est encore bien loin de l'idéal démocratique de **l'égalité des chances**.

De très nombreuses études démontrent en effet que le système d'éducation atteint inégalement ses objectifs selon les milieux desservis. La constatation est brutale: l'école réussit d'autant mieux que le milieu socio-économique est favorisé et d'autant plus mal que le milieu est pauvre. L'échec de l'école en milieux défavorisés est d'autant plus déplorable que l'éducation est souvent la clé qui pourrait permettre de sortir du cercle vicieux de la pauvreté. On est pauvre parce qu'on n'est pas instruit... et lorsqu'on est pauvre, on est mal servi par le système d'éducation.

Une prise de conscience s'annonce

La publication, en 1965, du document «*Opération: rénovation sociale*» fut le premier tintement de cloche à être entendu dans notre milieu. Ce document du Conseil des oeuvres faisait, entre autres, ressortir que certains résultats scolaires semblaient pitoyables dans les quartiers qualifiés de «zones grises». Peu après, la C.É.C.M. acceptait, avec d'autres partenaires, de participer au Projet d'Action Sociale et Scolaire (P.A.S.S.) afin de transformer «le milieu et l'école».

Si cette expérience s'avéra un demi-succès, elle permit néanmoins de mieux prendre conscience de la complexité du problème et de la nécessité de réagir. C'est pourquoi, en 1970, cette commission scolaire acceptait de lancer une opération à long terme, ayant comme objectif de rejoindre une quarantaine d'écoles élémentaires et de leur offrir un ensemble de services et de moyens susceptibles d'améliorer la situation. Dès la première année, la C.É.C.M. acceptait d'injecter 500 000 $ dans ce programme, qui fut baptisé «*Opération Renouveau*».

Le M.E.Q. accepta de soutenir financièrement le même programme et le M.A.S. y engagea des sommes importantes pour le supplément alimentaire et les médicaments requis dans le cadre d'un programme de surveillance médicale.

Peu après, la C.É.P.G.M. s'engagea aussi dans un programme d'aide à certaines de ses «Inner City Schools» et le M.E.Q. accorda des subventions à cette commission scolaire.

Un témoignage

Au cours de ces dix ar
le Conseil a joué un rôle prép
dérant pour tenter d'égaliser
chances en éducation en affe
tant des sommes importantes
aux interventions scolaires en
milieu socio-économiquement
faible. Il a servi également de
lieu privilégié de ressourceme
professionnel par la mise sur
pied de son comité de coordin
tion inter-commissions scolai-
res, par la publication de diffé
rents projets de recherches et,
finalement, par l'organisation
d'un vaste colloque qui fut un
succès de participation remar-
quable.

Gilles Goulet
Coordonnateur-cadre
Opération Renouveau
Service des études,
C.É.C.M.

Un devoir pour le Conseil

La loi 71 qui créait le Conseil, lui attribuait **«le devoir d'adopter des mesures destinées à assurer le rattrapage dans les milieux défavorisés en matière d'éducation».**

Dès la première année, afin de s'acquitter de son devoir, le Conseil créait deux comités:

Le premier, constitué de membres du Conseil, soit le comité d'orientation, se voyait confier le rôle de formuler et de recommander des politiques. Le deuxième comité, formé de fonctionnaires du Conseil et des commissions scolaires et nommé, pour sa part, comité de coordination, devait être consulté sur les modalités d'application de cette politique.

Dès le départ, ces comités se sont posé deux questions fondamentales. En premier lieu: qu'est-ce qu'un milieu défavorisé? Où en trouve-t-on à Montréal? Deuxièmement, quelle orientation devrait-on adopter en matière d'intervention scolaire en milieux défavorisés?

En mai 1974, afin de répondre au moins partiellement à la première question, le Conseil commandait à une équipe de recherche une étude dont l'objet était de localiser les milieux défavorisés de l'île de Montréal à l'aide des données du recensement fédéral de 1971.

En 1975, le Conseil demandait une deuxième étude qui avait pour but d'identifier les écoles fréquentées par les enfants de milieux défavorisés. Finalement, en 1976, il a publié un rapport-synthèse de 18 recherches sur la psychologie de l'enfant de milieux défavorisés.

Une «juste distribution»

Les recherches du Conseil ont permis de faire ressortir que les écoles de milieux défavorisés se retrouvaient en plus grande concentration dans certaines commissions scolaires. En se basant sur les données de ces études, il choisit donc de répartir de façon inégalitaire le budget qu'il réservait pour les interventions dans ces écoles (voir tableau annexé).

Ce rôle de péréquation est d'ailleurs vu comme l'une des grandes missions du Conseil.

Un rôle de support

Le Conseil a reconnu que la responsabilité des interventions dans les écoles de milieux défavorisés appartient avant tout aux commissions scolaires. Lui incombe cependant un rôle de support multiforme.

Il assure d'abord aux commissions scolaires les ressources requises pour la réalisation de leur programme d'interventions. Depuis 1974-1975, le Conseil a alloué près de 40 millions aux interventions en milieux défavorisés, dont plus de 80% ont été puisés dans le budget hors normes, c'est-à-dire à même une taxe payée par l'ensemble des contribuables de l'île de Montréal, le reste provenant d'une subvention du Ministère accordée spécifiquement pour défrayer le coût des maternelles 4 ans.

Les rencontres régulières qui regroupent les responsables de ce dossier dans les commissions scolaires et au Conseil, réunions qui permettent échanges et confrontation de points de vue, sont perçues comme une autre forme de support extrêmement utile.

On reconnaît aussi que, par ses recherches, ses publications, de même que par les colloques qu'il a organisés, le Conseil a contribué à une plus grande sensibilisation du public à cette question et à une meilleure instrumentation des diverses personnes impliquées dans les interventions.

Enfin, le Conseil s'est fait le porte-parole des commissions scolaires auprès du MEQ et de nombreux autres organismes.

Montréal... un million sept cent quarante mille personnes. Montréal, un kaléidoscope social où la richesse collective est répartie très inégalement. Dans les quartiers huppés, le revenu moyen annuel d'une famille y atteint 75 000 $. Dans les milieux défavorisés, il se situe souvent à moins de 8 000 $. Est pauvre en 1983 une famille de quatre personnes dont le revenu est inférieur à 12 807 $... C'est le cas de près de 30% des familles montréalaises. Dès 1973, le Conseil décidait de venir en aide aux élèves des milieux défavorisés.

Prochaines étapes

D'autres recherches sont actuellement en cours qui apporteront de nouvelles données dans ce dossier où rien n'est acquis définitivement.

Ainsi, on achève actuellement une étude qui permettra de mieux comprendre l'impact de la présence d'un fort contingent de nouveaux immigrants et de réfugiés dans les écoles des milieux défavorisés. D'autre part, une analyse en cours des données du Recensement de 1981, permettra de vérifier la «juste distribution» des fonds que le Conseil tient toujours à investir dans ce dossier malgré un contexte financier de plus en plus difficile.

Enfin, compte tenu de certaines évaluations en cours, le Conseil entend réviser sa politique, revoir ses orientations et objectifs afin de relancer les interventions par les moyens les plus pertinents.

Allocations versées au cours du présent exercice et depuis la formation du Conseil

	1982-83	Total depuis 1973
CÉCM	4 157 485 $	31 484 457 $
CÉPGM	686 400	5 894 317
Jérôme-Le Royer	49 400	481 264
Baldwin-Cartier	15 600	75 750
Sault-Saint-Louis	62 400	553 575
Lakeshore	—	—
Sainte-Croix	18 200	296 476
Verdun	208 000	1 362 254
Sous-total:	5 197 485 $	40 148 093 $
Projets du Conseil	82 515 $	327 316 $
TOTAL:	**5 280 000 $**	**40 475 409 $**

L'adaptation scolaire

La préoccupation du Conseil en adaptation scolaire s'est collée à l'évolution de ce dossier au plan national. Durant les premières années une double préoccupation était claire: d'une part s'assurer que le personnel de ce secteur soit bien formé et, d'autre part, voir à ce qu'il ait les outils requis pour donner un enseignement valable et adapté aux besoins de ces élèves.

Ainsi, le Conseil a voulu d'abord que le personnel-cadre possède les informations les plus récentes en regard de la gestion de ce dossier dans les commissions scolaires. Puis, en concertation avec l'Université de Montréal, il a préparé la voie à l'implantation de quatre mini-centres de perfectionnement pour les enseignants dans trois commissions scolaires, et il a financé, à même ses revenus hors-normes, le coût de la coordination de ce perfectionnement.

En 1983, les mesures d'aide aux milieux défavorisés touchent 105 écoles qui bénéficient de 70 types d'interventions qui vont des simples mesures concrètes (supplément alimentaire, distribution de vêtements, enseignants supplémentaires, programme d'éducation physique, intégration des parents, plus grande disponibilité des services de santé, services accrus d'orthopédagogie) aux projets locaux axés sur la réalité et la prise en charge du milieu. Si on analyse globalement les résultats, on observe une implication authentique, une grande richesse et beaucoup de diversité dans les interventions. Les sociologues sont unanimes à reconnaître que la pauvreté découle de l'interaction de trois facteurs: instruction, revenu et emploi insuffisants. Le Conseil et les commissions scolaires de Montréal s'efforcent de franchir un premier pas.

Parmi les outils dont le Conseil a financé le développement, il faut mentionner les suivants:

a) programme de français langue seconde;
b) batterie de diagnostics des difficultés d'apprentissage;
c) programme d'entraînement à la lecture;
d) fiches pour l'apprentissage du français et des mathématiques.

Ces deux derniers outils ont fait l'objet de publications; ils sont en usage dans une centaine de commissions scolaires du Québec.

Un plan de développement

Cette première phase, une réponse aux urgences, étant terminée, il a été convenu d'inscrire toute recherche subséquente dans un plan de développement préalable. Ce n'était pas là une mince tâche. En effet, au plan national, on assistait à une réflexion sur la philosophie nouvelle qui devait être mise de l'avant.

Mentionnons le Rapport Copex, la Mission MEQ-MAS et l'Énoncé de politique et plan d'action du ministère de l'Éducation à l'égard des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Au Conseil, le Comité de coordination des services de l'adaptation scolaire, après une longue période de recherche, de perfectionnement et de réflexion, proposa deux démarches parallèles qui, à leur aboutissement, s'intégreront dans un ensemble cohérent et pratique.

Les élèves qui dérangent...

La première démarche que le Conseil a acceptée est celle qui vise les élèves de niveau secondaire en difficulté grave de comportement. Dans un premier temps, le Conseil a financé une recherche dont l'objectif était de connaître les caractéristiques et les besoins de ces élèves qui, identifiés ou non au secteur de l'adaptation scolaire, dérangent continuellement la vie des écoles et requièrent des services particuliers. Les résultats de cette recherche ont été publiés et reçus favorablement dans l'ensemble des commissions scolaires.

À la demande du Comité de coordination, le Conseil a donné suite à cette recherche en autorisant le développement de trois volets complémentaires:

a) l'implantation d'un modèle d'organisation et d'un modèle d'intervention visant l'utilisation maximale des personnes déjà en place dans trois écoles secondaires pour de tels élèves, écoles qui deviendront éventuellement des exemples pour les autres écoles secondaires du territoire;
b) la connaissance des caractéristiques et des besoins de tels élèves au niveau primaire;
c) la préparation d'un dossier qui permettra à toute école d'analyser l'ensemble de ses besoins à l'égard des élèves de l'adaptation scolaire et d'envisager l'élaboration d'un plan d'action permettant d'apporter des réponses à ces besoins.

L'adaptation scolaire est un problème commun à toutes les commissions scolaires de l'île. Le comité de coordination de l'adaptation scolaire, qui regroupe les responsables des huit commissions scolaires en cette matière, permet un échange d'expertise et de ressources qui favorise le développement de méthodes plus aptes à satisfaire les besoins des enfants ayant des difficultés d'adaptation.

Un plan ambitieux

La deuxième démarche approuvée par le Conseil consiste en l'élaboration d'un plan de support aux écoles du territoire qui veulent vivre une politique d'intégration et de normalisation respectueuse des grands principes mis de l'avant par le ministre de l'Éducation.

Ce plan de support est fort ambitieux. Il comportera un modèle de fonctionnement, un cheminement à suivre pour répondre aux besoins de l'enfant; des brochures à l'intention des divers groupes qui doivent vivre un tel modèle: commissaires, directeurs, enseignants et parents; des formulaires qui permettront d'opérationnaliser le modèle; enfin, des documents de formation-action et de formation-attitudes qui permettront de préparer les divers responsables à une démarche rigoureuse.

L'enseignement professionnel

Dès la création du Conseil, le comité de coordination de l'enseignement professionnel de la région Montréal-centre, qui fonctionnait dans le cadre d'une structure de consultation provinciale, a demandé d'être reconnu par le Conseil.

Ce comité de coordination, devenu un sous-comité ad hoc du comité métropolitain des directeurs généraux, a entrepris l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement professionnel pour l'île de Montréal.

Avant de présenter ce plan à nos partenaires, le Conseil décidait, suivant la recommandation du comité de coordination, de le soumettre à la critique des représentants du monde du travail lors d'un colloque tenu en avril 1977.

Le monde du travail est impliqué

Après avoir consulté ses partenaires, le Conseil scolaire adoptait ce *Plan de développement de l'enseignement professionnel* en octobre 1977 et «confiait la réalisation de ce plan d'action au comité de coordination de l'enseignement professionnel, celui-ci devant travailler en collaboration avec les ministères impliqués dans la formation professionnelle et des représentants du monde du travail...»

Par ailleurs, dès son premier budget d'immobilisations, le Conseil réservait un montant de plus d'un million de dollars à l'enseignement professionnel. C'est le comité de coordination de l'enseignement professionnel que le Conseil a mandaté pour proposer un partage de ce budget entre les commissions scolaires à la lumière des principes qu'il soumet et qu'il adopte annuellement.

Dans le cadre du *Plan de développement de l'enseignement professionnel*, le Conseil a décidé d'entreprendre, à compter de l'année scolaire 1978-79, un programme de publicité concernant les options professionnelles offertes par les commissions scolaires de son territoire. Ce programme, entièrement admissible aux subventions d'équilibre budgétaire du ministère de l'Éducation, a pu être réalisé durant deux ans.

Le *Plan de développement de l'enseignement professionnel* du Conseil insistait sur la distinction fondamentale entre l'enseignement professionnel, qui vise à préparer des élèves à occuper des fonctions spécifiques dans le monde du travail, et l'éducation technologique qui, elle, constitue un moyen de développement de l'individu au même titre que les autres disciplines scolaires.

Un témoignage

Dix ans déjà. Que de sujets étudiés et discutés. Que de décisions prises. Même si le Conseil se situe à un palier plus éloigné des écoles que les commissions scolaires, notre préoccupation première — quitte à utiliser un cliché — a toujours été le mieux-être des élèves.

Mon sujet de prédilection, durant ces dix ans, a été, pour employer la terminologie officielle, «Les mesures de rattrapage en milieux défavorisés» autrement dit, sinon mieux dit, la question qui me préoccupe toujours, est de savoir comment on peut, au niveau scolaire avec les autres intervenants, améliorer la situation des plus démunis, des exclus.

Entre 1973 et 1977, j'ai participé activement, et avec combien d'intérêt et d'ardeur, aux travaux d'un comité formé de membres du Conseil. Ce comité a finalement livré sa réflexion par le dépôt au Conseil d'un document d'orientation intitulé «Vers une politique du C.S.I.M. concernant les interventions scolaires en milieu socio-économiquement faible».

(suite page 78)

Dès son départ en 1973, le Conseil a mis sur pied un comité qui regroupe les responsables de l'enseignement professionnel des huit commissions scolaires afin de planifier une distribution rationnelle, entre les écoles polyvalentes de l'île, des options rares dans ce domaine. C'est sur les recommandations de ce comité que le Conseil alloue annuellement une somme d'environ 1 200 000 $ au budget d'investissement consacré à l'enseignement professionnel.

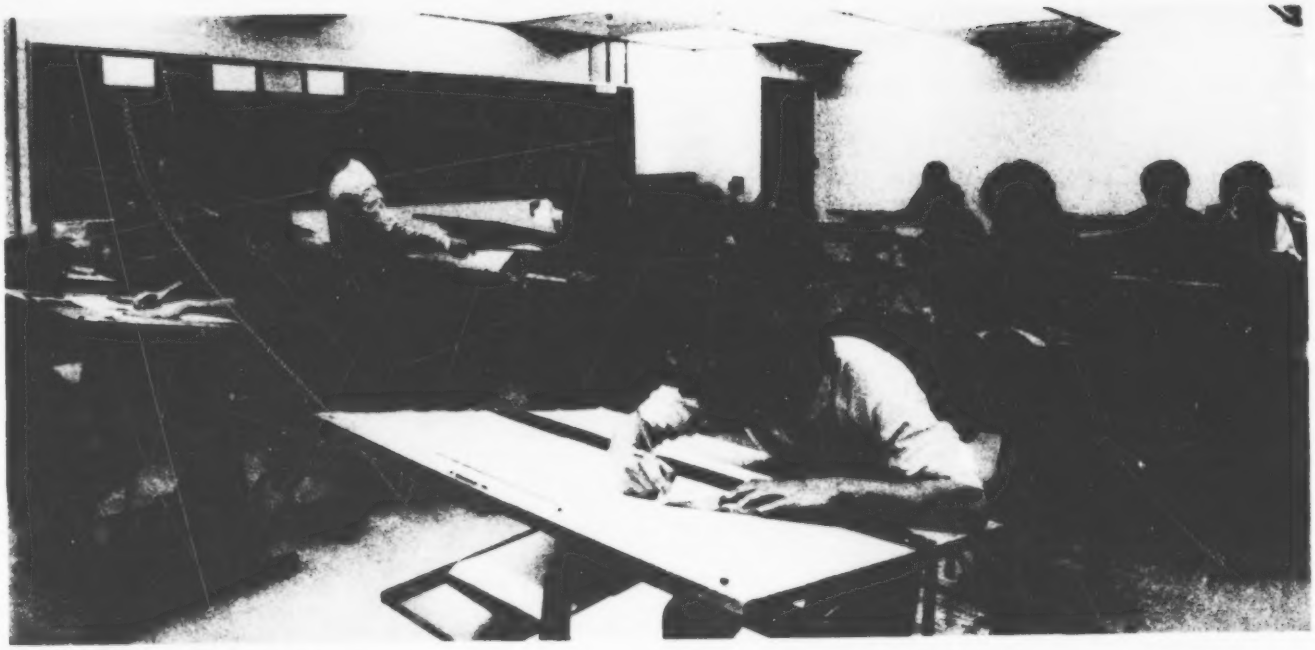

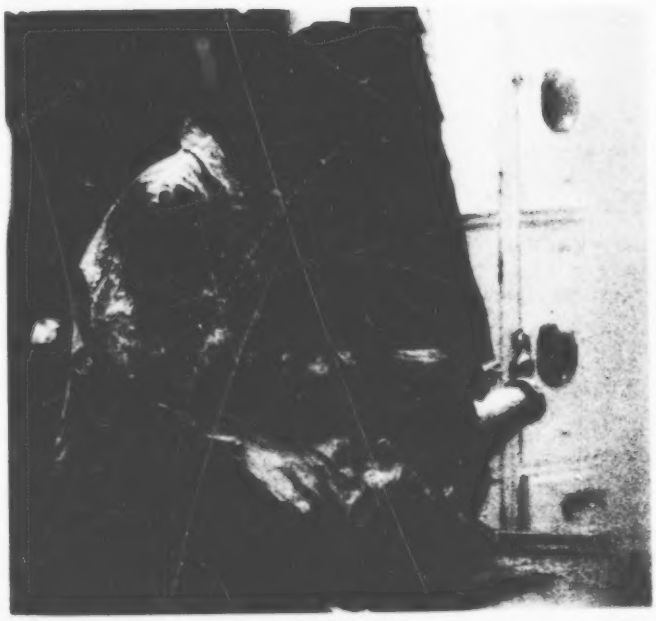

Publication de guides pédagogiques

Afin de clarifier sa pensée, le Conseil a publié le document *L'éducation technologique*, ainsi que six guides pédagogiques d'éducation technologique (en français et en anglais):

— Vie en forêt
— Décoration intérieure
— Coiffure
— Soins personnels du visage et du corps
— Petits moteurs à essence
— Entretien d'un véhicule

Par ailleurs, étant donné que le *Plan de développement de l'enseignement professionnel* suggère l'abolition de l'enseignement professionnel court et son remplacement par un programme mieux adapté «aux besoins et aux caractéristiques de ces élèves et leur permettant de se préparer à la vie sous tous ses aspects», le comité a élaboré, à la demande du Comité métropolitain des directeurs généraux, un projet de programme intitulé «*Le général terminal*». Ce document a été approuvé par le Conseil et transmis au ministère de l'Éducation.

Planifier à l'échelle de l'île

La coordination des services constitue un des aspects importants du *Plan de développement de l'enseignement professionnel*. Aussi, afin d'assurer aux commissions scolaires une rentabilité convenable d'équipements dispendieux et de favoriser la formation d'équipes stables de professeurs compétents, la planification métropolitaine est basée sur la complémentarité des réseaux des commissions scolaires, établissant ainsi des bassins d'alimentation suffisants pour répondre aux aléas de la demande et assurer une plus grande stabilité dans chaque école polyvalente. Le Conseil a ainsi introduit la notion de cours métropolitains dans certaines options rares. Ces cours métropolitains sont offerts par une seule commission scolaire pour le bénéfice de l'ensemble des élèves du territoire du Conseil.

À l'écoute du monde du travail

Toujours dans le cadre du *Plan de développement de l'enseignement professionnel*, le Conseil a approuvé, le 18 juin 1979, un projet de colloque présenté par le comité de coordination de l'enseignement professionnel. Ce colloque, qui avait pour thème *L'école à l'écoute du monde du travail* visait essentiellement deux objectifs: permettre aux porte-parole du monde du travail d'exprimer leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis la formation professionnelle et examiner les mécanismes qu'il est possible d'instaurer afin que des échanges continus puissent s'établir entre l'école et l'industrie.

Ce colloque a été organisé conjointement avec des représentants du monde du travail.

Suite à ce colloque et selon le voeu clairement exprimé par les participants, un comité provisoire a mis sur pied le Secrétariat permanent de l'enseignement professionnel, créé le 12 mai 1981, afin de promouvoir des comités industrie-école dans chaque secteur de formation professionnelle.

Le Conseil a suivi avec intérêt les différentes phases de l'élaboration de la politique ministérielle sur la formation professionnelle. Il a constamment réagi aux diverses propositions mises de l'avant par le M.E.Q. Aussi est-ce avec beaucoup de satisfaction que le Conseil se reconnaît enfin dans le dernier projet actuellement en consultation sur la formation professionnelle des jeunes.

Nous étions conscients de l'utilité pratique de la plupart des projets mais, face aux résultats obtenus après tant d'années, nous en avons déduit qu'il fallait peut-être s'y prendre autrement.

Les deux orientations de base de notre document sont les suivantes: favoriser l'adaptation de l'école aux besoins de sa clientèle et permettre l'intégration de l'école dans la communauté où elle s'insère.

Pour bien saisir notre pensée, il faudrait bien sûr lire le document et prendre connaissance notamment des cinq objectifs généraux, des moyens de réalisations et du processus d'implantation.

Pour plusieurs raisons, dont le fait que certains considéraient notre document trop «avant-gardiste», trop «révolutionnaire», ce dernier a finalement été relégué aux oubliettes. Cependant et fort heureusement, plusieurs personnes, et au moins une commission scolaire, s'en sont largement inspirées et, j'ose le croire, continuent de le faire. Même le M.E.Q., dans son énoncé de politique de 1980, y réfère.

Le virage espéré semble maintenant s'amorcer. Il est vrai qu'en éducation particulièrement, les gestes posés sont lents à se faire sentir, trop lents peut-être, sûrement pour les moins bien nantis.

Pierre Légaré
Membre du Conseil
depuis sa formation

Un des objectifs poursuivis par le Conseil dans le domaine de l'enseignement professionnel est de former les jeunes en fonction des besoins du monde du travail.

Recherche et développement en éducation

Le Conseil s'est toujours intéressé à la promotion de la recherche et du développement dans les commissions scolaires.

Durant les deux premières années, un montant de 320 657 $ a été consacré au financement de recherches en orthopédagogie dans les commissions scolaires de l'île.

En 1978-1979 et en 1979-1980, le Conseil a consacré une somme de 100 000 $ par année à un programme destiné à promouvoir la recherche en éducation dans les commissions scolaires de son territoire.

Depuis 1980-1981, c'est plus de 300 000 $ que le Conseil affecte à la recherche et au développement en éducation, dont plus de 200 000 $ sont mis directement à la disposition des commissions scolaires à raison d'un dollar par élève inscrit.

Une politique de recherche

C'est en juillet 1978 et en mars 1979 que le Conseil a défini sa politique pour favoriser la recherche et le développement en éducation.

Le Conseil, conscient de la nécessité pour les commissions scolaires de son territoire de maintenir et de développer des initiatives de recherche et de développement en éducation, se reconnaît dans ce domaine un rôle de soutien auprès de ses partenaires.

Par ailleurs, ce rôle de soutien se veut complémentaire au programme de financement de la recherche du ministère de l'Éducation qui privilégie des études de grande ou de moyenne envergure.

Le programme du Conseil s'adresse davantage aux enseignants ou à des équipes réduites d'enseignants qui, dans leur école, désirent réaliser des innovations pédagogiques, avec l'appui des ressources du milieu.

Les objectifs du programme

Le programme vise les objectifs suivants: contribuer au dynamisme pédagogique des écoles en favorisant la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation d'innovation, de recherches-actions et de formules alternatives; développer chez les éducateurs des attitudes et des habiletés relatives à la recherche appliquée; encourager le personnel des commissions scolaires à considérer la dimension expérimentation et développement comme partie intégrante du processus pédagogique et administratif (évaluation des modes de production, études de rentabilité des interventions, élaboration de guides pédagogiques, etc...) Ce programme comporte deux volets: support financier et diffusion.

Chaque année, le Conseil alloue, à même ses revenus hors normes, à chaque commission scolaire, un montant lui permettant de financer des projets de recherche ou de développement dans ses écoles.

Le Conseil réserve aussi, à même ses revenus hors normes, un montant pour la diffusion des résultats de recherche ou des rapports d'évaluation des expériences pilotes menées dans les commissions scolaires dans le cadre de ce programme, ou encore pour rendre accessibles à l'ensemble des commissions scolaires du Conseil les documents développés par quelques-unes d'entre elles à même ses propres ressources.

En novembre 1980, le Conseil a adopté une politique pour favoriser le dialogue entre les commissions scolaires et les communautés ethniques. Cette politique a donné lieu à la publication d'un répertoire de groupes ethniques et, de concert avec le Conseil canadien des chrétiens et des juifs, de deux séries de monographies sur diverses communautés ethniques publiées à l'intention des enseignants et des élèves. D'autres efforts se poursuivent actuellement pour mieux expliquer le système scolaire québécois à la communauté haïtienne.

Des publications illustrent le dynamisme des écoles

En août 1978, le Conseil créait un compte de «surplus réservé pour fins de recherches et de publications en pédagogie», complétant ainsi le volet «diffusion» de sa politique pour favoriser la recherche et le développement en éducation.

Le Conseil a publié jusqu'à ce jour, huit de ces études, ainsi que des monographies en français et en anglais sur les sujets suivants:

L'école et son milieu:

- Le bureau des relations avec la communauté de l'école secondaire John Rennie.
- L'école primaire Spring Garden et son projet d'école communautaire.
- Un programme axé sur les arts à l'école F.A.C.E.
- Vers une école communautaire, les écoles Pie XII et N.-D.-du-Bois-Franc.
- Un projet collectif à l'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys.
- L'école Saint-Jean-de-la-Croix et son milieu.

Vécu scolaire:

- Un programme pour les surdoués à l'école Terry-Fox.
- Le centre de réorientation.

Le Conseil publie aussi annuellement un Répertoire des travaux des commissions scolaires, et plusieurs études réalisées en orthopédagogie ont été remises aux commissions scolaires de l'île avec droit de reproduction.

Montréal... une mosaïque ethnique

En mars 1979, le Conseil adoptait une «politique pour favoriser le dialogue entre les commissions scolaires et les communautés ethniques».

Le Conseil, conscient du nouveau défi que pose aux commissions scolaires de son territoire l'afflux d'élèves néo-québécois, se reconnaît dans ce domaine un rôle de soutien auprès de ses partenaires.

Ce rôle de soutien se veut complémentaire aux mesures qu'il appartient au ministère de l'Éducation de mettre en oeuvre afin de permettre aux commissions scolaires d'assurer aux Néo-Québécois des services éducatifs leur permettant de développer leurs potentialités dans le respect de leur particularisme et de s'insérer harmonieusement dans une société québécoise enrichie de leur contribution personnelle et de l'apport de leur originalité culturelle.

Le programme du Conseil s'adresse aux diverses communautés ethniques qui, conscientes des problèmes particuliers que pose l'adaptation de leurs enfants en milieu scolaire québécois, désirent contribuer à l'insertion harmonieuse de ces enfants dans l'école québécoise et leur permettre de s'approprier les services éducatifs disponibles.

Un témoignage

Le Conseil scolaire a favorisé la concertation entre les répondants de l'enseignement professionnel dans les huit commissions scolaires de l'Île, ce qui a amené, en 1974, la création du Comité de coordination de l'enseignement professionnel.

Au départ, malgré certaines appréhensions, les répondants s'entendent sur la nécessité de privilégier une enveloppe budgétaire d'immobilisation de l'enseignement professionnel et formulent à cet effet leurs premières recommandations au Conseil. Une authentique collaboration se développe dans une atmosphère de franche camaraderie et l'efficacité caractérise cette première année.

L'enthousiasme gagne chacun des membres et le dynamisme s'imprègne au sein du Comité. L'élaboration d'un plan de développement, un projet d'étude sur le terminal secondaire, l'éducation technologique, le professionnel court, les réactions au Livre vert, le concept des options métropolitaines, les colloques avec le monde du travail, les journées pédagogiques métropolitaines, les réactions aux propositions de relance et de renouveau constituent des réalisations importantes et significatives.

(suite page 84)

Montréal... c'est encore Terre des Hommes.

ITALIA

Dans le cadre de ce programme, le Conseil a déjà publié, en collaboration avec le Conseil canadien des chrétiens et des juifs, *Profil d'une communauté ethnique de Montréal*, série de seize dépliants destinés aux enseignants et de seize cahiers destinés aux élèves du deuxième cycle de l'école primaire.

Le Conseil a aussi publié trois documents pour le Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire (C.H.O.I.S.).

Par ailleurs, le Conseil a élaboré un répertoire des activités et des ressources disponibles des organismes ethniques et multi-ethniques de la région de Montréal. Une deuxième édition revue et augmentée de ce répertoire est maintenant disponible. Il s'intitule *Ils sont des nôtres...*

Autres dossiers

À côté de ces grands dossiers pédagogiques qui préoccupent le personnel du Conseil et ses comités de coordination depuis les débuts, il faut mentionner un grand nombre d'autres études qui ont été menées à la demande du Conseil. Nous en mentionnons quelques-unes, par ordre chronologique:

- Visites éducatives, mars 1974
- Concept de la polyvalence, juin 1974
- Dernière école de quartier, février 1975 à octobre 1977
- Projet de musée d'histoire naturelle, mars 1975 à mai 1977
- Qualité de vie des personnes âgées, septembre 1976
- Politique du livre, décembre 1976
- L'enseignement public et privé, avril 1976
- Maquette horaire au secondaire, janvier 1977
- La surveillance des dîners à l'école primaire, janvier 1977
- L'encadrement dans les écoles secondaires, mars 1977
- L'école communautaire, février 1978
- L'âge de fréquentation scolaire, mars 1978
- Centre de documentation, décembre 1978
- Les services de garde à l'enfance, mars 1979
- Le rôle du Conseil en pédagogie, février 1979
- Les ressources humaines en service social, avril 1979
- La Direction régionale du Ministère à Montréal vue par le Conseil, janvier 1980

Dans toutes ses interventions en pédagogie, le Conseil a scrupuleusement respecté l'autonomie des commissions scolaires de l'île de Montréal. Ces interventions constituent effectivement des mises en commun des ressources humaines, des expertises et des idées de partenaires qui définissent ensemble une problématique, établissent des priorités et proposent des éléments de solutions susceptibles d'améliorer la qualité des services dispensés dans leurs écoles.

Il faut aussi souligner l'acharnement de chacun des membres dans la création du Secrétariat de l'enseignement professionnel du Montréal Métropolitain. Le Conseil scolaire de l'Île a toujours appuyé et encouragé ce Comité dans chacune de ces démarches. Le plan d'action et les scénarios qu'engendreront les propositions de relance et de renouveau de la formation professionnelle des jeunes laissent présager de nouveaux défis à relever au cours des prochaines années.

Claude Limoges
Coordonnateur de
l'enseignement
professionnel, C.É.C.M.

Le Conseil et la restructuration scolaire

Le débat en cours sur la restructuration scolaire est déjà vieux. Lancé en 1962 par le gouvernement Lesage avec la création de la Commission Parent, il dure donc maintenant depuis plus de vingt ans. Le Conseil, on l'a peut-être oublié, a été plongé dans ce débat dès sa création en 1973. Il y a apporté une contribution unique. Pendant plus de trois ans, il a consacré une part extrêmement importante de ses énergies à préparer un plan de restructuration scolaire de l'île de Montréal. Le présent chapitre se propose précisément de rappeler les grands moments de ces travaux et d'en dégager la portée.

Le Rapport Parent

En juin 1966, la Commission Parent déposait la dernière tranche de son rapport. On proposait de ramener à sept les 41 commissions scolaires que l'on comptait alors sur l'île et de remplacer les commissions scolaires protestantes et catholiques par des commissions scolaires dites «unifiées». La confessionnalité se voyait ramenée au niveau même des écoles.

Le rapport Parent proposait aussi sur l'île (comme aussi dans les diverses régions) la création d'un «conseil de développement scolaire» dont le mandat général était d'assurer, grâce à la péréquation des ressources financières et humaines, une égalité des services aux enfants. Car c'était à l'époque une grande lacune du système: sur l'île en particulier, la richesse foncière était, pour des raisons bien connues, distribuée fort inégalement entre commissions scolaires protestantes et catholiques.

Ces recommandations devaient soulever des débats passionnés. Elles arrivèrent au moment où un nouveau nationalisme politique, nourri notamment par le débat sur la langue française, était en train de surgir. Au même moment, la place de l'Église dans les institutions québécoises était remise en question.

Des échecs à répétition

Le débat sur la restructuration allait donc se dérouler dans un environnement politique explosif. Évoquons simplement ses principales étapes: consultation du Conseil supérieur de l'Éducation sur le rapport Parent (1967), bill 67 avorté sur la nomination des commissaires de la C.É.C.M. (été 1967), Conseil de restructuration scolaire ou Commission Pagé (1968), crise de Saint-Léonard, bill 63, bill 62, avorté, sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal (automne 69), élection du gouvernement Bourassa (avril 70), bill 28, encore avorté, sur la restructuration scolaire de l'île (1971). Décidément, les consensus politiques n'étaient pas faits. Le débat sur la langue française depuis le bill 63 avait en particulier «parasité» le dossier des structures scolaires. C'était inextricable.

Création du Conseil

Le 1er décembre 1972, le ministre déposait donc le projet de loi 71. On y proposait la création du Conseil scolaire de l'île de Montréal, le regroupement des 34 commissions scolaires existantes en deux commissions scolaires «pour protestants» et six «pour catholiques». On gardait donc le statu quo quant aux types de commissions scolaires.

Le débat sur la restructuration scolaire dure depuis vingt ans à Montréal... Il n'en reste pas moins que le Livre blanc sur la restructuration scolaire, publié à l'été 1982 par le ministre Camille Laurin, a créé un vif émoi au sein de la population. Autorités locales, éditorialistes, enseignants, gens d'affaires se sont prononcés à l'unanimité contre l'abolition des commissions scolaires élues par l'ensemble des citoyens. Dans le cadre d'un programme d'information sur le rôle du Conseil et des commissions scolaires, le CSIM, de concert avec la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, a commandé, à la firme Sorecom un sondage en profondeur afin de cerner, le plus scientifiquement possible, l'opinion des Québécois sur le système scolaire.

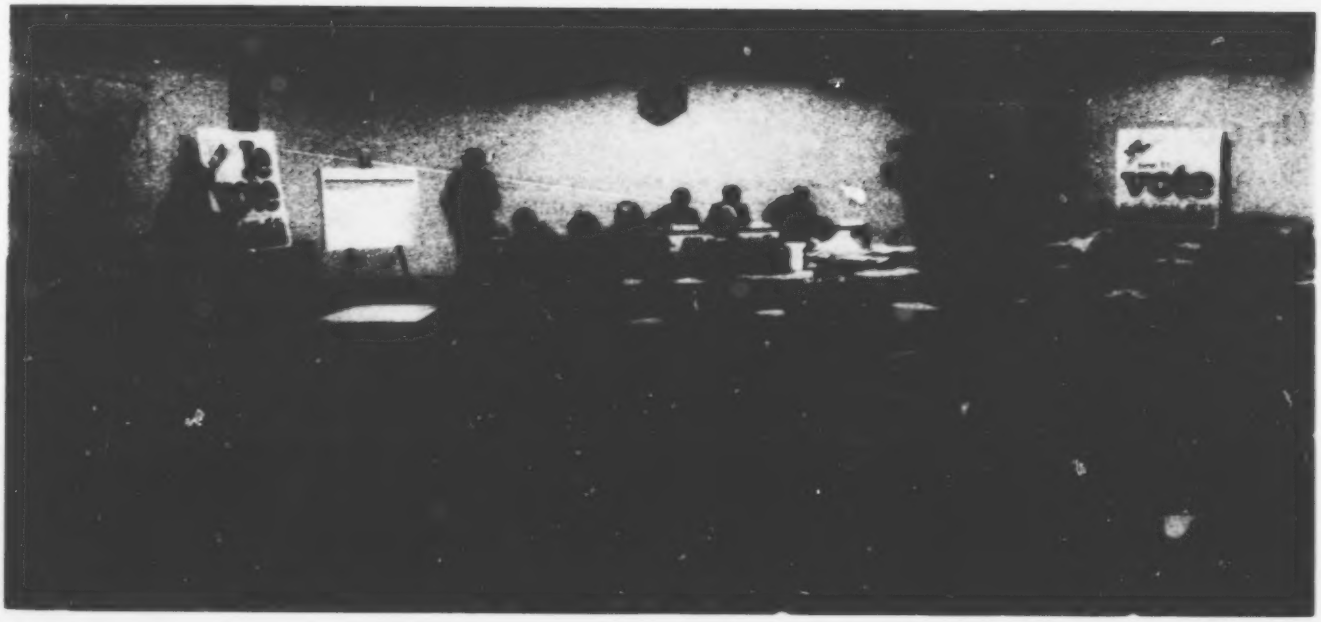
vote

«Le projet de loi 71, déclarait alors le ministre, se fonde sur une approche que j'ai qualifiée d'évolutive. Le gouvernement est venu à la conclusion qu'il n'était pas souhaitable d'imposer au point de départ une option à propos du type de commission scolaire. Il est (...) extrêmement difficile d'imposer d'emblée un regroupement définitif lequel devrait être défini par les intéressés eux-mêmes.

«C'est la raison pour laquelle il confie un mandat clair et précis au Conseil scolaire tout en conservant — et ceci est important — la décision finale. Ainsi, (...) pourra-t-on en arriver à une formulation susceptible de coller aux réalités montréalaises. En effet, dans une matière aussi délicate, aussi difficile que l'organisation scolaire dans un milieu donné, il faut absolument tenir compte des aspirations de ceux qui y vivent.»

Une «patate chaude»

Les choses étaient dites en termes élégants. En pratique, le gouvernement avait simplement remis «la patate chaude» au Conseil. Le précédent gouvernement n'avait pas fait autrement en 1968 en créant la commission Pagé!

«Le Conseil, proclamait donc la loi, a (...) la responsabilité d'élaborer un plan général de restructuration scolaire de l'île de Montréal et, s'il y a lieu, des plans particuliers ou intermédiaires en vue d'une restructuration graduelle.

«À cette fin, le Conseil procède à une étude objective et approfondie des facteurs pertinents à un plan de restructuration scolaire adéquat et effectue les consultations appropriées auprès notamment des associations les plus représentatives de cadres et des associations accréditées des autres employés des commissions scolaires».

Le Conseil avait jusqu'au 31 décembre 1976 pour soumettre son rapport final. Le ministre se réservait le droit d'exiger du Conseil «de réviser son plan général ou une partie de celui-ci ou d'en soumettre un nouveau dans un délai maximum d'un an».

Un démarrage lent

Le Conseil n'a vraiment vu le jour qu'au lendemain des élections scolaires de juin 1973. Mais, dès le 17 septembre 1973, il créait son Comité de restructuration scolaire, qui devait, bien entendu, faire rapport au Conseil lui-même.

Présidé par M. Jacques Mongeau, président du Conseil et de la Commission scolaire Baldwin-Cartier, le comité comprenait aussi M. Pierre Carignan, vice-président du Conseil et membre de la C.É.C.M., Mme Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la C.É.C.M., M. Robert Desforges, de la Commission scolaire Sault-Saint-Louis, M. Lucien Mouton, de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer (qui sera remplacé quelques mois plus tard par M. Guy Durocher de la même commission), M. Laurence Patterson, du Bureau des écoles protestantes du Grand-Montréal, et enfin de M. Michael McDonald, de la C.É.C.M.

On avait évidemment voulu tenir compte, dans la composition du comité, de la représentation territoriale mais aussi des caractéristiques linguistiques et religieuses des communautés scolaires sur l'île. Tous ses membres étant des élus, il s'agissait donc d'un comité politique.

Le sondage de SORECOM, commandé par le CSIM dans le cadre de son programme d'information sur le rôle du Conseil et des commissions scolaires, démontre que la majorité des Québécois sont satisfaits des structures scolaires actuelles.

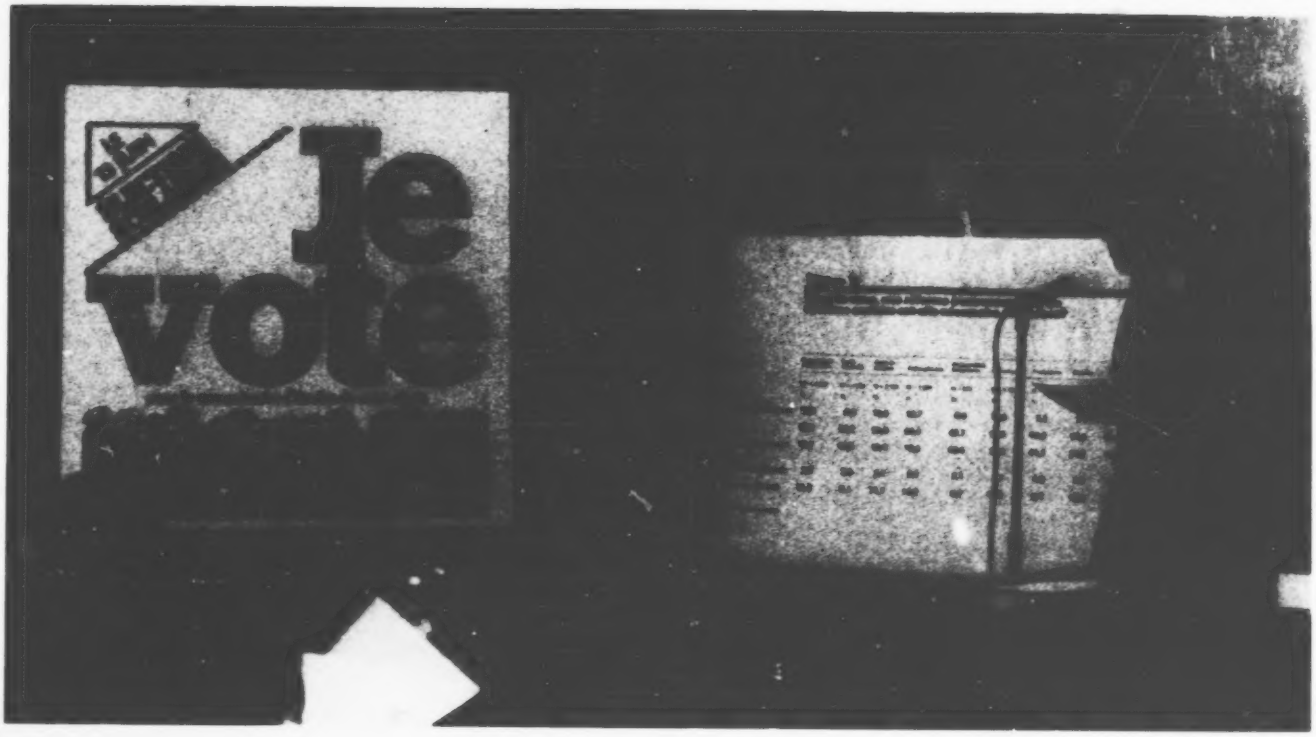
Je
vote

Le comité se réunit pour la première fois le 30 octobre suivant. On lit dans le compte rendu de cette première rencontre la proposition suivante? «Les trois dimensions importantes dont il faut tenir compte lors de cette étude sont les langues, la confessionnalité et la réorganisation physique du territoire»! On ne croyait pas si bien dire.

Mais il fallait d'abord trouver un secrétaire permanent. On y mit plus de temps que prévu: le premier octobre 1974, après un an donc, le comité recommandait la nomination de M. Jean-Pierre Proulx, journaliste au quotidien montréalais Le Devoir.

Une démarche démocratique

Les travaux démarrèrent en trombe. Le 10 décembre, le comité soumettait son plan de travail au Conseil. Date prévue de la remise de son rapport: dans 17 mois, le 25 mai 1976. Le cheminement critique prévoyait d'ici là 93 réunions! Il en tint 78. Il déposa son rapport au Conseil le 1er novembre 1976.

Dès le départ, le comité a voulu donner à ses travaux un caractère très démocratique en y associant le plus possible le milieu, en particulier le monde scolaire.

D'abord, il fit des commissions scolaires, du Comité métropolitain des directeurs généraux et de la Fédération des comités de parents ses partenaires privilégiés. Ils le demeurèrent jusqu'à la fin.

Le comité convoqua dès mai 1975 des audiences publiques: 54 organismes y soumirent des mémoires. La presse leur donna un large écho. Ce même mois, pour répondre aux besoins croissants d'information, le comité diffusait à 10 000 exemplaires, en particulier auprès des comités d'école, un dépliant explicatif sur sa démarche.

Durant toute la durée des travaux du comité, les membres du Conseil, en plus de pouvoir participer à ses réunions, en ont été constamment informés: chaque mois, au début de la séance du Conseil, le président a lu un rapport très complet des activités du comité, rapport, du reste, immédiatement et largement diffusé dans le milieu, y compris aux comités d'école.

Le comité a aussi décidé, dès le départ, de rendre publics, sitôt après en avoir pris connaissance, tous les travaux scientifiques commandés à ses chercheurs. Ces travaux ont été largement diffusés en français et en anglais. On en a en outre rédigé de substantiels résumés qui ont fait l'objet du numéro spécial de «Unisson» paru dès le premier décembre 1975 et tiré à 37 000 exemplaires.

Une année d'étude

L'année 1975 devait être très largement consacrée à «une étude objective et approfondie des facteurs pertinents à la restructuration». Le comité a commencé, en consultation avec ses partenaires privilégiés, par déterminer les «secteurs» qui devaient faire l'objet de ses travaux. Il en a retenu sept: la confessionnalité, la langue de l'administration et de l'enseignement, le type de commission scolaire, la taille des commissions scolaires, leur territoire, les structures de décision et la répartition des pouvoirs, enfin, les services éducatifs.

Dès le dépôt du Livre blanc, Me Jacques Mongeau, président du CSIM, affirmait lors d'une conférence de presse: «Il est utopique de prétendre qu'on puisse améliorer la qualité de l'éducation en bouleversant les structures et en replongeant toute une autre génération de jeunes Québécois dans une autre aventure technocratique... Le Conseil scolaire et les huit commissions scolaires de l'île ne sont pas contre des aménagements aux structures actuelles. Mais ils sont contre une autre restructuration en profondeur».

Chacun de ces champs a fait l'objet d'investigations rigoureuses par des spécialistes. Citons notamment l'étude de Me Herbert Marx, professeur de droit constitutionnel, sur la C.E.C.M. et le P.S.B.G.M., ou encore celle du sociologue Normand Wener, sur les aspirations des parents de l'île de Montréal face à la religion à l'école. En tout, le Conseil publia 17 études.

L'ensemble de ces travaux et des consultations menées par le Conseil ont fait ensuite l'objet d'une synthèse préparée par le secrétaire du comité, M. Jean-Pierre Proulx, et parue en septembre 1976 sous le titre: «La restructuration scolaire de l'île de Montréal — Problématique et hypothèses de solution».

Entretemps, l'Assemblée nationale avait reporté d'un an les élections scolaires prévues pour juin 1976. Il n'était guère souhaitable de tenir des élections tant que les travaux sur la restructuration n'étaient pas terminés. Le Conseil n'eut pas de peine à en convaincre le gouvernement.

Un rapport controversé

Le comité avait commencé ses délibérations sur le fond en janvier 1976. Elles furent difficiles. Le 1er novembre 1976, une assistance record, jamais dépassée d'ailleurs, était réunie pour le dépôt du rapport. Il fallut déménager dans l'école voisine!

Depuis les débuts, le type de commission scolaire avait toujours été la pierre d'achoppement de la restructuration. Il en fut encore de même cette fois! Les membres se divisèrent.

La majorité formée de MM. Mongeau, Durocher, Paterson et Mcdonald recommandèrent la création de «quatre types de commission scolaire, soit, une ou des commissions scolaires anglo-protestantes, une ou des commissions scolaires anglo-catholiques, une ou des commissions scolaires franco-catholiques, une ou des commissions scolaires franco-non confessionnelles».

M. Pierre Carignan soumit un premier rapport dissident. Il proposa la transformation des commissions scolaires catholiques en commissions «communes». Les protestants, mais seulement eux, (à l'exclusion donc des juifs et des orthodoxes) se voyaient regrouper au sein de commissions scolaires «dissidentes». Bref, le régime pré-confédéral.

Mme Thérèse Lavoie-Roux préconisa pour sa part la commission scolaire linguistique tandis que M. Robert Desforges recommanda le *statu quo* amélioré par la création d'un «secteur neutre au sein des commissions scolaires confessionnelles».

Le comité recommanda en outre, à la majorité des voix (M. Carignan et Mme Lavoie-Roux avaient voté contre et M. McDonald s'était abstenu) que les commissions scolaires comptent entre 20,000 et 60,000 élèves.

En matière de langue d'enseignement, le comité recommanda en outre d'amender la loi 22 pour remplacer par le critère de l'appartenance à la communauté anglophone celui de la connaissance suffisante de l'anglais. Cette fois, MM. McDonald et Patterson votèrent contre.

Un événement politique majeur suivit le dépôt du rapport du comité: le 15 novembre 1976, le Parti québécois prenait le pouvoir. Or, dans son programme, le PQ proposait d'emblée la commission scolaire unifiée, une formule aux antipodes de celle proposée par la majorité au sein du Comité.

(Incidemment, Mme Thérèse Lavoie-Roux était à cette élection élue député libéral de l'Acadie. Elle avait d'ailleurs démissionné du Conseil au début de la campagne électorale).

Dès sa parution, le CSIM a dénoncé le Livre blanc parce qu'il considérait ce projet comme un bouleversement inutile et dangereux et non pas comme une amélioration souhaitée dans la continuité.

Les enjeux de la restructuration

Le Conseil n'a commencé ses délibérations sur le rapport du comité que le 25 janvier suivant. On avait d'abord invité le milieu à réagir au rapport du comité: une soixantaine de groupes et une quarantaine de personnes firent connaître leur opinion.

La proposition majoritaire sur le type de commission scolaire ne devait pas être retenue, ni non plus celles de M. Carignan et de Mme Lavoie-Roux. Le Conseil retint plutôt, mais par une seule voix de majorité (8 à 7), la proposition du commissaire Desforges d'améliorer le *statu quo* afin de faire droit au pluralisme en matière de liberté religieuse.

«Devant l'absence de consensus sur l'actuelle structure, lit-on dans le rapport du Conseil, et devant l'absence de consensus sur la structure qui devrait la remplacer, la majorité des membres du Conseil ont préféré exprimer l'avis qu'il y avait lieu de garder le *statu quo*, conformément à la vieille règle de sagesse qui veut que dans le doute on s'abstienne».

Les autres propositions du comité touchant la taille des commissions scolaires, la langue d'enseignement furent cependant acceptées mais elles aussi sur division.

Le Conseil recommanda aussi, comme le lui avait proposé le comité, «que chaque commission scolaire ait le droit de déléguer à ses comités d'écoles certains pouvoirs comme bon lui semblera».

«Cette mesure, lit-on dans le rapport du Conseil, vise plusieurs objectifs: d'abord favoriser la participation des parents en leur permettant de jouer un rôle beaucoup plus actif au sein de l'école. Elle vise aussi à ce que le milieu puisse, le cas échéant, prendre en charge l'éducation des enfants et donner à l'école une certaine originalité. En somme, la recommandation vise à fournir à la commission scolaire la possibilité juridique de décentraliser davantage les décisions à l'école même, en y associant étroitement les parents.» Le Conseil laissait ouverte la question de la nature des pouvoirs à déléguer. «Les parents eux-mêmes, dans leur mémoire au comité de restructuration, rappelait le Conseil, ont demandé que la participation aux décisions leur soit, non pas imposée selon des formules uniformes, mais rendue possible là où les parents le désirent». Cette proposition nous ramène évidemment tout droit à un des principaux enjeux de la réforme proposée actuellement par le gouvernement du Québec.

En guise de bilan

Le Conseil scolaire a acheminé son rapport au ministre de l'Éducation le 27 mai 1977.

Avec le recul du temps, le Conseil peut mieux jauger la portée de ses efforts. D'abord, le Conseil peut certainement se féliciter d'avoir contribué à éclairer le débat: les travaux scientifiques qu'il a laissés à la collectivité demeurent des études importantes. On en commande encore au Conseil. Plusieurs d'entres elles sont fréquemment citées. Jamais n'était-on allé aussi loin et si profondément dans l'analyse et la compréhension du milieu scolaire montréalais.

Ensuite et surtout peut-être, le Conseil a permis, grâce au débat démocratique qu'il a largement suscité et stimulé, de mieux dégager les enjeux en présence et de préparer les consensus. La réforme scolaire amorcée il y a vingt ans et apparemment inachevée met en jeu des valeurs importantes dans notre société: il y va de l'éducation des enfants. Or là-dessus, les divers éléments de la société québécoise ne partagent pas tous le même point de vue, ni les mêmes intérêts. Quoi de plus normal.

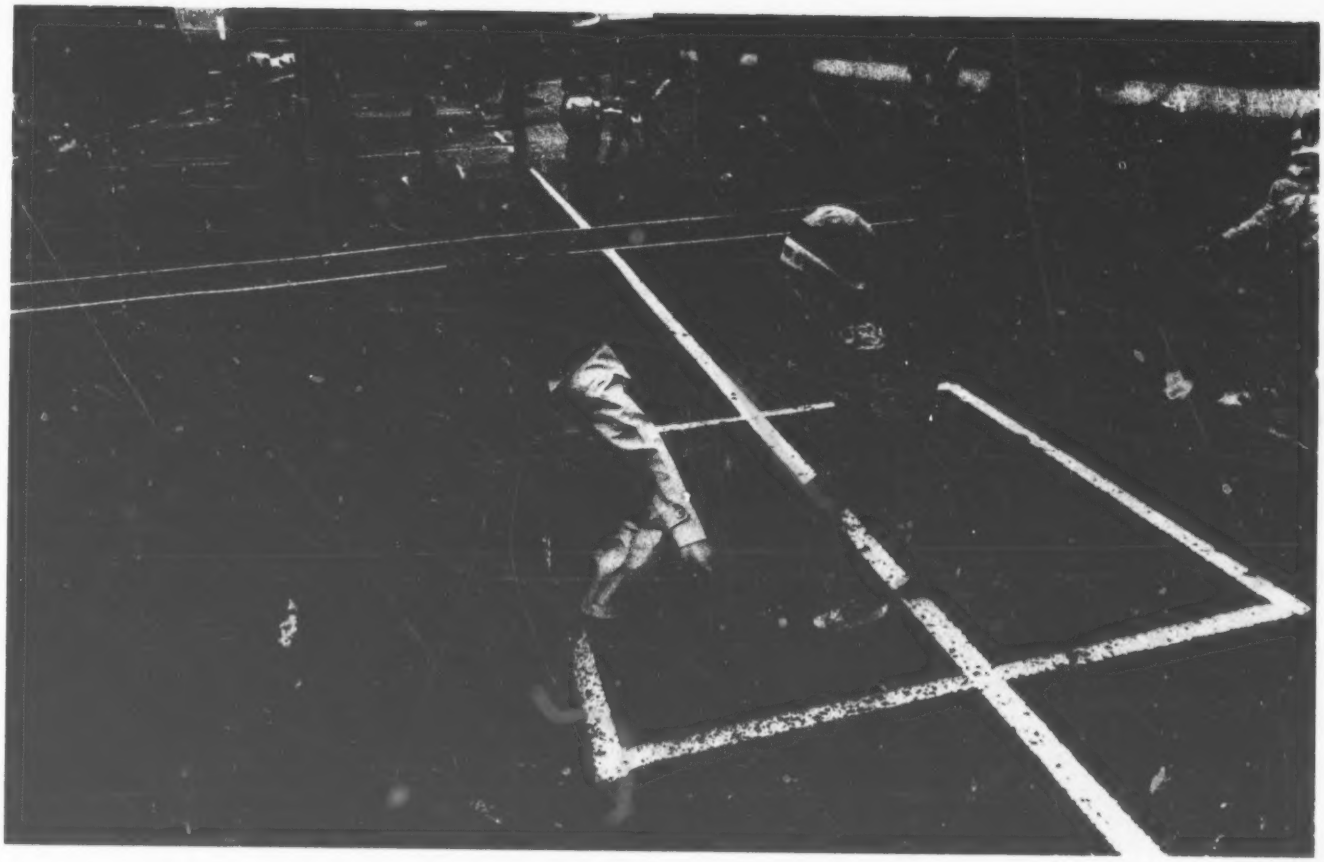

Les structures fondamentales de notre système scolaire ont vu le jour il y a près de 150 ans. Que l'on ait mis 20 ans à faire mûrir des consensus sur les changements majeurs qu'il convenait d'y apporter, est-ce finalement si étonnant?

Des points ont été marqués et les travaux du Conseil, peut-on légitimement penser, y sont pour quelques chose.

D'autres consensus sont à venir. Sur le type de commission scolaire, celui-ci n'apparaît plus si lointain. Sur la participation des parents, le Conseil peut s'enorgueillir d'avoir indiqué un chemin qui, s'il n'a pas encore rencontré celui de l'actuel gouvernement et de son ministre de l'Éducation, va dans la même direction· la participation responsable des parents à la vie de l'école.

Le programme d'information sur le système scolaire montréalais

Au mois de juin 1982, le ministre de l'Éducation a rendu public son Livre blanc sur la restructuration scolaire. Ce projet visait à refaire les structures scolaires, non seulement de l'île de Montréal, mais de la province en entier. Entre autres choses, ce livre blanc proposait l'abolition des commissions scolaires élues par toute la population.

Le Conseil entreprend un programme d'information

Dès les élections scolaires de 1980, le mode d'élection des commissaires d'écoles et la démocratie scolaire en général préoccupaient de plus en plus le Conseil scolaire. Et, au printemps 1981, il avait voté une somme de 15 000 $ pour une étude visant à évaluer le niveau de connaissance que les Montréalais avaient de leur système scolaire et quelles étaient leurs attitudes face à ce système.

Dans le cadre de ce travail, une centaine de personnes, parents et non-parents, francophones, anglophones et allophones ont participé à une dizaine d'entrevues de groupes. À la lumière du rapport qui a suivi ces entrevues, le Conseil a fait préparer un programme d'information dans le but de renseigner davantage le public montréalais sur son système scolaire et d'améliorer la participation de la population aux élections des commissaires. C'est à la veille de l'adoption de ce programme que le ministre a rendu public son projet de restructuration.

Il va sans dire que la publication de ce projet a considérablement modifié le contexte dans lequel le programme d'information du Conseil devait s'effectuer. Néanmoins, le Conseil a décidé de procéder avec son programme, considérant qu'il s'inscrivait très bien dans le plan du ministre «de susciter et alimenter des échanges publics» sur la question des structures scolaires.

Les quatre principes défendus par le Conseil

Le programme d'information adopté par le Conseil en juillet 1982 s'appuyait sur quatre principes:

— les commissions scolaires sont des gouvernements locaux qui doivent être maintenus pour défendre les intérêts de la population locale en matière d'éducation;

— les commissions scolaires doivent demeurer des organismes élus au suffrage universel parce que les décisions des commissions scolaires ont des répercussions sur l'ensemble de la population;

— les commissions scolaires doivent être dotées de tous les pouvoirs nécessaires pour bien administrer les écoles de leur territoire;
— les commissions scolaires doivent pouvoir compter sur des sources de revenus locales pour répondre aux besoins particuliers de leur population.

Tout en soulignant l'importance de protéger le principe du suffrage universel dans l'élection des commissions scolaires, ce programme visait aussi à illustrer l'accessibilité des commissions scolaires à la population qu'elles représentent. Il permettait également de décrire concrètement les services qu'elles rendent aux écoles et les programmes particuliers qu'elles ont développés pour répondre aux besoins spécifiques de leur population.

Les moyens d'information

Les moyens retenus pour atteindre ces objectifs étaient multiples. Le Conseil a fait créer des messages publicitaires pour la télévision, les panneaux-réclame et les journaux soulignant, d'une part, l'importance de l'élection des commissaires par toute la population et, d'autre part, le danger que représentait le Livre blanc sur ce plan.

Il a également fait livrer à tous les citoyens de l'île de Montréal une lettre des commissaires d'écoles sur le même thème. Cette lettre était suivie quelques semaines plus tard d'un document d'information, également livré à chaque domicile, sur le rôle des commissions scolaires et sur leurs réalisations.

Le Conseil a aussi produit du matériel (brochure, discours type) pour faciliter des rencontres entre les commissaires de l'île et leurs électeurs. Il a également participé, avec la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal, à l'organisation d'une rencontre sur la restructuration à l'intention des membres des comités d'école de son territoire.

Le sondage de SORECOM

En outre, de concert avec les fédérations des commissions scolaires catholiques et protestantes du Québec, le Conseil a commandité un sondage d'opinion publique afin de mieux comprendre les attitudes de la population face aux commissions scolaires et à la question de la restructuration. Avec ces deux fédérations, il a rendu public les résultats de ce sondage au mois de mars 1983.

Le sondage de SORECOM démontre que malgré une grande confusion dans le public au sujet des structures scolaires, la majorité des Québécois sont satisfaits des structures scolaires actuelles. Par exemple, 76,6% sont plutôt d'accord pour que les commissaires d'écoles soient élus au suffrage universel; 83,2% estiment que c'est une bonne chose que les écoles relèvent des commissions scolaires; 65% affirment que les commissions scolaires devraient conserver le droit de prélever des taxes.

Seulement 5,7% des citoyens du Québec considèrent la restructuration scolaire comme une des questions les plus urgentes à régler, contre 63% pour la question économique en général.

Par la suite, le Conseil a consacré ses ressources financières et humaines à éveiller l'intérêt de la population montréalaise pour les élections scolaires de juin 1983.

L'éducation c'est important... c'est l'avenir d'une société, votre société!

Conclusion

Nous croyons que dans une région socioéconomique aussi importante et aussi diversifiée que celle de l'île de Montréal, il est essentiel de maintenir un conseil de développement scolaire issu du milieu montréalais et tenu de lui rendre compte de son mandat.

Cet organ sme doit demeurer responsable de la planification et de la coordination des ressources sur l'île de Montréal; il doit également continuer d'assurer la gestion des services communs que les commissions scolaires de l'île veulent bien lui confier.

Après ces dix premières années, le bilan des réalisations du Conseil s'avère des plus positifs, ce qui n'exclut pas que le moment puisse être venu de faire une pause pour évaluer le chemin parcouru et effectuer, s'il y a lieu, des ajustements et des correctifs pour l'avenir. Mais, en aucun cas, une telle évaluation ne devrait conduire à l'abandon d'une structure décentralisée au profit d'un appareil gouvernemental de plus en plus lourd et de plus en plus envahissant. Il serait bien illusoire, en effet, de prétendre redonner aux communautés locales autorité sur leur projet éducatif si, du même coup, on les privait des outils essentiels que sont leurs institutions démocratiques locales.

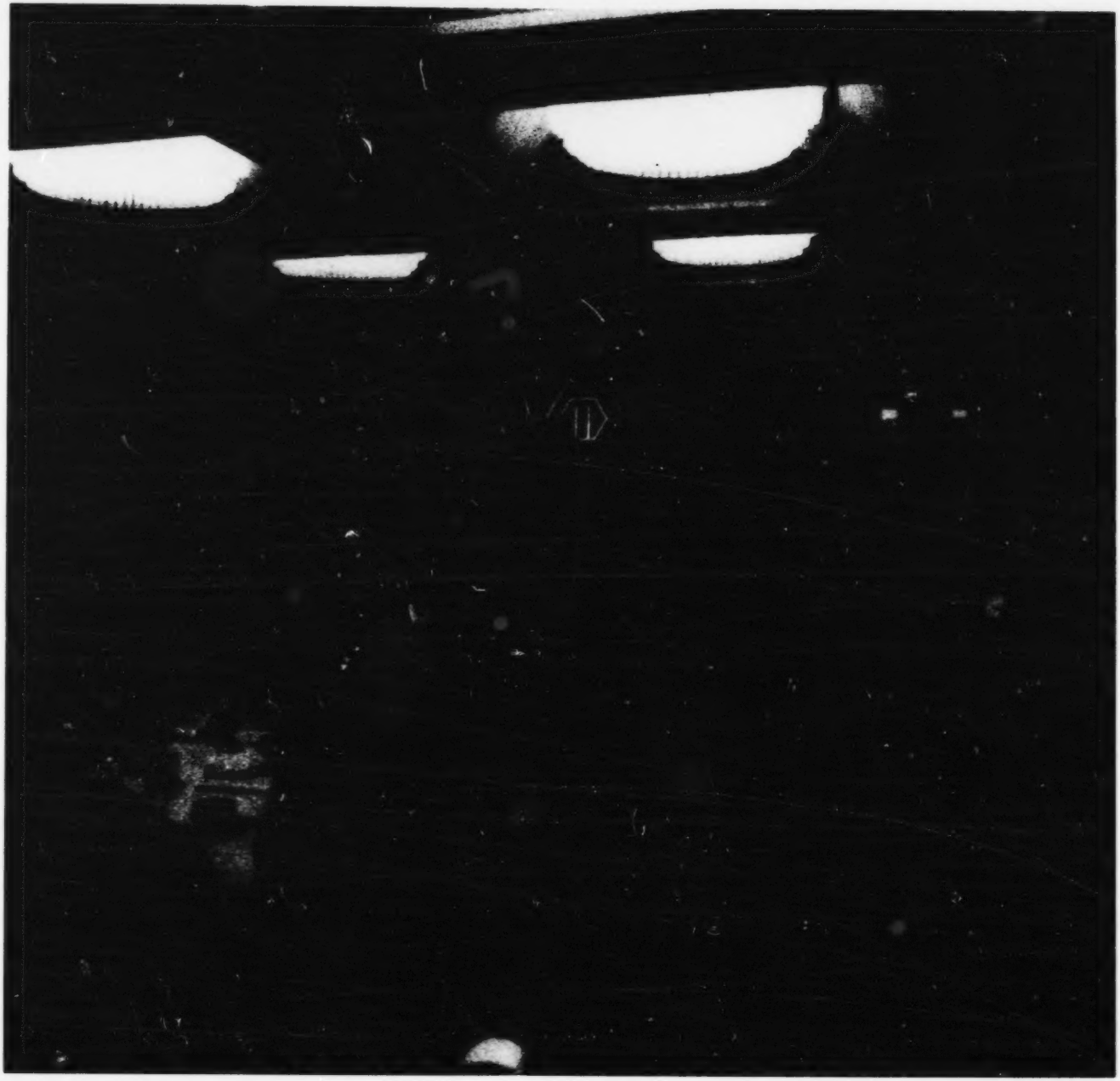

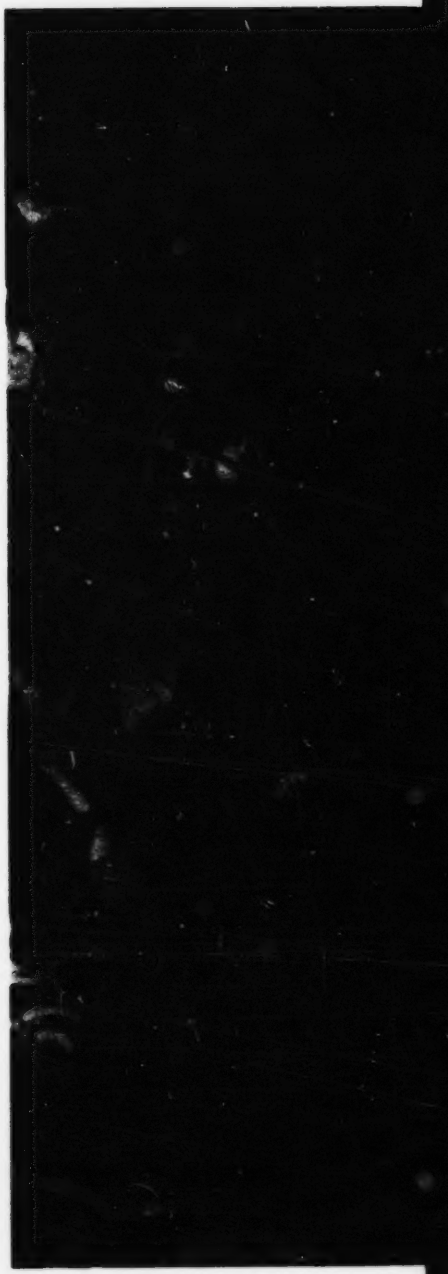

Cette publication a été rédigée par le personnel du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Conception: Richard Doin
Graphisme: Jean-Marc Petit
Photographie: Bruno Massenet
Impression: Thérien Frères Ltée

Dépôt légal: deuxième trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Conseil scolaire
de l'île de Montréal

500, boulevard Crémazie est
Montréal, Québec H2P 1E7

Tél: (514) 384-1830

Bureau du Président

Le 5 juin 1983

OBJET: Le Conseil scolaire de l'île de Montréal
Dix ans de réalisations

Madame,
Monsieur,

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal fête cette année le 10e anniversaire de sa création.

Cet anniversaire risquait de passer inaperçu tant il est vrai que, comme les gens heureux, les institutions efficaces font peu de bruit. Elles n'en ont pas moins une histoire. Celle du Conseil mérite d'être connue.

À la vérité, c'est tout le système scolaire montréalais, tel qu'on le connaît aujourd'hui, qui fête cette année son 10e anniversaire.

Même si certaines de ses composantes ont plus d'un siècle d'histoire, c'est à 1973 que remonte la dernière refonte du système scolaire montréalais. Cette réforme donna lieu au regroupement des institutions en six commissions scolaires catholiques et deux protestantes, et à la création d'un Conseil scolaire pour coordonner le partage de leurs ressources.

Administrant un budget dépassant maintenant le milliard de dollars, le Conseil mène au niveau administratif, financier et pédagogique des actions significatives pour le progrès de l'éducation dans l'île de Montréal.

C'est pourquoi, à l'heure où les débats sur la restructuration scolaire sont encore chauds, le Conseil scolaire a cru particulièrement opportun de marquer son anniversaire par la diffusion de ce document d'information destiné aux preneurs de décisions.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Jacques Mongeau
Le président
du Conseil scolaire de l'île de Montréal